

PV MOT-A-MOT DU CONSEIL GENERAL DU 14 DECEMBRE 2015, A LA SALLE MULTIACTIVITES

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 12 octobre 2015
 - a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 12 octobre 2015
 - b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 12 octobre 2015
4. Examen et approbation du budget 2016
 - a. Présentation par l'Exécutif
 - b. Rapport de la Commission de gestion
 - c. Entrée en matière (coefficient / taux d'indexation / budget)
 - d. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote
 - e. Budget 2016 : Discussion / Vote
5. Informations de l'Exécutif
6. Questions
7. Divers

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des Conseillers généraux

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Vice-Président de la municipalité, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues Conseillères et Conseillers généraux, Mesdames et Messieurs de la presse et du public, je vous souhaite la bienvenue et ouvre la séance du Conseil général de Collombey-Muraz du 14 décembre 2015. Le Conseil général a été convoqué par courrier individuel du 20 novembre 2015 soit dans le délai de 15 jours voulu par notre règlement. Les séances du Conseil général étant publiques, la présente séance a été annoncée avec son ordre du jour au pilier public, sur le site internet communal et aux médias, par les soins du secrétariat municipal. Je dois excuser ce soir pour

CONSEIL GENERAL

le Conseil général Raymond Kamerzin, j'y reviendrai par la suite. Anne-Lyse Norton PDC, Pascal Cottet PDC, Véronique Cottet PLR. Pour le Conseil municipal, notre Président de la municipalité Yannick Buttet arrivera avec un petit peu de retard normalement vers 20h15 à tout casser 20h30 si tout va bien.

Je cède maintenant la parole à Samuel Rouiller pour l'appel nominatif des Conseillers généraux et vous prie de répondre présent à l'appel de votre nom.

Intervention de Rouiller-Monay Samuel : Bonsoir,

Angst Stéphane : Présent
Bétrisey Nicole : Présente
Borgeaud Jacques : Présent
Chervaz Véronique : Présente
Clay Robert : Présent
Clerc Laurent : Présent
Corminboeuf Laurent : -
Cottet Pascal : Excusé
Cottet Bugnon Véronique : Excusée
Cretton Nathalie : Présente
Delaloye Gilles : Présent
Delarze Madeleine : Présente
Fontannaz Bertrand : Présent
Gay Bernard : Présent
Gex-Fabry Alexis : Présent
Gex-Fabry Dominique : Présent
Gex-Fabry Romain : Présent
Hohenauer-Udriot Maryline : Présente
Joris Guillaume : Présent
Kamerzin Raymond : Excusé
Kilchenmann Jürg : Présent
Knubel Natercia : Présente
Kunz Reto : Présent
Lattion Eric : Présent
Mariaux Joël : Présent
Moerch Philippe : Présent
Morisod David : Présent
Norton Anne-Lise : Excusée
Oberson Patrick : Présent
Parvex Romain : Présent
Perret Cédric : Présent
Rhyner Roger : Présent

Rouiller-Monay Samuel : Présent
Sallin Didier : Présent
Schmid Daniel : Présent
Schönmann Alain : Présent
Sotillo José : Présent
Turin Alexis : Présent
Valvona Alain : Présent
Vannay Damien : Présent
Vannay Jérôme : Présent
Vieux Cédric : Présent
Vieux Edgar : Présent
Vuille Côme : Présent
Zürcher Cédric : Présent

Intervention de Fontannaz Bertrand : Le décompte fait état de 40 Conseillers. Le quorum, majorité absolue donc de 23, est atteint et nous pouvons valablement délibérer. Je vous fais part d'un certain nombre de communications :

Raymond Kamerzin s'est excusé par courriel du 5 décembre 2015 et ne participera pas au plénum ce soir. Il m'a également indiqué qu'il avait démissionné de la section UDC. Par contre, il n'a pas remis officiellement sa démission du Conseil général au Conseil municipal, raison pour laquelle le Conseil municipal n'a pas pu entamer la procédure de remplacement, conformément à l'article 2 de notre Règlement. En vertu de l'article 7 alinéa 2 de notre Règlement, il a été pourvu à son remplacement momentané. Le chef UDC pour ce soir est Damien Vannay. Est-ce bien juste ?

Intervention de Vannay Damien : C'est juste, présent.

Intervention de Fontannaz Bertrand : N'oubliez pas de vous annoncer, parce que quand on rédige le procès-verbal, c'est clair d'entendre "c'est juste", mais on ne sait pas qui s'exprime.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, présent !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Bien, nous continuons Merci. S'agissant de la commission ad-hoc constituée pour apporter des modifications et des clarifications à notre Règlement pour la prochaine législature, celle-ci se réunira dans le courant du mois de janvier. Elle comprendra les membres suivants :

Pour le PDC : Joël Mariaux, Laurent Clerc, Natercia Knubel, Bertrand Fontannaz
Pour l'ADG : Daniel Schmid, Nathalie Cretton
Pour le PLR : Côme Vuille, Alexis Turin
Pour l'UDC : Alexis Gex-Fabry

Lors de la séance du 11 novembre 2015, le Bureau, relevant que des personnes ont abordé des Conseillers généraux pour signifier leurs besoins au niveau de l'organisation scolaire et constatant que les réponses aux interventions de plusieurs Conseillers généraux en plénum à ce sujet étaient lacunaires, a décidé à l'unanimité de mandater la commission « Vie en commun, jeunesse et culture » pour faire le point de la situation sur les écoles et formuler des propositions d'amélioration dans la mesure du

possible. Il ne s'agit en aucun cas d'une commission d'enquête et elle ne procédera pas non plus à un audit. Dite commission devra remettre son rapport pour la session d'automne 2016. Avez vous des questions ou des remarques particulières à formuler ? Ce n'est pas le cas. L'ouverture de la séance et l'appel nominatif étant fait, je passe sans plus attendre au point deux de l'ordre du jour, approbation de l'ordre du jour

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour comporte 7 points. Vous l'avez tous reçu. Il est actuellement affiché à l'écran. Avez-vous des observations ou des oppositions à formuler ? Ce n'est pas le cas, de facto, l'ordre du jour tel que présenté est accepté. Je vous remercie. Sans plus attendre je passe au point 3 de l'ordre du jour, approbation des procès-verbaux de la séance du 12 octobre 2015.

3. Approbation des procès-verbaux de la séance du 12 octobre 2015

Il y a 2 procès-verbaux à approuver. 1 procès-verbal mot-à-mot et un procès-verbal décisionnel. Je remercie comme d'accoutumée l'administration communale et Samuel Rouiller pour la rédaction de ces procès-verbaux.

a. Procès-verbal mot à mot de la séance du 12 octobre 2015

S'agissant du procès-verbal mot-à-mot de la séance du 12 octobre 2015. J'invite les membres du Conseil Général qui auraient des remarques ou des observations à formuler à s'exprimer. Je demande aux scrutateurs de se lever. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal mot-à-mot de la séance du 12 octobre 2015 sont priés de se manifester en levant la main ! Merci. Refus ? Abstention ? Le procès-verbal mot-à-mot est accepté à l'unanimité.

b. Procès-verbal décisionnel de la séance du 12 octobre 2015

Nous passons maintenant au procès-verbal décisionnel de la séance du 12 octobre 2015. Je donne la parole à l'assemblée : y a-t-il des remarques concernant ce PV ? Ce n'est pas le cas. Les Conseillers généraux qui acceptent le procès-verbal décisionnel de la séance du 12 octobre 2015 sont priés de se manifester en levant la main ! Refus ? Abstention ? Ce n'est pas le cas, le procès-verbal décisionnel est acceptée à l'unanimité. Et voilà, les procès-verbaux ont été approuvés. Nous pouvons passer au point 4 de l'ordre du jour.

4. Examen et approbation du budget 2016

Je vous rappelle qu'en vertu de l'article 31 alinéa 2 de la loi sur les communes et de l'article 3 alinéa 1 lettre 1 de notre Règlement, le Conseil Général est compétent pour approuver le coefficient d'impôt. Nous devons également nous prononcer sur l'indexation et adopter le budget 2016, rubrique par rubrique compte tenu du Règlement communal d'organisation.

CONSEIL GENERAL

L'article 3 du Règlement communal d'organisation de Collombey-Muraz stipule que, alinéa 1, le Conseil Général décide de tous les objets énumérés aux articles 17 et 31 LCO. Alinéa 2, Il vote le budget rubrique par rubrique à l'exception des dépenses liées. Alinéa 3, seules les rubriques d'un montant supérieur ou égal à Fr. 30'000.- peuvent être amendées par le Conseil Général. Alinéa 4, par rubrique, il faut entendre une rubrique comptable d'un compte de fonctionnement ou d'investissement correspondant au dernier degré de précision présenté dans le document publié.

Il y a peu, quelques membres du Conseil Général, non-membres de la commission de gestion, m'ont abordé en tant que Président du Conseil Général et m'ont demandé s'il était possible de déposer un amendement d'ordre général. Je salue la présence du Président de la municipalité qui arrive et je continue. En vertu de l'article 3 du Règlement communal d'organisation, j'ai répondu par la négative. J'ai dès lors dû constater que l'année dernière, la Commission de gestion n'aurait jamais dû entrer en matière sur l'amendement portant sur une diminution d'environ 10 % du compte de fonctionnement no. 31 et aurait dû le signifier au plénum. Nous ne réitérerons pas cette erreur, tout en rappelant qu'il n'y a pas d'égalité dans l'illégalité. En outre, l'adage ne dit-il pas qu'un âne ne trébuche pas deux fois sur la même pierre ! C'est pour cette raison que, en tant que Président du Conseil Général, je suis intervenu en rappelant à la Commission de gestion en quoi consistait la notion de rubrique. Convaincu que certaines personnes n'allaient pas partager mon avis juridique, j'ai interpellé le Service des affaires intérieures et communales (SAIC). Le constat du Chef de service est sans équivoque. Vous l'avez toutes et tous constaté, puisque je vous l'ai transmis par l'intermédiaire de la municipalité. L'article 3 du Règlement communal d'organisation ne souffre d'aucune ambiguïté, tant il est clair et précis. Il convient simplement de l'appliquer ! Il n'est pas inutile de rappeler aujourd'hui que la motion déposée par la commission ad hoc pour l'établissement du Règlement du Conseil Général, signée par Daniel Schmid, rapporteur, et moi-même, premier signataire, demandait l'élaboration d'un Règlement communal d'organisation qui prévoyait le vote rubrique par rubrique. Une commission ad-hoc du Conseil Général a été chargée d'examiner le Règlement communal d'organisation arrêté par la Municipalité le 19 septembre 2013 et de rédiger un rapport à l'intention du plénum. Dite commission, dont le Président était Cédric Zürcher (PLR), n'a fait aucune remarque sur la notion de rubrique définie à l'article 3 alinéa 4 dudit Règlement. Aucune exception n'a été apportée à la notion de rubrique, pour autant que cela puisse se faire, et le Règlement a été approuvé par le Conseil Général le 28 octobre 2013. Mesdames et Messieurs, le Conseil Général n'est pas là pour pallier les frustrations de certains Conseillers généraux, mais pour appliquer la loi. Par votation populaire du 24 novembre 2013, la population de Collombey-Muraz a accepté le Règlement communal d'organisation, en particulier son article 3 qui définit très précisément en quoi consiste une rubrique comptable d'un compte de fonctionnement ou d'investissement. Celle-ci correspond au dernier degré de précision présenté dans le document publié. Toute autre interprétation ne serait que farfelue et fantaisiste, n'en déplaise à certains. Il s'agit dès lors de respecter le verdict de la population de notre commune. En outre, il est inutile de tenter de faire une analogie avec ce qui se passe au Grand Conseil. Le Conseil Général de Collombey-Muraz est une institution publique différente du Parlement valaisan. Elles appliquent d'ailleurs des lois différentes, puisque le législatif communal est soumis à la LCo, à l'Ofinco et au RCO, tandis que le législatif cantonal à la LGAF, LGCAF, à la LOCRP et au RGC notamment. Dans ce contexte, je peux relever qu'aucun député valaisan n'aurait l'idée de proposer d'appliquer les règles des Chambres fédérales par analogie au Grand Conseil. Tout étudiant en droit sait que des autorités de niveaux différents, soit Confédération, cantons et communes, sont soumises à des lois différentes. Lors de l'établissement de l'ordre du jour, le Bureau, tenant compte des discussions intervenues les années précédentes et notamment du fait qu'il fallait associer l'entrée en matière sur le coefficient d'impôt, l'indexation et le budget 2016, a décidé de ne porter qu'un seul point à l'ordre du jour intitulé : Examen et approbation du budget 2016. Si nous ne

ferons qu'une seule entrée en matière, qui incorpore le coefficient d'impôt, l'indexation et le budget proprement dit, nous voterons par contre sur chaque thème séparément.

Je vous rappelle que l'année passée, le Bureau s'était demandé s'il fallait se prononcer sur le coefficient d'impôt et sur le taux d'indexation avant ou après le vote sur le budget stricto sensu. A une large majorité, il a décidé de maintenir le statu quo et de continuer de procéder comme nous l'avons fait pour les derniers exercices. S'agissant de la directive définie par le Bureau l'année passée, celle-ci a, de l'avis des chefs de groupe, fait ses preuves. Elle a été reconduite cette année. La commission de gestion a ainsi été invitée à se prononcer sur les différents amendements formulés, ce qu'elle a fait.

Nous allons procéder de la manière suivante. Tout d'abord, une présentation par l'exécutif. En deuxième point, un rapport de la commission de gestion. 3, nous aborderons l'entrée en matière. 4, coefficient d'impôt et taux d'indexation, discussion et vote. 5, budget 2016 où nous passerons amendement un par un avec discussion / vote, rubriques non-amendées, une discussion et enfin un vote final. Je passe maintenant la parole au Président de la municipalité pour faire part de la présentation de l'exécutif. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côte : Monsieur le Président du Conseil Général, vu ce que vous avez dit par rapport aux amendements qui ont été déposés qui concernent les rubriques par nature, je pense que c'est le moment de répondre puisque le groupe PLR ne partage pas du tout l'avis que vous venez d'exprimer qui rejoint le mail du chef de service Monsieur Chevrier, envoyé une heure et demie avant la séance de la Commission de gestion et nous remarquons, tout d'abord, qu'au passage que Monsieur Chevrier avait refusé de venir accompagner les débuts de notre Conseil Général en prétextant qu'il ne voulait pas se prononcer sur des éléments qu'il pourrait avoir à examiner dans le cadre de sa fonction et c'est pourtant ce qu'il fait par cette prise de position. Quoiqu'il en soit, c'est le Conseil Général qui vote tous les amendements et le groupe PLR maintient ses amendements portant sur des rubriques par nature soit les rubriques 30 et 31. Monsieur Chevrier nous explique comment sont fixées les rubriques selon le plan comptable harmonisé soit avec 6 chiffres en général dont 3 pour la fonction et 3 pour la nature. Nous pouvons également le rejoindre sur le fait que le dernier degré de précision est effectivement celui qui a le plus de chiffres. Par exemple, si une sous-rubrique a 8 chiffres, c'est celui-là le dernier degré de précision. Notre interprétation diverge ensuite sur les conclusions qu'il semble tirer du ROC. Premièrement, j'ai relu tous les PV de la commission du ROC. Le message de la municipalité et les débats devant ce plénum et jamais il n'a été question d'une autre limite que celle de Fr. 30'000.-- en dessous de laquelle une rubrique ne peut pas être amendée. Le règlement n'a donc clairement pas été rédigé dans le sens d'une contrainte supplémentaire qui n'existe que si on souhaite l'avoir. Ensuite, nous n'avons pas la même interprétation du Règlement. Je vous rappelle qu'il s'agissait de passer d'un vote in globo à un vote détaillé du budget, voilà la raison d'être du ROC et en particulier de l'article en question. Le groupe PLR comprend donc que nous avons la possibilité d'amender jusqu'à la dernière rubrique représentant le dernier degré de précision. C'est aller au-delà du texte que de l'interpréter sur ce qu'il ne dit pas, soit qu'il serait interdit d'amender une rubrique qui ne comprend pas six chiffres au moins. Que le vote ait lieu sur toutes les rubriques, les unes après les autres, oui, c'est ce que dit le ROC. Mais qu'est-ce qu'une rubrique 30 ou 31 ? C'est un résumé par nature de toutes les rubriques qui renferment le dernier degré de précision correspondant à cette nature. Le vote a donc bien lieu sur des rubriques, au contraire de l'exemple qui est pris par Monsieur Chevrier et qui portait simplement sur des en-tête de rubriques, si vous vous souvenez de son mail, c'était le 001011 . Et même à ce sujet, il faudrait savoir ce que l'on veut. Soit le Conseil Général doit rentrer dans l'opérationnel et proposer des mesures détaillées et précises, soit il indique au Conseil Municipal la ligne générale et c'est à celui-ci de faire cet examen concret. Dans une entreprise, si le Conseil d'administration demande une économie de 5 % à un directeur, il ne va pas demander précisément d'économiser Fr. 100.-- par ci sur le matériel de bureau, et

Fr. 200.-- par là sur l'entretien du parc véhicule . D'une part parce que c'est le résultat au bout du compte qui importe et d'autre part parce qu'il ne sait pas quelles mesures concrètement sont à mettre en œuvre pour l'année en question. Il en va de même pour la répartition des compétences entre le Conseil Municipal et le Conseil Général. Et enfin, il suffit de prendre un exemple pour montrer l'absurdité d'une telle limitation. Si le Conseil Général voulait amender le budget de manière à ce que le gel des augmentations de salaire du personnel soit supprimé, que devrait-il faire ? Proposer plusieurs dizaines d'amendements puisque les charges salariales sont ventilées dans de nombreux secteurs et nous devrions faire une centaine de votes sur le même objet avec la même justification ? Et que faire si une rubrique n'atteint pas Fr. 30'000.-- ? Cette personne devrait donc être exclue et ne pas voir son salaire corrigé comme tous les autres? C'est un non-sens et cela ne peut pas être le résultat que l'on peut déduire du ROC tel qu'il est rédigé et tel qu'il a été adopté. Pour finir, je signalerais simplement que l'an passé nous avons voté sur une rubrique 31 et qu'aucune remarque n'a été faite sur un quelconque problème de compatibilité du ROC. Ce Conseil Général doit prendre ses responsabilités et ne pas se contredire ce soir avec le règlement qu'il a adopté il y a un peu plus d'une année. Merci donc de ne pas orienter les votes sous couvert de cet argument car nous demandons le maintien des votes portant sur les rubriques par nature. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci de votre intervention. Je passe maintenant la parole à l'exécutif pour le message de la municipalité, la parole à son Président.

a. Présentation par l'Exécutif

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues du Conseil, Mesdames, Messieurs les représentants de la presse, cher public nombreux, ce qui est réjouissant ce soir. Je tiens tout d'abord à m'excuser pour mon retard c'est vrai que la séance à Berne se termine à 19 heures, donc j'ai fait au plus vite pour pouvoir vous rejoindre de manière à pouvoir traiter le budget 2016 de la commune de Collombey-Muraz. Je vais vous rappeler les chiffres principaux de ce budget comme vous avez toutes et tous en main le message du Conseil Municipal et que pour les Conseillers généraux, vous avez également pu analyser le budget dans son détail. Quelques chiffres clés tout d'abord, un budget qui prévoit 29,31 millions de revenus financiers, 26,30 millions de charges financières, ce qui nous donne une marge d'autofinancement d'un peu plus de 3 millions. Avec des investissements nets qui sont en forte baisse par rapport aux dernières années, les investissements nets de 4,67 millions. Pour rappel au budget 2015, nous avons des investissements nets prévus de 15,57 millions et au compte 14, de 11,52 millions. Donc des investissements qui reviennent déjà dans des normes qui devraient rester pour la suite. Nous sortons de ce long cycle d'investissements, ces investissements indispensables et importants que nous avons fait, notamment le complexe dans lequel nous nous trouvons, l'agrandissement du centre scolaire des Perraires ainsi de suite. Du côté des investissements, il s'agit principalement de pouvoir construire ou lancer en tout cas la construction de la caserne des pompiers avec la ville de Monthey. Il s'agit de terminer l'agrandissement et l'assainissement du centre scolaire des Perraires, l'assainissement je vous rappelle sismique et énergétique. Il s'agit également de changer la dernière installation qui est à changer du côté de la piscine des Perraires qui était un dessableur. Lors de la rénovation, il semblait que ce changement n'était pas nécessaire et il s'avère aujourd'hui qu'il ne fonctionne plus et que ça a pour conséquence d'user anormalement le reste des infrastructures. Egalement des extensions et des améliorations du côté du réseau d'eau potable, des locaux du service des eaux, la station d'épuration. Ça ce sont pour les principaux investissements. Du côté du fonctionnement, je ne veux pas passer en revue l'ensemble mais rappeler qu'il y a de gros efforts qui ont été effectués. Depuis de nombreuses années maintenant, chaque année, nous cherchons des sources d'économie et cette année, la Commission de gestion elle-même le reconnaît. Et bien l'ensemble des possibilités d'économies ont été épuisées. Donc les économies qu'on vous propose pour l'année 2016, c'est les dernières économies qu'on pourra faire sans toucher par trop aux prestations fournies à la

population. Et là, j'aimerais relever en particulier la suspension des chèques famille qui est une mesure que nous ne prenons pas de gaieté de cœur mais c'est une des possibilités qui a été prévue dans le Règlement, le Règlement disait qu'en cas de situation financière difficile de la commune, et bien il était possible de suspendre ces chèques famille. C'est une économie de Fr. 120'000.-- sur le budget communal. La suppression des bourses communales, la commune de Collombey-Muraz avait décidé à l'époque d'octroyer des bourses complémentaires aux bourses cantonales. Très peu de communes le font et peu de gens peuvent en profiter dans notre commune. Nous y reviendrons tout à l'heure comme il y a un amendement sur ce point-là, c'est une économie de Fr. 95'000.--. Egalement du côté du personnel communal, un effort important qui a été fait, un effort important comme l'année prochaine le personnel communal n'aura pas d'augmentation. C'était aussi un signal du côté du personnel communal pour montrer qu'on participait à l'effort. Du côté des employés de la commune, c'est une économie de Fr. 60'000.--. Du côté de l'EMS également, comme là nous avons limité également du côté du budget de l'EMS, limité les garanties de déficit, vous avez une garantie de déficit qui se monte à Fr. 170'000.--. Mais, nous espérons déjà aujourd'hui que ce déficit sera inférieur à ce montant-là, ça c'est un montant qui prend en compte un certain risque du côté de l'EMS. Et puis, une dépense supplémentaire par contre, une dépense particulière du côté du chargé de sécurité, la volonté de collaborer avec la ville de Monthey, nous avons à améliorer ce service aujourd'hui dans notre commune, les normes "feu" ont changé, il y a différentes normes qui ont évolué et actuellement, et bien nous n'arrivons pas à remplir à satisfaction, en tout cas pas avec le niveau que le Conseil Communal et la population de Collombey-Muraz pourrait attendre, cette tâche-là et c'est un montant de Fr. 60'000.-- qui est mis au budget pour cette collaboration avec la ville de Monthey. Pour les autres montants de fonctionnement, vous avez eu l'occasion de les voir tout à l'heure. Je relèverai encore de les voir jusqu'à aujourd'hui. Je relèverai peut-être deux éléments, tout d'abord les revenus fiscaux, nous attendons une augmentation des revenus fiscaux sur les personnes physiques de Fr. 827'000.-- environ. C'est lié en particulier à l'évolution de la population mais aussi aux estimations qui sont effectuées par les services des impôts. Par contre, une diminution de Fr. 160'700.-- sur l'impôt sur les personnes morales. Donc là, on voit le lien avec la situation économique difficile que nous connaissons actuellement dans notre région. Du côté de l'endettement par habitant, de l'endettement net par habitant, nous allons passer à fin 2014 de Fr. 4'449.-- à Fr. 5'700.-- à fin 2016. Ce qui est considéré comme un endettement important, ce qui est assez logique à la fin d'un cycle d'investissements. Si je viens brièvement également au plan quadriennal, vous avez pu voir que la marge d'autofinancement qui est prévue à l'avenir pour notre commune, c'est une marge d'autofinancement qui avoisine les 3 millions. Donc, on ne descend plus déjà en-dessous de ces 3 millions qui sont un montant minimal pour une commune comme la nôtre et la conséquence pour atteindre les 4,5 millions de francs qui constituent une marge d'autofinancement acceptable pour une commune de notre taille et ça c'est un chiffre qui est partagé tant par le Conseil Communal que par le Conseil Général. Et bien pour atteindre cette marge d'autofinancement, la conséquence elle sera simple à dire, plus difficile à mettre en œuvre. On a dit tout à l'heure que tout le potentiel d'économie avait été utilisé. Et bien la conséquence ce sera d'augmenter les revenus pour notre commune, en clair une augmentation d'impôt fort probable dans les années qui viennent, probablement en 2017 déjà. Cette augmentation d'impôts on en a déjà parlé depuis plusieurs années et il y a certaines remarques d'ailleurs, notamment de la Commission de gestion et d'autres. On nous dit : Mais pourquoi est-ce que la municipalité ne propose pas cette hausse d'impôts en 2016 déjà? Et bien la raison pour laquelle le Conseil Municipal n'a pas proposé cette hausse d'impôts. Effectivement, c'est la solution de facilité pour le Conseil Communal, on propose une hausse d'impôts, on garantie notre marge d'autofinancement de 4,5 millions mais, on a considéré qu'on prenait toujours cet argent dans le même porte-monnaie. Et j'aimerais juste rappeler toutes les augmentations qui ont eu lieu ces dernières années. Alors effectivement, probablement qu'on aurait pu ou on aurait dû faire ces augmentations de manière plus régulière. Toujours est-il qu'aujourd'hui, nous avons dû nous mettre au goût du jour, plusieurs taxes dans

notre commune étaient bien en-dessous de ce qu'on connaissait dans les autres communes, les communes voisines et la majorité des communes de notre canton donc nous avons dû rééchelonner ces différentes rentrées, mais on prend quand même toujours cet argent dans le même porte-monnaie. L'augmentation de l'eau potable, du prix de l'eau potable, des taxes de raccordement et c'est probablement pas terminé car contrairement à ce qui avait été demandé il y a quelques années déjà, quelles sont les conséquences de la présence de la raffinerie sur le réseau d'eau ? On avait laissé sous-entendre que la raffinerie coûtait à notre réseau d'eau potable. Et bien aujourd'hui, le départ de la raffinerie nous met dans une situation difficile du côté du réseau d'eau potable et on attend déjà des augmentations du côté des prix et des tarifs de l'eau potable. Du côté des eaux usées, il y a également eu des augmentations. Vous savez que nous devons agrandir encore la station d'épuration. C'est aussi l'un des investissements importants qui sont attendus dans les années qui viennent, les 3 ans qui viennent en particulier, ce qui mènera probablement à des augmentations de tarifs des eaux usées. L'augmentation des taxes de raccordement des eaux usées, introduction de la taxe sur les déchets. Pour l'année prochaine, suppression des bourses communales, suspension des chèques famille, retour au niveau des autres communes pour les soins dentaires. Nous étions, si ce n'est la seule, l'une des seules communes à subventionner plus que la base légale, les soins dentaires. Remise à niveau des taxes du géomètre. Jusqu'à aujourd'hui, les taxes étaient sous évaluées. Augmentation, si vous l'acceptez également, de l'impôt sur les chiens et j'en passe. Et des efforts qui ont été faits également du côté de la commune, donc on a aussi cherché des possibilités d'économie. Je prends peut-être un exemple. On a renégocié nos contrats d'approvisionnement en énergie, ce qui nous permet d'économiser entre Fr. 35'000.-- et 40'000.-- par année. Donc du moment où nous avons fait un maximum pour gérer au mieux les dépenses, la Commission de gestion elle-même le reconnaît à la page 3 de son rapport en disant que la municipalité atteint l'objectif des 3 millions par les différentes mesures proposées en 2016, les différentes suspensions et suppressions, ainsi que par une bonne gestion des dépenses. Du côté des dépenses, le maximum a été fait. Nous pensons qu'il faudra des rentrées supplémentaires mais qu'il est trop tôt, en 2016, pour imposer ce sacrifice supplémentaire à notre population. Je répète encore une fois, pour la municipalité ce serait le plus simple, on équilibrerait nos budgets, on pourrait se rassurer pour l'avenir, le Conseil Général pourrait déjà commencer à nous proposer de nouvelles dépenses, mais nous pensons que nous devons penser d'abord aux citoyens et que cette augmentation d'impôts serait trop rapide. Donc je tiens pour conclure cette présentation, à remercier toutes les personnes qui ont contribué à la rédaction, à la création de ce budget 2016. Celles et ceux qui l'ont déjà analysé, je me réjouis qu'on puisse en débattre ce soir et ce qu'on constate, c'est que nous parvenons pour 2016 à vous proposer une marge d'autofinancement de 3 millions malgré la conjoncture défavorable dans notre région et sans augmentation de la fiscalité. Donc cet exercice-là n'était pas simple, surtout quand on sait que chaque année nous avons des reports de charges du canton, la facture sociale augmente environ de Fr. 250'000.-- par année sur nos frais de fonctionnement. Donc on part chaque année quasiment avec un déficit de Fr. 250'000.-- qu'il s'agit de combler simplement pour rester au même niveau que l'année précédente. Donc, vous imaginez bien que les efforts qui ont été consentis pour atteindre cette marge d'autofinancement et le travail qu'il y a derrière l'élaboration et l'analyse de ce budget sont conséquents. Je tiens à vous en remercier et je me réjouis qu'on puisse en débattre dans les détails.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité, je passe la parole au rapporteur de la Commission de gestion, Monsieur Jürg Kilchenmann.

b. Rapport de la Commission de gestion

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la Commission de gestion. Mesdames, Messieurs, bonsoir. Comme la soirée risque d'être longue et que tout le monde a reçu le rapport de la Commission de gestion, je lirai juste le message de cette commission. La Cogest constate qu'un effort a été fait lors de l'élaboration du budget 2016. Au niveau des dépenses, le budget présenté

ne comporte pas de postes exagérés, selon les déclarations du Conseil Municipal. Toutefois, nous rendons attentifs les Conseillers généraux que ce niveau de marge d'autofinancement ne permet pas de couvrir les futurs investissements envisagés par le Conseil Municipal. La commune continuera donc à s'endetter. Certes, le découvert au bilan est reporté mais sans mesure corrective, le découvert au bilan finira par arriver. Le message du Conseil Municipal ne répond que partiellement à la problématique de l'augmentation de la marge d'autofinancement. Compte tenu de l'évolution des recettes fiscales et de celle de la dette, plus de 75 millions en 2019, la Cogest est d'avis que la marge d'autofinancement dégagée pour le budget 2016 est insuffisante. Des discussions avec le Conseil Municipal, il en ressort que ce dernier ne souhaite pas augmenter dans l'immédiat, la pression fiscale, au motif qu'il a déjà mis en place toute une série de mesures propres à augmenter les recettes. Des augmentations de taxes ont déjà eu lieu ces dernières années. La Cogest reconnaît que le Conseil Municipal a déjà pris toute une série de mesures et en particulier sur les pistes d'amélioration proposées par la Cogest dans son rapport sur le budget 2015. Le Conseil Municipal a décidé, d'appliquer immédiatement l'appel en plus-value, soit en cas de construction d'une nouvelle route communale, soit lors de modifications qui amènent une réelle plus-value pour les propriétaires, de budgétiser un montant de Fr. 8'000.-- pour étudier le portefeuille des assurances pour l'élaboration d'un cahier des charges en vue de demander des propositions à différentes assurances. De ne pas finaliser en 2015 l'étude de la route de Clos-Novex, les travaux seront planifiés en fonction de la fin du développement du quartier, de réviser le statut du personnel, de réduire à titre de prestations non obligatoires octroyées aux habitants, entres autres les chèques famille et la participation au remboursement des soins dentaires, d'augmenter certaines taxes, de garder en réserve la possibilité d'augmenter les impôts. Arrivée au terme de son analyse, la Cogest ne voit pas d'autre piste que celle visant à augmenter la fiscalité, si notre commune veut pouvoir faire face à ses futurs engagements. Elle s'étonne que le Conseil Municipal n'ait pas utilisé cette solution, malgré la réalité des chiffres et malgré les conclusions de notre rapport sur le budget 2015. Selon les calculs du Conseil Municipal, l'augmentation du coefficient de 1.25 à 1.35 amènerait une augmentation des rentrées fiscales de 1'388'000. La moyenne des impôts par habitant pour le budget 2016 passerait à 2'363 au lieu de 2'206. La Cogest ne ferme bien sûr pas la porte à d'autres pistes d'économies. Certaines sont possibles, toutefois pas dans une mesure telle que notre situation financière le nécessite, puisque, il faut trouver 1.5 millions pour atteindre une marge d'autofinancement réaliste et nécessaire. Notre commission examinera les amendements que les groupes vont proposer. Recommandations de la Cogest : pour tous les motifs relevés ci-devant, la Cogest recommande au Conseil Général. 1, de modifier le coefficient d'impôt à 1.35 au lieu de 1.25 pour le budget 2016. 2, d'accepter un taux d'indexation de 165, inchangé pour le budget 2016. 3, d'accepter le budget 2016 avec l'augmentation du coefficient d'impôt. Approbation du rapport, cela étant, la Cogest décide d'adopter le présent rapport à l'unanimité. Conclusion et remerciements, la Cogest regrette que le Conseil Municipal n'ait pas donné suite à une séance prévue en août, lors de laquelle il était prévu de fixer des objectifs communs, avant même l'élaboration du budget 2016. Si la Cogest est consciente du travail fourni par le Conseil Municipal, elle ne partage toutefois pas son analyse de la situation financière de notre commune, d'où notre proposition de hausse fiscale, faite pour la deuxième année consécutive. Sinon, comme à l'accoutumée, les échanges avec le Conseil Municipal lors de l'examen du budget, ont été constructifs. Ce dernier nous a permis de travailler dans de très bonnes conditions, notamment en nous mettant à disposition tous les documents demandés. Nous en profitons pour remercier aussi l'administration communale. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Kilchenmann. Nous allons passer au point 3, entrée en matière. Je passe la parole tout d'abord aux chefs de groupe. Contestez-vous l'entrée en matière sur le coefficient d'impôt, sur le taux d'indexation et sur le budget 2016 ? Madame Cretton.

c. Entrée en matière (coefficient / taux d'indexation / budget)

Intervention de Cretton Nathalie : Madame Cretton, bonsoir Messieurs, bonsoir Mesdames. L'ADG que je représente en tant que cheffe de groupe n'est pas là pour faire de la polémique ou de la politique politicienne. Nous nous référons simplement au rapport que nous avons reçu, et souhaitons donc simplement expliquer notre position. Mandatée par le Bureau, une commission ad hoc devait analyser le système salarial de notre commune suite à une réorganisation de notre administration. En mars 2015, le rapport accepté à l'unanimité, donc tout parti confondu, nous informe que l'évolution des salaires des postes de secrétaire communal et celui des chefs de service fut généreuse voire excessive. Le Conseil Municipal a tenté de justifier cette nouvelle échelle salariale et le nouvel organigramme mis en place, mais il n'a ni convaincu l'ADG, ni le PLR et ni l'UDC. Effectivement, les 3 groupes ont déclaré en mars 2015 que si rien n'était entrepris pour corriger l'organigramme ainsi que les classes salariales des 5 postes susmentionnés, ils n'accepteraient pas l'entrée en matière concernant le budget 2016. Or nous constatons, aujourd'hui que rien n'a été proposé, sauf un gel des salaires de l'administration qui, bien sûr, n'a strictement rien à voir avec les corrections demandées. Nous déplorons donc le fait que le Conseil Municipal n'ait pas pris en compte tout le travail entrepris par la commission ad hoc, pour rappel 13 séances, ainsi que les prises de position et les demandes des 3 groupes à la séance plénière du mois de mars. Ce rapport, accepté à l'unanimité, je le rappelle, a simplement été classé. Si maintenant des Conseillers généraux estiment légitime d'octroyer des augmentations salariales considérées comme généreuses voire excessives pour certains postes, alors que ces Conseillers généraux se justifient auprès de nos concitoyens ! Notre groupe, quant à lui, se référant au rapport de la commission ad hoc, ne peut pas cautionner ces hausses de salaires, ni l'organigramme en vigueur. En conclusion, l'ADG souhaite être conséquente avec elle-même et reste sur le même discours que lors de la séance du mois de mars 2015, à savoir qu'elle refuse l'entrée en matière concernant le budget 2016 étant donné qu'aucune modification n'a été faite ni concernant les augmentations généreuses voire excessives de certains postes, ni concernant l'organigramme en vigueur. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Cretton, autres chefs de groupe qui veut s'exprimer ? Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC, bonsoir tout le monde. Le groupe UDC accepte l'entrée en matière, après avoir étudié le budget proposé par le Conseil Municipal. Nous sommes d'avis que celui-ci a fait des efforts pour nous proposer un budget acceptable suite aux coupes faites envers les bourses d'études, les frais dentaires et les chèques famille, qui nous rappelons-le, ont été suggérés l'année passée par notre groupe. Nous espérons toutefois, qu'à la fin de cette séance, la marge d'autofinancement soit améliorée et non pas diminuée suite aux amendements des groupes qui se disent prêts à refuser une entrée en matière, alors même qu'il refuse des économies concrètes proposées par Conseil Municipal. Nous parlons, entre autre, des Fr. 120'000.-- au budget des chèques famille. Quant aux salaires attaqués par l'alliance de gauche et le PLR, le groupe UDC déplore cette situation dans laquelle le Conseil Municipal de la législature précédente nous a laissés, mais se réjouit de voir le Conseil actuel travailler sur les statuts du personnel. Nous attendons concrètement la proposition et la volonté de ces groupes pour remédier à cette situation. Les amendements proposés sont finalement très flous. Même si certains nous diront que ce n'est pas la tâche du Conseil Général de décider ou de quelle manière il faut faire ces coupes, nous pensons que lorsque ces montants aussi élevés sont exigés, les proposant se doivent d'être beaucoup plus clairs.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay. Autres chefs de groupe ? Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Le groupe PDC s'est

penché avec attention sur le budget 2016 ainsi que sur le message de la Cogest et constate comme cette dernière qu'un effort a été fait lors de son élaboration. Nous saluons aussi le fait que la municipalité, comme relevé dans le rapport de la Cogest, ait tenu compte des pistes d'améliorations proposées lors de l'étude du budget 2015 et ait pris toute une série de mesures permettant d'améliorer la situation financière délicate de notre commune. Nous sommes, par contre, étonnés de voir que le rapport de la Cogest ne fait pas de recommandation de vote claire pour le budget tel que présenté mais uniquement avec la condition d'augmentation du coefficient d'impôt. Le message de la municipalité fait état d'une hausse de la dette par habitant pour fin 2016. Bien sûr que nous avons des dettes. Mais nous avons aussi un home flambant-neuf, un nouveau réservoir d'eau potable, une nouvelle école et une deuxième en agrandissement et en rénovation, etc...,etc... Les investissements qui ont été et qui seront encore nécessaires pour s'adapter à l'évolution du nombre d'habitants et pour pouvoir maintenir la qualité de vie de ces derniers. C'est aussi cela, le bien vivre ensemble et l'amour de nos 5 villages. La marge d'autofinancement a été améliorée et même si la situation est délicate, elle reste maîtrisée. Enfin, le refus d'entrer en matière nous semble un manque total de respect pour le travail du Conseil Municipal et de la Cogest qui d'ailleurs recommandent à la grande majorité l'acceptation de cette dernière. Vous l'aurez compris, le groupe PDC accepte d'entrer en matière.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel, Monsieur Côme Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les municipaux, chers collègues, Ce n'est une surprise pour personne, le Groupe PLR refusera l'entrée en matière sur le budget 2016. Ce n'est pas une surprise, parce que notre groupe, comme le groupe ADG et le groupe UDC à l'époque, a annoncé en mars dernier qu'il refuserait l'entrée en matière, si le Conseil Municipal ne corrigeait pas les excès constatés par le rapport de la commission ad hoc sur la réorganisation de l'administration communale. Or, force est de constater que le Conseil Municipal n'a rien fait. Ce n'est pas un avis, c'est simplement la reprise du rapport de la Cogest, à la question : la réduction de salaire demandée par plusieurs groupes a-t-elle été faite ? Réponse du Conseil municipal : Le Conseil a jugé que les salaires servis dans notre commune correspondaient aux usages en vigueur. Il a par contre décidé de ne pas octroyer d'augmentation salariale en 2016 afin de faire participer les employés de l'administration communale aux efforts à consentir. En clair, le Conseil Municipal ignore complètement les conclusions du rapport de la commission ad hoc, pire, il pénalise tous les employés de l'administration, dont la grande majorité n'a pas vu sa situation améliorée par la réorganisation communale et ce n'était pas demandé par la commission. Cela montre une fois encore que le Conseil Municipal reste convaincu que seule sa position est la bonne. Nous aimerions au moins une fois, que sorte de la bouche du Conseil Municipal, que le constat fait à l'unanimité de la commission, à savoir que les augmentations de salaire accordées ont été généreuses, voire excessives et correctes. Ce serait déjà un premier respect pour le travail de la commission. Il nous semble nous souvenir que le credo du Conseil Municipal pour cette législature était : « Travailler ensemble ». Malheureusement, ces paroles ne sont pas suivies d'effets. Nous attendions au moins que la commune s'approche des groupes ayant si fortement manifesté leur mécontentement, afin d'éviter d'arriver à la situation de ce soir. Le fait que le groupe UDC ait changé d'avis entre mars et décembre semble suffire au Conseil Municipal pour provoquer un bras-de-fer inutile à la présente séance et aller jusqu'au bout d'un vote serré. Cette manière de gouverner par la force ne correspond pas à notre culture du consensus et aboutit à un malaise qu'il aurait été facile de dissiper. En effet, le groupe PLR attendait du Conseil Municipal qu'il saisisse le problème et adopte les premières mesures nécessaires à une correction et nous aurions alors accepté l'entrée en matière. Mais encore une fois l'impression est que le Conseil Municipal ne voit pas le problème, n'est pas d'accord avec le rapport adopté à l'unanimité et ne compte pas trouver une solution aux inquiétudes légitimes des groupes qui s'en offusquent. Il est en effet plus simple de dire que les personnes qui trouvent que des augmentations de salaire allant jusqu'à Fr. 30'000.-- sont excessives et

méritent d'être corrigées, qu'ils ne font simplement que de la politique politicienne. Alors aujourd'hui nous nous trouvons confrontés à un tournant, et ce vote sur l'entrée en matière dépasse largement son propre cadre. Il est question du respect des institutions et de la concrétisation de la volonté de ce Conseil Général, face à un Conseil Municipal qui fait la sourde oreille. Si une commission du Conseil Général, qui présente au plénum un rapport complet, qui a travaillé durant 13 séances et arrive au final à un vote unanime, voit son travail totalement ignoré par le Conseil Municipal, il y a déjà un grand problème de respect des institutions. Si, en plus, ce même Conseil Général décide de ne pas voter ce qu'il a lui-même demandé, actant simplement le fait que la municipalité n'entend rien faire et ne voulant pas l'y contraindre, alors se pose la question de l'existence même de ce Conseil Général. Nous pouvons tout aussi bien arrêter de siéger. Il ne sert à rien de déposer une quelconque intervention si nous savons d'avance que sans la bénédiction du Conseil Municipal, celle-ci n'aura jamais aucune chance de se concrétiser. Nous avons déjà l'habitude que tout avis différent de celui de la municipalité était perçu comme une attaque, si en plus nous voulons forcer la municipalité à agir, quel toupet a ce Conseil Général ? Une commission ad hoc concernant l'école vient d'être créée. Si l'on sait déjà que le risque est grand que le Conseil Municipal ne reprenne pas à son compte les mesures proposées, supprimons cette commission, cela évitera de dépenser plusieurs milliers de francs et de frustrer les Conseillers généraux qui auront fait leur travail avec sérieux et au plus près de leur conscience. Chers collègues, il est temps de rappeler ici avec force que ce Conseil Général a des idées, des compétences et que nous voulons que ce qui passe la majorité de ce plénum soit suivi d'effets. Nous le devons à la population qui a accepté la création du Conseil Général à plus de 80% et qui nous a élus à nos postes. Le rapport de la commission ad hoc en mars n'a pas été voté. Ce Conseil Général ne s'est jamais exprimé par un vote pour obliger le Conseil Municipal à corriger les augmentations de salaire constatées. C'est donc la seule possibilité, par ce vote sur la non-entrée en matière du budget, de montrer ce que veut réellement ce Conseil Général, tirer les conclusions de son propre travail ou se contredire lui-même pour ne pas froisser la municipalité. De plus, refuser l'entrée en matière aura pour seule incidence que le Conseil Municipal devra revenir avec un budget intégrant les corrections demandées. La loi permet en effet au Conseil Municipal d'engager les dépenses nécessaires dès le premier janvier. C'est pourquoi le groupe PLR appelle tous les Conseillers généraux qui trouvent que les augmentations de salaire allant jusqu'à Fr. 30'000.-- sont excessives et méritent d'être corrigées, de refuser l'entrée en matière sur le budget. Merci pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille. Donc l'entrée en matière a été contestée. Est-ce que quelqu'un veut encore le contester dans le plénum où veut s'exprimer ? Ce n'est pas le cas, nous allons donc passer au vote sur l'entrée en matière. Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je dois quand même relever certains éléments qui ont été dits, qui sont en contradiction avec ce qu'il s'est passé ou en tout cas avec la manière dont la politique se passe dans notre commune. Je relèverai d'abord, du côté de l'ADG et je salue cette position de base en disant : l'ADG, ne faites pas de politique politicienne ! Personnellement, quand je lis de la part du Vice-Président de la commission de gestion, membre éminent de l'ADG, des commentaires publics qui disent que la municipalité fait de la politique des petits copains, je considère ça comme de la politique politicienne déplacée, non constructive pour les habitantes et habitants de la commune de Collombey-Muraz. Et je répète encore une fois, je ne veux pas refaire le débat sur les salaires parce que les employés communaux ont suffisamment souffert de cette situation. Je répète une dernière fois ce qui a été redit par le groupe UDC. Les décisions sur les augmentations de salaire ont été prises lors de la dernière législature et comme vous aimez la politique politicienne en disant que vous ne l'aimez pas, je rappelle que c'est la seule législature durant laquelle le PDC était minoritaire et que cette acceptation de la politique salariale qui a été accompagnée par un Bureau externe, a été décidée au sein du Conseil Communal sans opposition. Concernant les remarques

ensuite sur les augmentations généreuses voire exagérées, on peut en discuter, le Président du groupe PLR soulève encore cette question, mais on ne revient jamais sur le comparatif avec les autres communes. D'ailleurs, vous omettez toujours sciemment ce comparatif-là. Vous avez pu voir vous-mêmes que les niveaux de salaires qui sont servis aujourd'hui dans la commune de Collombey-Muraz, correspondent aux usages qu'on retrouve dans les autres communes. Qu'on est ni sur le haut du panier, ni sur le bas du panier et c'est vrai qu'on peut parler d'augmentation, mais si on a fait une augmentation importante et qu'on arrive à un niveau qui correspond aux autres communes, c'est probablement pas que les gens qui travaillent aujourd'hui à la commune de Collombey-Muraz sont trop payés, c'est probablement qu'ils n'étaient pas assez payés par le passé. Quand on nous parle du gel des salaires, effectivement ça n'a rien à voir. La proposition de ne pas octroyer d'augmentation l'année prochaine au personnel communal ça n'est pas une manière pour le Conseil Communal de se dédouaner de la situation que vous dénoncez. C'est simplement la volonté du côté de l'exécutif de dire que l'ensemble de l'exécutif, parce que ces employés communaux finalement c'est une partie de l'exécutif aussi de la commune, fait un effort dans l'intérêt de notre population. Ensuite on a beaucoup parlé de responsabilité. Vous avez la possibilité grâce à notre règlement, vous en discuterez toute à l'heure, mais j'entendais le chef du groupe PLR en tout cas affirmer fermement que malgré l'avis du canton qui est aussi une institution à respecter mais que malgré l'avis du canton, et bien les amendements, on les considérait comme valables. Et bien vous avez la possibilité de faire ces amendements et personnellement, je trouverais beaucoup plus responsable de travailler sur des amendements et des propositions concrètes plutôt que de renvoyer l'ensemble du paquet à l'expéditeur en faisant simplement perdre du temps à l'ensemble de la collectivité sans améliorer les choses. Du côté du PLR, on a parlé d'excès, ça c'est votre mot. Alors vous parlez d'excès et vous dites défendre le personnel communal sauf les chefs de services et le secrétaire communal. Moi j'aimerais redire ici, le personnel communal n'est ni une vache à lait ni un bouc-émissaire. Quand on voit que dans l'un de vos amendements, vous proposez une diminution des charges de salaire de 6 %, et bien si ça ça n'est pas un excès et c'est une position responsable, et bien je me réjouis d'entendre vos explications. Enfin, vous parlez de respect des institutions, de respect de la population, c'est vrai, nous y sommes très attachés contrairement à ce que vous laissez sous-entendre. Mais le respect des institutions et de la population passe aussi par le respect des décisions du Conseil Communal et du Conseil Général même si celles-ci ne vont pas dans votre sens. Donc ces décisions-là sont des décisions qui sont démocratiques, qui sont également à respecter même si elles ne vous font pas plaisir. Je remercie au passage le groupe UDC et le groupe PDC pour oser le débat, pour oser simplement le débat. Parce que quand on dit, on ne rentre pas en matière, c'est qu'on n'ose même pas le débat. Donc je félicite ces deux groupes pour oser le débat et finalement pour leur attitude responsable.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je passe la parole à Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui Nathalie Cretton. Monsieur le Président du Conseil Municipal je ne peux pas laisser passer que vous fassiez un amalgame entre une personne, Monsieur Daniel Schmid et tout l'ADG. S'il parle à son nom, il parle à son nom. Donc vous ne pouvez pas faire automatiquement un amalgame ! Donc ça je ne peux pas laisser passer. En plus, vous avez parlé comme quoi on avait qu'à regarder et comparer les montants. Donc dans le Nouvelliste du 24 mars 2015 on avait effectivement des graphiques qui nous montraient les fourchettes pour les chefs de services, je ne veux pas revenir toujours là-dessus mais bon, à Fully, nous avons des fourchettes entre Fr. 100'000.-- et 125'000.-- Ici à Collombey, donc pour la même population, on a des fourchettes entre Fr. 102'000.-- et 152'000.-- A Aigle, qui est un chef de district, qui est sur le canton de Vaud, la fourchette est de Fr. 90'000.-- à 14'000.--. Donc ce n'est pas moi qui le dis. C'est ici. Et en plus je me rappelle encore très bien que vous aviez noté comme quoi on avait une particularité ici sur la commune de Collombey-Muraz, c'est qu'on

avait un super chef des services qui n'existe pas ailleurs. C'est ce que vous aviez dit et c'est écrit dans le journal. Alors vous aviez dit que c'est une spécificité, c'est une compétence unique en son genre, relève Monsieur Yannick Buttet, donc je n'invente pas. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui Côme Vuille. Aussi répondre brièvement ! Vous avez raison le débat il a déjà eu lieu c'était en mars donc il n'a pas lieu ce soir, sauf simplement il n'y a pas eu de vote et c'est clair que le vote doit avoir lieu ce soir, et après le vote de ce soir bien sûr les choses seront claires ! On ne va pas revenir chaque fois là-dessus, simplement qu'on a mis 3 ans pour obtenir plus ou moins des informations, on a un rapport à l'unanimité, ensuite qui fait des constats. Et maintenant simplement la question est : Il faut que ce Conseil Général se prononce une bonne fois pour toute et après, que chacun assume aussi son propre vote et ira expliquer aux autres citoyens qui verront leur situation se dégrader, que quand il y a des excès qui sont constatés ben ceux-là, ils ne seront pas touchés.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, Monsieur Turin.

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin, Président de la Cogest. Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, on a parlé plusieurs fois ce soir de la commission de gestion, ce qui s'est fait aussi, ce qui ne s'est pas fait. Ici, on est en train de discuter de l'entrée en matière. Alors, c'est un point de notre rapport qui n'a pas été lu ce soir. On comprend parce qu'on va à l'essentiel mais s'agissant l'entrée en matière, vous aurez pu lire en page 2-3 de notre rapport que la Cogest a longuement débattu sur la question de savoir s'il fallait entrer en matière ou pas sur le budget 2016. Donc, il y a eu une discussion très nourrie au sein de la Cogest pour vous dire que c'est un point qui nous a pris beaucoup de temps et finalement on a décidé d'entrer en matière pour les raisons qui sont expliquées dans notre rapport. Et ensuite, en parlant du débat, la Cogest n'a bien sûr pas peur du débat, au contraire elle avait invité le Conseil Municipal à débattre du budget avant qu'il nous propose ce budget, c'est-à-dire, à la fin août parce qu'on présentait au sein de la Cogest qu'il allait y avoir peut-être des difficultés pour ce budget alors, on voulait en discuter et finalement cette discussion n'a pas pu avoir lieu parce que le Conseil Municipal nous a dit qu'il n'avait pas tous les chiffres à la fin août, ce qu'on savait puisque c'est toutes les années la même chose, et finalement on n'a pas pu avoir cette discussion, ce qu'on dit aussi dans notre conclusion qu'on regrette qu'il n'y pas eu ce débat. Merci pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position. Oui, Monsieur Morisod.

Intervention de Morisod David : David Morisod. Mesdames, Messieurs, bonsoir, j'aurai juste quelques questions. Juste une ou deux questions concernant les communes semblables parce que la commission ad hoc a beaucoup galéré pour trouver des similarités au niveau des communes pour faire son rapport. Donc, au final on s'était basés sur quelques communes qui, on a jugé au niveau semblables au niveau de la population, au niveau de la superficie, mais rien n'a été trouvé de similitude en termes d'organisation, donc d'organigramme communal, en terme de marge d'autofinancement. Donc, c'est un peu ça ma question donc, quelles sont les communes semblables, quels sont les termes de similitude ? Et pour relever aussi un point, il a été de nouveau discuté aujourd'hui de salaire dans les messages d'introduction de différentes personnes on parlait aussi d'organigramme. Donc nous, dans notre travail, on n'a pas trouvé d'organigramme similaire pour faire une comparaison. Donc, j'aimerais juste plus d'informations, comment l'exécutif a pu le faire ? Merci.

Intervention de Buttet Yannick : Oui volontiers, Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, je pense que comme vous étiez Président de la commission ad hoc, vous savez vous-même que la commune de Collombey-Muraz a de nombreux contacts aussi avec d'autres communes, qu'il y a actuellement d'ailleurs une rencontre régulière entre les responsables des ressources humaines des communes de taille importante dans notre canton. Ça réunit les villes ainsi que les communes les plus importantes, Fully, Bagnes et j'en oublie probablement. Dans les deux questions que vous posez, vous faites un lien d'abord avec la structure. C'est vrai et ça c'est ce qu'on avait dit. Nous n'avons pas un super chef de service. Ça je pense que même le Nouvelliste n'aura pas osé l'écrire alors là, j'en doute fortement parce que ça n'était pas la volonté en tout cas du Conseil, mais d'avoir un Secrétaire communal qui soit responsable des différents chefs de services. Sans quoi la coordination posait problème mais ça ce n'était pas le Conseil Communal qui était arrivé à cette conclusion, c'était des propositions du Bureau externe qui avaient été effectuées, qui avaient été retenues par la municipalité. Sans aller plus loin, vous parlez aussi de lien avec la marge d'autofinancement. Et ça, on en avait déjà débattu lors de la discussion sur les salaires. Est-ce que les salaires des employés communaux doivent être fixés en fonction de la marge d'autofinancement d'une commune ? Vous semblez faire ce lien : marge d'autofinancement et salaires. Alors si on part de ce principe-là, notre marge d'autofinancement au dernier compte qui était d'un million et qui sont prévus à 3 millions pour l'année prochaine, on devrait effectuer même des adaptations au fur et à mesure de l'évolution du temps. Je pense que cette comparaison-là n'est pas pertinente. Sur la structure, les comparaisons ont été effectuées. Vous avez vous-mêmes ensuite, vous vous rappelez sauf erreur de ma part, contacté ces communes de manière à ce qu'elles vous donnent elles-mêmes leurs chiffres et leurs salaires et je pense que dans ce canton, il n'y a pas une commune qui a été plus transparente que la commune de Collombey-Muraz sur les montants de salaires des employés communaux. Je pense qu'on est même allés trop loin. Donc sur la structure, on a cette spécificité, c'est vrai, d'avoir un responsable des autres chefs de services. Ailleurs, le Secrétaire municipal est souvent rattaché directement au Conseil Communal, mais il existe aussi, mais ça n'est pas un chef de service dans la plupart des cas. Et du côté de la comparaison avec les autres communes, nous avons eu accès à ces différents chiffres par les collaborations que nous avons entre les communes. Vous avez vu vous-mêmes qu'on vous a dit, on le donne à la municipalité mais on ne donnera pas à la commission de gestion, en tout cas, même au Président de la commission ad hoc qui traitait de cette problématique-là.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité d'avoir répondu. S'agissant de l'entrée en matière, y a-t-il d'autres prises de position ? Non, nous n'allons pas rentrer encore une deuxième fois en discussion sur les salaires hein. Là, vous avez posé des questions, je pense que c'est la réponse. Alors, si vous voulez vous déterminer pour la réponse ?

Intervention de Morisod David : Ouais, je réagis juste à la réponse parce qu'il y a quand même des choses qu'on ne peut pas laisser dire. J'ai posé une question très simple. Quelles communes ont été prises, considérées comme communes semblables ? J'ai eu deux réponses, Fully et Bagnes. C'est les seuls noms de communes qui ont été sortis. Bagnes, la commission ad hoc a évidemment considéré cette commune en termes d'habitats, de nombre d'habitants, on l'a vite mise de côté parce qu'au niveau finance, au niveau organisation, au niveau organigramme, c'est totalement différent d'une commune comme la nôtre étant donné qu'il y a le cas de Verbier qui implique énormément d'autres contraintes et d'autres rentrées et sorties financières. Fully, on a aussi voulu travailler avec, on a eu des données de Fully, ils nous ont interdits des les publier. D'ailleurs, dans les graphes qu'on vous a présentés il n'y avait pas Fully. Nous, on avait fait des graphes nous-mêmes avec Fully pour notre travail à l'interne. Tout simplement parce que Fully était en réorganisation complète. Donc, ils nous ont dit, il n'y a aucune valeur à ce qu'on vous donne parce que nous on est en train de se réorganiser. Donc là, je me demande comment la commune de Collombey-Muraz peut se comparer avec une commune en pleine réorganisation ? Idem pour Savièse qui était en une restructuration, notamment au niveau de l'échelle

salariale. Concernant le point de la transparence, je ne vois absolument pas ce que le fait que la commune de Collombey-Muraz soit transparente dans ces informations, dans les données qu'elle transmet à une commission, ait valeur d'arguments concernant le bien-fondé de telle échelle salariale ou tel organigramme. Je ne pense pas que le fait d'être transparent justifie telle ou telle décision prise par le Conseil. Voilà, merci.

Intervention de Buttet Yannick : Brièvement, je crois qu'on va pas discuter plus longtemps de ce thème-là. On a eu l'occasion de le faire lors d'une séance entière. Il y a d'autres communes qui sont prises en compte. Je veux pas ici énumérer, mais si vous dites que les communes comme Fully sont en restructuration, on ne peut pas les prendre en compte, Savièse non plus, Conthey non plus qui est une commune qui est aussi d'une taille comparable à la nôtre. Alors finalement, on se compare à plus personne et on pourrait même devenir la norme. Un deuxième élément par contre sur la transparence qui est très important. C'est quand vous parlez de respect de la population, de contact avec la population, on a sous-entendu trop souvent dans ce Conseil que la municipalité voulait cacher des choses. Et vous savez très bien, vous avez vu vous-mêmes quand vous avez contacté les autres communes que vous étiez bien moins bien reçus qu'à la commune de Collombey-Muraz qui allait très loin. Et les employés concernés ont aussi des droits. Les employés concernés ont aussi des droits, ça n'est pas un argument pour justifier quoi que ce soit, c'est simplement une question de respect pour les gens concernés quand on les met sous pression et que finalement on dévoile absolument tout leur salaire à l'ensemble de la population. Je ne crois pas qu'on fasse ça avec l'ensemble des Conseillers généraux.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Monsieur Schmid, c'est par rapport à l'entrée en matière ? Oui. Je vous passe la parole.

Intervention de Schmid Daniel : Les finances communales ne sont pas en bonne santé. Au moment où le Conseil Municipal vous demande de supprimer les chèques famille, de supprimer les subventions aux bourses ou encore de diminuer les subventions pour les soins dentaires. Voulez vous maintenir les privilèges salariaux excessifs de certaines personnes ? Les différents groupes siégeant au Conseil Général ont donné leur appréciation et mot d'ordre. Maintenant c'est à chacun individuellement de se prononcer. Voulez-vous en tant que représentant de la population mettre le couvercle sur ce fonctionnement ou donner un coup d'arrêt aux privilèges de quelques-uns.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Schmid, je vous prie de vous lever quand vous prenez la parole, s'il vous plaît. D'autres prises de position pour l'entrée en matière ? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter sur... Monsieur Côme Vuille.

Intervention de Côme Vuille : Oui, simplement sur le vote. Je demanderai pour cette question le vote à bulletin secret.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je vous rappelle que l'art.27 de notre Règlement prévoit le déroulement du vote, al.1: le Conseil Général se prononce à main levée, al.2: le vote a lieu au scrutin secret ou au scrutin nominal sur demande de 5 membres ou d'un chef de groupe. En cas de demande simultanée le vote se fera au scrutin secret. Monsieur Vuille étant chef de groupe, nous allons procéder au vote à bulletin secret. Pour ce faire, nous nous déplacerons où il y a l'urne. Les personnes pourront aller toutes seules derrière, je prie les personnes, on ouvrira la porte, vous prenez un stylo avec vous, on vous donnera un papier. Les scrutateurs, vous allez venir avec moi, on distribuera les bulletins. Le bureau restreint votera en premier, les scrutateurs vous voterez en dernier et après nous ferons le décompte. La question qui est soumise, donc, au plénum et au vote à bulletin secret sera: les Conseillers généraux qui acceptent l'entrée en matière, inscriront oui sur leur bulletin. Les Conseillers généraux qui refusent

l'entrée en matière, manifesteront leurs avis en marquant non sur leur bulletin. Est-ce clair ? Alors, je prie, les scrutateurs, le bureau restreint, de venir avec moi s'il vous plaît et après de passer un par un en fonction des personnes qui arrivent.

Mesdames et Messieurs je vous prie de regagner vos places. Le verdict: bulletins distribués 40, bulletins rentrés 40, nul 0. Pour l'entrée en matière 24, contre l'entrée en matière 16. L'entrée en matière est donc acceptée.

d. Coefficient d'impôt et taux d'indexation : Discussion / Vote

Nous pouvons passer au point suivant: coefficient d'impôt et taux d'indexation. Nous allons tout d'abord nous prononcer sur le **coefficient d'impôt**. L'entrée en matière ayant été acceptée, je passe la parole tout d'abord à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs j'en ai parlé lors de la présentation du budget. Donc le Conseil Municipal vous propose de rester à un taux d'imposition de 1,25 % parce qu'on prend toujours dans le même porte-monnaie et de manière à ne pas augmenter la charge sur les ménages tout en rappelant que l'urgence sur cette augmentation d'impôts est toute relative.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Le Président de la municipalité. Je passe la parole au rapporteur de la Commission de Gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la Commission de Gestion, je n'ai rien à rajouter.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Moi, j'ai une question pour le rapporteur la Commission de Gestion. Dans votre rapport vous avez proposé une augmentation à 1,35 %. Est-ce que vous faites la réquisition formelle ou pas ?

Intervention de Kilchenmann Jürg : Oui.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Ok. J'ouvre la discussion et donne la parole, tout d'abord, aux chefs de groupe. Un chef de groupe désire-t-il s'exprimer. Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel, cheffe de groupe PDC. Monsieur Le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues. Une hausse d'impôts sera probablement inévitable un moment donné, pour notre groupe le moment n'est pas encore venu. Les habitants de notre commune ont vu leurs charges augmenter cette année de par la mise en place de nouvelles taxes et l'augmentation de certaines autres. La situation économique régionale pèse aussi sur les budgets des ménages. Un certain nombre de prestations, certes non obligatoires, ont été diminuée, voir supprimées pour les familles. De plus notre commune est déjà légèrement au-dessus de la moyenne cantonale pour le coefficient d'impôts Si nous voulons attirer de nouvelles entreprises, de nouveaux habitants, donc de nouvelles rentrées fiscales, il faut veiller à garder une certaine attractivité. La situation financière de notre commune est certes délicate, mais le budget est maîtrisé et un accent particulier a été mis sur la marge d'autofinancement. Nous pouvons nous permettre de garder notre taux d'imposition au niveau actuel et de laisser un peu d'air au porte-monnaie de nos concitoyens. Il sera toujours temps l'année prochaine de revenir sur la nécessité ou non d'augmenter les impôts communaux. Le groupe PDC vous demande donc de refuser la proposition de la GOGEST d'augmenter le coefficient d'impôts.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. Autre prise de parole par un chef de groupe? Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vanay, chef de groupe, je passe la parole à Edgar Vieux.

Intervention de Vieux Edgar : Vieux Edgar, UDC. Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs, le groupe UDC soutient le Conseil Communal de laisser au statu quo le coefficient d'impôts et le taux d'indexation pour cet exercice 2016. Nous sommes conscients qu'une hausse d'impôts augmenterait la marge d'autofinancement et améliorerait ainsi la situation financière, mais il ne faut pas oublier que derrière les chiffres se cachent les citoyens de cette commune. Nous avons été élus pour les représenter et prendre les décisions qu'il se doit. Même dans les moments difficiles, nous ne devons pas oublier qu'en dernier ressort c'est les contribuables de cette commune qui paient la facture. Au vu des nouvelles taxes mises en vigueur par le Conseil Communal et acceptées par ce législatif, nous pensons, le groupe UDC, que les citoyens subissent déjà une augmentation de leurs dépenses et qu'une hausse d'impôts ne serait que de donner un coup de massues sur leurs budgets. C'est pourquoi le groupe UDC a décidé de garder le statu quo, parce que le bien être des citoyens prime avant tout. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vieux. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Cretton pour l'ADG. Mesdames, Messieurs, comme mentionné dans la presse la commune ne veut s'en tenir qu'à réduire les dépenses. Pour preuve elle a supprimé certaines prestations non obligatoires : chèques famille, contributions aux bourses d'études, diminution maximale de la participation aux frais dentaires, l'équivalent de Fr. 305'000.-. Malgré ces diminutions, notre marge d'autofinancement de 2016 ne se lève qu'à 3 millions. Loin de l'objectif des Fr. 4'500'000.- fixés autant par le Conseil Municipal que par la GOGEST. Donc, où va-t-on trouver les Fr. 1'500'000.- manquant ? Le Conseil Municipal nous a dit, lors de la séance concernant le budget 2015, je cite : on a fait vraiment un budget 2015 au plus près de la réalité et que les marges de manœuvre sont vraiment très très faibles. C'est simple, on a tellement déjà limité les dépenses sur les postes rubriques" biens, services et marchandises", qu'il n'y a plus de gras autour de l'os ou quasiment plus. Donc pour trouver Fr. 330'000.-- en 2015, et bien je peux vous dire que ce sera très très difficile. La commune nous disait qu'il n'y a plus de gras et on parlait d'un montant de Fr. 330'000.-- seulement, alors qu'il nous en manque aujourd'hui pour avoir un budget un peu près équilibré, 1.5 millions. Nous devons trouver rapidement des solutions pour rendre acceptable notre budget. La politique de réduction de nos dépenses est louable mais irréaliste par rapport au 1.5 millions recherchés. Tout le monde le sait mais personne n'ose l'avouer. Je vous rappelle, lors du budget 2015, le Conseil Municipal a déclaré : " on a fait vraiment un budget au plus près de la réalité et que les marges de manœuvres sont vraiment très très faibles". Alors pourquoi laissez croire à nos concitoyens que nous allons trouver une solution miracle. L'ADG met au défi le Conseil Municipal ou le Conseil Général de trouver des économies pour 1.5 millions. Il ne faut pas se leurrer, nous ne pourrions pas économiser ces 1.5 millions en raclant les fonds de tiroir, et les amendements déposés par le Conseil Général ne pourront pas améliorer de façon significative nos finances. Ce qui nous surprend, c'est que tout le monde est conscient ici et que la hausse d'impôt est inévitable. La commune dit oui mais elle veut encore attendre. La Cogest la préconisait déjà dans son rapport en 2015 et cette année, par 6 oui et 2 abstentions elle est à nouveau convaincue de sa nécessité. Nous avons l'impression que chaque Conseil, que ce soit le Communal ou le Général, se "refile la patate chaude" et personne n'ose affirmer que cette solution est la seule réaliste. Et bien si personne n'ose le proposer, nous, l'ADG, allons prendre nos responsabilités. Soyons tous solidaires pour le bien de notre commune et acceptons d'augmenter le coefficient d'impôt de 1.25 à 1.35. Ceci nous permettrait de bénéficier de Fr. 1'388'000.-- de rentrées fiscales et permettrait à la législature suivante de travailler un peu plus sereinement. Bien sûr, cette proposition n'est pas porteuse politiquement, mais nous devons l'expliquer et la faire accepter

à nos concitoyens, car nous le savons tous, Conseil Municipal compris, que c'est la seule solution et plus nous attendrons, plus notre situation se péjorera. Alors mettons-nous, nous, tous les Conseillers généraux, face à nos responsabilités d'élus et votons le passage du coefficient d'impôt de 1.25 à 1.35. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Cretton, autres prises de position ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille, pour le PLR, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Municipaux, chers collègues. Le groupe PLR salue l'effort qui a été fait par la municipalité pour chercher des pistes d'économie lors de l'élaboration du budget 2016. On constate en effet que de nombreuses propositions d'amendement, qui avaient échoué l'an passé, ont été reprises voire dépassées par le Conseil Municipal. Se pose donc la question de savoir s'il est nécessaire pour le Conseil Municipal de combattre avec tant d'acharnement les amendements du budget proposés pour les accepter un an après. Néanmoins, nous ne sommes pas satisfaits par le budget présenté. Nous ne comprenons pas pourquoi, alors que le Conseil Municipal est d'accord avec la Cogest que la marge d'autofinancement minimale devrait être de 4.5 millions, il propose ce soir une marge d'autofinancement de 3 millions. Si ce devait être une année exceptionnelle, on pourrait à la limite le comprendre, mais il n'existe aucune perspective d'amélioration. Il suffit de regarder le plan quadriennal pour se rendre compte que même dans 4 ans, la marge d'autofinancement ne dépassera pas 3.1 millions. Dans ces conditions, nous demandons au Conseil Municipal d'être conséquent lorsqu'il élabore le budget. Il doit arriver devant le Conseil Général avec un budget qui présente une marge d'autofinancement suffisante. C'est ensuite au Conseil Général de faire des amendements ou de combattre une hausse d'impôts proposée par exemple. Mais en cas d'échec, nous aurions au moins l'assurance que le budget soit équilibré. Ce soir, on demande au Conseil Général à nouveau d'équilibrer le budget pour arriver à une marge d'autofinancement suffisante. Et comme l'an passé, le risque existe de nous trouver après les votes des amendements avec un budget qui ne s'est que peu amélioré, ce qui amènera inévitablement à un refus du budget de ceux qui ne sont pas d'accord avec celui proposé. Le Conseil Général doit donc faire des choix et les assumer, en lieu et place du Conseil Municipal qui n'a malheureusement pas été au bout de la démarche sur ce point. On nous avait présenté 2014 comme l'année où nous allions toucher le fond, puis nous remonterions progressivement. Ce n'est pas l'impression qui est donnée car pour arriver à cette marge d'autofinancement de 3 millions, la municipalité a tout de même dû faire des coupes drastiques, parfois excessives, sur certains domaines particuliers. Il est donc démontré qu'il n'y a pas de perspectives réelles d'amélioration de la situation financière. Au contraire, avec la fermeture de la raffinerie Tamoil notamment et la tendance des années passées, il nous semble que prévoir une augmentation des recettes fiscales est optimiste. De même, les dépenses sociales nous semblent sous-évaluées vu la réalité du terrain. Certes, ces chiffres proviennent du canton mais cela démontre encore plus que la situation financière de la commune va continuer de s'aggraver inexorablement, dès lors que l'on adopte pas une marge d'autofinancement suffisante simplement pour limiter la chute. L'artifice comptable d'avoir passé l'EMS en SA va nous faire gagner 4 ans peut-être avant le déficit au bilan, mais nous ne pourrons pas continuer à poser un emplâtre sur une jambe de bois. Néanmoins, nous sommes d'accord avec la municipalité que les citoyens de cette commune ont été gavés de taxes les plus diverses durant ces dernières années. J'en avais fait toute la liste l'an passé et les citoyens les ont découvertes sur leurs factures cette année. Pour cette raison, nous défendons à nouveau d'épuiser toutes les possibilités d'économie avant de procéder à une augmentation d'impôts. Je remercie donc d'avance tous ceux qui ne soutiennent pas la proposition de la Cogest d'augmenter le taux d'impôts de soutenir en bloc les propositions d'économie, faites notamment par le PLR et notamment dans les rubriques par nature où elles sont les plus importantes. En effet, on peut pas laisser la marge d'autofinancement telle qu'elle est

proposée. A défaut, le groupe PLR sera contraint de refuser le budget faute d'économies suffisantes. Le groupe PLR accepte donc le maintien du coefficient d'impôt à 1.25 et le taux d'indexation à 165 %.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vuille. Autres prises de parole dans l'assemblée ? Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel : Daniel Schmid, en décembre de 2014 lorsque lors d'étude du budget 2015 vous avez, Monsieur Le Président, reconnu que le message du Conseil Municipal était insuffisant. Que dire du message et du budget 2016 présenté ? L'année passée Le Conseil Municipal a admis qu'une marge d'autofinancement de Fr. 4'500'000.-- était le minimum vital pour les finances de notre commune. Avant, vous présentez cette marge d'autofinancement de Fr. 4'500'000.- comme étant plus ou moins un coussin de sécurité, mais si on regarde le plan financier cette marge de Fr. 4'500'000.--- pour les années 2017 et 2018, elle ne couvre pas l'investissement net. Donc même avec Fr. 4'500'000.-- on continue à s'endetter. Or que constate t-on dans le budget 2016 ? Une marge d'autofinancement qui dépasse à peine les 3 millions. Et encore ! Pour atteindre ce résultat il a fallu supprimer les chèques famille, supprimer les contributions aux bourses et diminuer les subventions pour les soins dentaires. Ce budget est une attaque frontale contre les familles, pourquoi ? Si ces mesures permettaient d'éviter une augmentation d'impôts, elles pourraient trouver une justification, mais ce n'est pas le cas. Comme vous le répondez à une des questions de la COGEST le Conseil est d'avis que toutes les pistes d'économie ont été suivies, seule une augmentation d'impôts paraît une mesure qui pourrait être prise. Dans le plan financier 2016-2019, le Conseil Municipal ne change pas de fusil d'épaule. Il nous propose une marge d'autofinancement quasiment identique à celle de 2016, soit aux alentours de Fr. 3'100'000.-. Cette situation engendre une augmentation continue de l'endettement sans perspective d'amélioration. Les indicateurs financiers relatifs à l'endettement ne sont déjà actuellement pas bons, avec les perspectives données par le plan financier, ils ne feront qu'empirer. Le Conseil Municipal est conscient qu'une augmentation d'impôts est inéluctable mais il refuse d'en prendre la responsabilité politique. En attendant il supprime une à une les prestations aux familles et d'ici une année ou deux lorsque le calendrier politique sera plus favorable, l'augmentation d'impôts interviendra et les familles auront tout perdu. C'est la raison pour laquelle je défends une augmentation d'impôts immédiate et le maintien de la plupart des prestations pour les familles. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Schmid. Autres prises de parole dans l'assemblée ? Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur Le Président, Mesdames et Messieurs, merci de vos interventions. Je répondrai évidemment aux interventions qui remettent en question la position de la municipalité en commençant par PLR, le PLR qui nous dresse, en fait, le tableau de toutes les raisons pour lesquelles il faudrait augmenter les impôts en 2016 avant de nous dire que finalement on en restera au taux d'imposition actuel. Alors quand on dit que la municipalité ne veut pas assumer la responsabilité politique je ne suis pas certain que ce soit la bonne cible. On nous dit qu'en 2014 on avait touché le fond ce qui était faux, Monsieur Vuille connaît très bien lui qui est sauf erreur de ma part, à la commission de gestion. Aux comptes 2014, la marge d'autofinancement était de Fr. 1'172'000.--. La marge d'autofinancement prévue en 2016 est de 3 millions. Donc c'était effectivement juste, nous avons touché le fond en 2014 et nous remontons, je vous rappelle également le montant des investissements nets prévus pour l'année prochaine qui sont d'un peu moins de 5 millions, alors que pour cette année, nous avons un budget de plus de 15 millions. Donc c'est quand même des éléments importants qui montrent que nous arrivons à la fin de ce cycle d'investissement et qu'il s'agit ensuite de retrouver un rythme de croisière. J'entends aussi que toutes les possibilités d'économies n'avaient pas été faites, je ne sais pas ce que j'ai lu dans le rapport de la commission de gestion et quand je vois les possibilités

d'économies proposées aujourd'hui, les vrais possibilités d'économie, on parle d'un budget à 30 millions. On parle de Fr. 1'500'000.-- à trouver. Les vrais possibilités d'économies qui restent réalistes, c'est vrai on a parlé tout à l'heure de votre proposition de diminuer de 10 % les charges du personnel de la commune. C'est vrai là on gagne Fr. 400'000.-- je ne suis pas certain que de tels amendements soient responsables et réalistes. Et surtout, que la population au final n'en souffre pas, comme vous avez aussi mis en avant cet élément-là. Puis un dernier élément avant de passer à l'ADG, vous vous étonnez que Conseil Général doivent apporter des mesures pour équilibrer les comptes. Je pense que c'est aussi une des tâches du Conseil Général ! On a fait le maximum de notre côté, on vous a donné notre vision en disant on va atteindre cette marge d'autofinancement de Fr. 4'500'000.-- mais on ne veut pas mettre les familles avec la tête sous l'eau, contrairement à ce que dit Monsieur Schmid. C'est la raison pour laquelle nous échelonnons ces différents efforts dans le temps. et ça, c'est un élément aussi très important, Mais le Conseil Général ne peut pas non plus renoncer à sa responsabilité, donc il se doit non seulement de venir ici pour dire : oui non, oui non, ou simplement vous l'avez dit vous-mêmes, pour proposer le refus d'une hausse d'impôts éventuellement. Mais il peut aussi prendre sa responsabilité de législatif qui a toujours le mot de la fin. Et comme vous avez voulu, à raison à mon avis, un Règlement d'organisation qui vous permette d'amender toutes les rubriques, et bien à ce moment-là vous avez la possibilité d'assumer pleinement cette responsabilité et de proposer des coupes et des augmentations de recettes, ou des augmentations de dépenses également comme certains groupes ont proposé aujourd'hui. L'ADG nous parle de manque de courage. Je ne suis pas certain qu'avec toutes les augmentations de taxes qu'on vous a proposés ces dernières années, qu'avec la proposition de suspendre, pas de supprimer, de suspendre les chèques famille, de supprimer les bourses, on puisse reprocher au Conseil Communal de ne pas prendre ses responsabilités. On n'a pas attendu que le Conseil Général nous impose ces diminutions-là bien au contraire, on vous a toujours dit dès le début de la législature : Nous allons d'abord effectuer toutes les économies avant de chercher de nouvelles sources de financement et surtout avant de proposer une éventuelle hausse d'impôts. Nous sommes conséquents avec notre ligne qui nous guide depuis le début de la période. Et pour terminer avec Monsieur Schmid, peut-être qu'il a fait une confusion sur le message entre le fond et la forme, vous pouvez discuter du fond et ne pas être content de la situation des comptes. Ca, on peut l'accepter et le comprendre aussi. On aimerait bien aussi avoir une marge d'autofinancement plus haute, qui nous permette de réaliser différentes choses, par contre, moi sur la forme, je ne peux pas vous laisser critiquer ce message comme il a été jugé bon également par le Conseil Général, nous avons repris les choses en mains, les éléments qui sont présents dans le message nous permettent de faire une analyse détaillée du projet de budget et vous avez absolument tous les éléments nécessaires à pouvoir débattre ce soir. Donc je pense que ça, c'est un élément aussi important. Encore deux éléments. Vous avez souvent parler des subventions aux soins dentaires, qui était une décision ou en tout cas une demande de votre part l'année dernière pour pouvoir approuver le budget cette année. Si vous vous rappelez bien, vous aimez bien aller parfois rechercher aussi les éléments des différents Conseils Généraux passés, simplement rappeler que nous ne sommes pas dans une situation extraordinaire ! C'est avant qu'on était dans une situation extraordinaire. En ayant contacté le centre de soins préventifs à Sion, on nous a presque pris pour des extraterrestres quand on leur a dit qu'on subventionnait davantage que les taux légaux qui étaient pour le subventionnement de ces soins. En nous disant franchement, écoutez mais vous pouvez sans autre revenir aux taux légaux, ils permettent justement aux familles de financer ces différents soins et surtout de les envisager parce que le but c'est de ne pas avoir une médecine à deux vitesses. Et un dernier élément, comme vous avez aussi relevé la responsabilité politique, parler d'agendas politiques qui seraient plus favorables bon... alors ça c'est un peu facile dans la mesure où je vous ai déjà dit en préambule que la hausse d'impôts viendrait probablement 2017 si on calculait sur l'agenda politique, on vous promettrait de ne pas avoir de hausses d'impôts puis vous joueriez à l'étonné l'année prochaine. Mais ce qu'on vous a aussi dit depuis le début de la période, contrairement à ce que vous dites, c'est que

la hausse d'impôts ne permettra pas d'éviter les économies. Pour qu'on puisse avancer, vous le relevez vous-même on doit en même temps faire les économies et augmenter les recettes. Donc il ne s'agit pas et c'est aussi un souci de la municipalité en disant que si on augmente trop rapidement les recettes, bien on va tout de suite avoir des propositions de nouvelles dépenses, parce que tout le monde a des bonnes idées. Et puis on risque de retomber dans cette spirale aussi dans l'endettement que nous ne voulons plus ou que nous voulons uniquement pour des infrastructures indispensables dans notre commune. Pour terminer, le taux moyen d'imposition en Valais en 2015 se situe à 1,22.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je repasse la parole au plénum, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui Nathalie Cretton. Donc concernant les taxes, effectivement, on a la taxe sur les déchets, la taxe sur l'eau, ceux sont des services autofinancés, on est obligés de le faire, on n'a pas le choix. Donc ça, c'est autre chose. Les impôts, ça c'est une volonté du Conseil Municipal. Tandis que les deux taxes en question c'est obligatoire étant donné que ce doit être des services autofinancés. Concernant les investissements, Monsieur, concernant sur le plan quadriennal, vous avez dit qu'on avait effectivement les investissements qui étaient en forte diminution. J'ai quand même une ou deux petites questions, je voulais savoir où en étaient les investissements de Fr. 840'000.-- qui étaient prévus concernant la route de la zone commerciale "les Fossaux". Est-ce que ça a été complètement abandonné ? Parce qu'ils étaient prévus dans l'inventaire des investissements et des fonctionnements en 2015 et dans 2016 ils ont complètement disparus. La liaison Illarsaz - Gare de Vionnaz Fr.150'000.--. La liaison Charmette - Barme Fr. 350'000.-- aussi disparus. Et le déplacement de la voie AOMC Fr. 2'800'000.-- qui ne sont non plus pas apparus dans les inventaires des investissements et fonctionnements 2016. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'autres prises de position dans le plénum pour le coefficient ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le président de la municipalité je vous passe la parole.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs, tout d'abord juste, quand on dit l'eau et les déchets on devait, il fallait, on devait depuis très longtemps. Mais la responsabilité politique a été prise durant cette période et pas avant. Donc je pense que c'est aussi un élément à rappeler et je ne veux pas rappeler le temps qui a été longuement perdu sur différentes taxes et cet argent, ces taxes auraient pu être adaptées plus rapidement de manière à échelonner aussi l'effort du côté des familles. Et puis quand on dit que c'est des services autofinancés alors on doit c'est vrai, on doit équilibrer ces charges mais l'argent on le prend toujours dans le même porte-monnaie ! Donc on le prend quand même auprès des ménages qui vont payer l'eau, les déchets. On a beau leur dire : oui mais ça, vous avez bénéficié pendant de nombreuses années de cette absence de taxes, toujours est-il que du jour au lendemain, ils doivent payer des montants conséquents et puis qu'on aimerait aujourd'hui rajouter une couche supplémentaire du côté des impôts. Du côté des différents investissements on pourrait y venir, mais on en avait parlé notamment à la commission de gestion. La route intercommunale qui relie Monthey à Collombey-Muraz, on espère toujours qu'elle puisse se réaliser. Elle est toujours coincée du côté des services cantonaux. On attend pas de... si si, c'est celle-ci ! C'est celle-ci probablement qui se trouve entre le rond-point de Pré-Loup et Monthey. La route de l'Epine, wouhai. Pour l'instant, celle-ci elle n'est plus à l'ordre du jour. De même que la Charmette - la Barme, la liaison de mobilité douce elle n'est plus à l'ordre du jour. C'était beaucoup trop cher pour l'impact. La liaison mobilité douce sous la gare d'Illarsaz, elle est toujours en stand by. Mais comme il n'y a pas d'urgence, on a décidé de revenir avec cette proposition au moment où on aura les moyens de se la payer et en cherchant entre temps des soutiens et des subventionnements aussi sur cet élément là. Et puis le déplacement de la ligne AOMC, bien va évidemment qu'on espère pouvoir la réaliser, qu'il y a déjà des montants d'études qui sont demandés, mais là j'aimerais juste rappeler que c'est dans le cadre,

enfin c'est une suite du projet d'Agglo. Surtout rappeler que sur les 107 millions que devrait coûter le projet, la Confédération subventionne 90 %. Et qu'il reste 10 % à se répartir entre Monthey, Collombey-Muraz et le canton du Valais. Dans le meilleur des cas, ce déplacement de la ligne AOMC, comme avec Monthey souvent on fait $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$, on espère que le canton face un geste, qu'on compte sur les députés présents dans la salle pour nous appuyer aussi dans cette démarche, mais dans le pire des cas, si vraiment le canton devait prendre la même part que les communes, ça nous ferait environ 5 millions chacun. On fait $\frac{1}{3}$ - $\frac{2}{3}$ avec Monthey, vous voyez aussi le montant que ça représente sur un investissement de 107 millions. Donc ce n'est pas ça qui va forcément influencer fortement parce que c'est des choses qui sont échelonnées dans le temps. Si on doit déplacer la ligne AOMC, vous imaginez bien que ça ne va pas se faire du jour au lendemain. La réalisation prévue, l'inauguration était prévue en 2021, c'est déjà très optimiste, vous imaginez qu'il y aura des recours, des oppositions et que ça risque bien de durer encore quelques années. Donc ça c'est des montants qui seront aussi intégrés, mais qui ne sont pas, qui ne vont pas se réaliser probablement dans les années à très court terme.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Les questions ont été répondues donc je clos la discussion. Peuvent s'exprimer encore le Président de la commission de gestion ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas.

Je demande au scrutateur de se lever et de sortir des rangs. Nous allons passer au vote en opposant la proposition de la commission de gestion à celle de la municipalité. Les Conseillers généraux qui suivent la proposition de la commission de gestion de fixer le coefficient d'impôt à un 1,35 % sont priés de lever la main ! Merci. Les Conseillers généraux qui approuvent la proposition de la municipalité de maintenir le coefficient d'impôt à un 1,25 % sont priés de lever la main. Merci. Abstention ? Résultat de la votation. Pour l'augmentation du coefficient : 10, pour le statu quo : 23, et 6 abstentions. Résultat le coefficient d'impôt à 1,25 % est approuvé.

Indexation : Selon l'article 178 alinéas 5 et 6 de la loi fiscale, en cas d'augmentation de 3 % de l'Indice des Prix à la Consommation (ci-après : IPC) par rapport au dernier barème adapté l'indexation intervient de manière automatique et ne nécessite ainsi pas une décision ni du Conseil Communal ni du Conseil Général. Le Conseil Général a toutefois la possibilité de s'écarter de ce principe de l'indexation automatique, ce par voie de décision. Il peut ainsi renoncer totalement ou partiellement à l'indexation en cas d'augmentation de 3 % de l'IPC. Il peut également rattraper la progression à froid qui n'a pas été corrigée par le passé. Par contre il ne peut pas revoir à la baisse l'indexation existante à moins toutefois que l'IPC ait subi un recul de 3% par rapport au dernier barème. Pour rappel, le niveau de l'indice pour la commune de Collombey-Muraz se monte à 165, soit une indexation déjà élevée en rapport avec les autres communes du canton. Ceci étant précisé, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je serai très bref. C'est vrai l'indexation est déjà relativement haute dans la mesure où la moyenne cantonale est à 150 %. Et si nous ne voulons pas pour 2016 gagner des recettes fiscales, nous ne voulons en tout cas pas en perdre. Donc nous vous recommandons de maintenir ce taux d'indexation.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Je passe la parole au rapporteur la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. La recommandation de la cogest est d'accepter le taux d'indexation à 165, c'est-à-dire inchangé.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. J'ouvre la discussion et donne la parole tout d'abord aux chefs de groupe. Un chef de groupe désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée désire s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion. Le Président de la commission de gestion désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Le Conseil Municipal non plus.

Je demande aux scrutateurs de se lever et de sortir des rangs et nous passons au vote. Les Conseillers généraux qui soutiennent la proposition de la municipalité de maintenir l'indexation à 165 % sont priés de lever la main. Merci. Refus ? Abstentions ? Ce n'est pas le cas. Le taux d'indexation à 165 est approuvé à l'unanimité. Mesdames et Messieurs il est 21h53, nous faisons une pause et reprenons la séance à 22h00.

e. Budget 2016 : Discussion / Vote

Intervention de Fontannaz Bertrand : Mes chers collègues, nous allons maintenant nous prononcer sur le budget 2016 à proprement parler. Nous avons reçu 24 amendements. Toutefois, 5 amendements ne respectent pas la notion de rubrique définie par notre Règlement communal d'organisation communal. La Commission de gestion les a d'ailleurs très justement qualifiés d'irrecevables dans sa prise de position sur les amendements. Aussi, nous n'en tiendrons pas compte et à l'instar de ce que nous avons fait l'année passée pour l'amendement n° 3, qui avait trait aux « biens et services, site Internet », nous n'aurons pas à nous déterminer (PV page 22). Personne ne s'était opposé à ce mode de faire. Nous n'allons pas y déroger et à l'instar des vœux de Monsieur Vuille, nous ferons comme l'année dernière pour un amendement déclaré irrecevable par la Cogest et n'entrerons pas en matière. Deux amendements sont identiques. Aussi nous les traiterons conjointement. Six amendements (4 et 2) traitent de la même rubrique, mais les montants proposés sont différents. Nous les traiterons donc en même temps en les opposants les uns aux autres, avant de confronter l'amendement retenu à la proposition de la municipalité. Pour les autres amendements, nous les passerons en revue et les examinerons un à un. Nous allons procéder de la façon suivante : a) le Président de la commune va nous présenter la position de la municipalité b) le rapporteur de la commission de gestion va nous faire part du rapport de la commission c) nous allons passer ensuite à l'Etude détaillée avec le message du Conseil municipal.

1. Aperçu des principaux éléments du budget annuel, Plan financier quadriennal
2. Amendements (un par un)
3. Rubriques non amendées : questions et discussion

d) Discussion finale e) Vote final

Avez-vous des questions sur ce mode de procéder ? Donc j'invite maintenant le Président de la municipalité Monsieur Yannick Buttet à nous faire part du message du Conseil Municipal et de ses explications s'il y en a, par rapport aux amendements ??? il viendra point par point par après. Est-ce que le Président de la commission de gestion désire s'exprimer par rapport aux amendements qui ont été présentés ou par rapport au budget ? Ça a déjà été fait, vous interviendrez au fur et à mesure si jamais. Donc le Président de la Commission de gestion désire-t-il s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer à la discussion de détail. J'ouvre la discussion. Avez vous des questions ou des observations par rapport tout d'abord au message du Conseil Municipal, pages 3 à 11 ? Ce n'est pas le cas. Par rapport à l'aperçu des principaux éléments du budget annuel 2016, pages 13 à 21 ? Ce n'est pas le cas. Par rapport au plan financier quadriennal 2016 - 2019, pages 119 à 120 ? Oui Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton. J'ai été surprise quand j'ai comparé le plan financier que la Cogest avez reçu, donc nous avons des montants, total des emprunts pour Fr. 75'561'750.-- et si je regarde le plan financier que tous les autres Conseillers généraux ont reçu, nous avons un total des emprunts en 2019 pour Fr. 70'100'000.--. Je voudrais juste avoir une explication s'il vous plaît, parce que notre, nous avons fait notre rapport de la commission de gestion, on s'était basés sur le plan financier que nous avons reçu, nous la commission de gestion ! Ce n'es pas le même, merci.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs alors c'est juste. Il y avait une erreur dans la version vous avez reçue et le total des emprunts à fin 2016 devrait s'élever à Fr. 65'949'000.--.

Intervention de Cretton Nathalie : Excusez-moi, donc pour 2016, c'est bon on a les mêmes chiffres. C'est plus tard, c'est dans le ...

Intervention de Yannick Buttet : Donc l'adaptation est valable pour après aussi. Juste. La version qui est correcte c'est la version que vous avez sous les yeux, que tous les Conseils généraux ont reçue.

Intervention de Nathalie Cretton : D'accord, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci pour ces précisions. D'autres questions sur le plan financier quadriennal 2016 - 2019 ? Ce n'est pas le cas, nous allons passer aux amendements. Nous allons nous prononcer donc sur chaque amendement recevable un après l'autre et selon le processus suivant :

- Présentation par le déposant
- Prise de position de la municipalité
- Prise de position de la Commission de gestion
- Discussion
- Vote de l'amendement

Les 4 premiers amendements ont trait aux subventions accordées aux chèques-famille. Donc nous allons les traiter ensemble nous ferons une opposition d'amendement et à la fin nous confronterons à la municipalité. Le premier, le montant au budget de 0. Le premier montant amendé est à Fr. 120'000.-- Je passe la parole au premier déposant pour nous faire part de sa justification succincte. Vous avez tous reçu les amendements. Vous avez pu lire aussi, je vous prierai aussi d'être bref et de vraiment aller à l'essentiel.

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz pour le groupe ADG. Excusez-moi, Véronique Chervaz, simplement. Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux mes chers collègues. Fr. 12'000.--. Imaginer réduire cette somme serait bien dommage, l'anéantir serait pire encore. On nous parle de suspension : ne soyons pas naïfs en cette période difficile pour la commune, suspension signifie suppression. De quelle économie parle-t-on ? Cette somme permet aux familles de réduire le coût de la rentrée scolaire ou d'inciter nos jeunes, par la réduction des coûts, à s'inscrire à une société locale, à s'intégrer à la vie communale. Ces chèques, rien pour certains, énormément pour d'autres familles qui doivent compter chaque franc. On prend toujours dans le même porte-monnaie disiez-vous auparavant. Faut-il alors toucher uniquement aux porte-monnaie des familles ? J'entends déjà la réflexion de certains sur le côté ringard et guimauve des idées défendues par la gauche mais la solidarité mes chers collègues est essentielle, elle permet aux familles de se sentir soutenues en

ces temps incertains. Or lorsque avec ces gestes, on apporte quelque réconfort, c'est la société toute entière, soyez-en assurés, qui s'en trouve embellie et adoucie. Je vous remercie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Deuxième amendement de monter à Fr. 120'000.-- aussi.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel pour le groupe PDC. (Donc excusez-moi pour ces problèmes de micro) L'augmentation des diverses taxes, proposée par le Conseil Municipal et adoptée par le Conseil Général ces 2 dernières années, la diminution des prestations non obligatoires proposée dans ce budget et la situation économique régionale tendue portent atteinte aux budgets des familles. Par cet amendement, le groupe PDC demande que ce soutien, apporté par le biais de ces chèques soit maintenu. Les montants offerts sont à la fois les mêmes pour l'achat de matériel scolaire mais aussi un encouragement à fréquenter les différents cours et activités proposés par les sociétés locales qui, sans membres actifs, ne pourraient pas exister. Le bien vivre ensemble passe aussi par l'entraide et malgré la période moins facile que connaît le ménage communal, il nous semble indispensable de garder cet encouragement et de continuer à soutenir l'avenir de notre commune, des familles et des enfants. Nous vous invitons donc à accepter notre amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Amendement de porter à Fr. 50'000.--.

Intervention de Vuille Côte : Côte Vuille pour le PLR. Le groupe PLR ne partage pas la stratégie du Conseil municipal du tout ou rien. Il est possible de faire autant bien avec moins. La diminution à Fr. 0.- de la rubrique chèques-famille est une économie mal ficelée à nos yeux. Comme l'an passé, nous soutenons une diminution de ce montant pour le maintenir à une hauteur de Fr. 50'000.-, ce qui permet de faire une économie importante en ne faisant qu'affiner la manière de distribuer ce montant. Contrairement à la politique de l'arrosoir, nous demandons le maintien des chèques-famille destinés aux sociétés locales qui forment des jeunes, ainsi que ceux destinés aux familles qui en ont le plus besoin pour les achats de matériel. Comme il s'agit d'une mesure qui aggrave le budget de la commune, nous sommes restés conséquents en proposant en compensation une diminution du même montant, et qui sera votée plus loin. Le montant de Fr. 120'000.-- proposé n'est pas une solution à nos yeux, car il y a lieu de chercher des économies partout et il ne doit y avoir aucun tabou ou de rubriques intouchables. Après, c'est une discussion politique et le Conseil Général en assumera ses choix. Refuser toute économie en maintenant le montant de Fr. 120'000.-- et ne faire aucune contre-proposition sur un autre poste n'est pas sérieux. Ceux qui soutiennent une augmentation d'impôts en contrepartie restent cohérents. Mais la proposition du groupe PDC aggrave le budget sans rien proposer d'autre. Il s'agit d'être responsable dans l'élaboration de ce budget. En conséquence, nous vous remercions du soutien sur notre proposition d'amendement à hauteur de Fr. 50'000.--.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Amendement proposé à Fr. 60'000.--.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton. En augmentant le budget de Fr. 60'000.-- et non Fr. 120'000.-- comme proposé, nous espérons cibler au mieux les familles les plus nécessiteuses tout en ne grevant pas trop notre budget. Nous souhaitons donc distribuer 600 chèques-famille de 2 x Fr. 50.-- aussi 600 familles ayant les revenus imposables les plus bas. C'est la manière la plus solidaire de notre point de vue d'utiliser ces chèques-famille. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, par rapport à ces subventions je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous l'ai dit aussi en préambule. C'est pas de gaieté de cœur que le Conseil Communal vous propose cette suspension, pas cette suppression, cette suspension des chèques-famille durant la période financièrement difficile que nous vivons actuellement. Je crois que c'est important de pouvoir faire cet effort. Les familles ont bénéficié de beaucoup de soutien dans notre canton, en particulier avec des déductions fiscales très importantes du côté du canton du Valais, qui ont aussi des répercussions sur les impôts payés par les familles dans les communes. Donc les familles ont pu payer passablement moins d'impôts cantonaux et communaux, c'est une bonne chose en contrepartie et bien nous allons demander à ces familles de faire cet effort des Fr. 100.-- de chèques-famille qui étaient versés. Je rappelle Fr. 50.-- pour des achats scolaires ou en tout cas de l'argent à disposition au début de la scolarité, et Fr.50.-- à faire valoir auprès des sociétés locales, sportives et culturelles. Nous vous encourageons à maintenir la proposition du Conseil Municipal au budget, soit la suspension de ces chèques ! On l'a dit aussi tout à l'heure, le but c'est d'équilibrer ce budget et dans tous les cas il faut prendre des mesures. Si on devait augmenter les impôts, on n parle de cohérence entre augmentation d'impôts et maintien des chèques-famille. Bien à ce moment-là, c'est vrai qu'on a une certaine cohérence sauf à dire que les montants qui sont concernés sont un facteur 10 ! Donc la commune on l'a dit tout-à-l'heure aurait gagné environ Fr. 1'400'000.-- supplémentaire avec une augmentation d'impôts à 1,35 et que là, on parle d'un montant de Fr. 120'000 donc qui devrait péjorer moins les familles que cette augmentation d'impôts, nous l'espérons en tout cas. Pour venir aux 2 propositions particulières des Fr. 50'000.-- d'abord et de ne maintenir que le chèque "sport et culture", je pense que c'est un des moyens de mettre en péril le chèque-famille. Si on maintient uniquement une des deux parties du chèque-famille, là nous y voyons quand même un vrai risque de remise en question totale. Et puis j'entends ce soir que vous proposez non seulement ça, mais aussi l'attribution d'une partie quand même de Fr. 50.-- aux familles les plus pauvres, alors en plus de générer de la bureaucratie, je pense que c'est une fausse bonne idée. Je pense que c'est une fausse bonne comme l'idée de l'ADG. Quand on dit on calcule sur les revenus fiscaux. Il y a deux éléments que je tiens à soulever. D'abord c'est l'élément des revenus fiscaux, vous savez qu'il y a certaines optimisations qui se font. Il suffit que vous ayez investi pour isoler votre maison et vous allez gagner un chèque-famille alors que vous n'en avez pas besoin. Mais c'est normal, c'est le jeu des déductions fiscales et en parallèle vous avez des effets de seuil, on y reviendra tout à l'heure sur les bourses, ou finalement les gens qui ont eu cette déduction qui sont juste en-dessous du minimum qu'on aura fixé et bien ils bénéficieront de ce soutien, puis ceux qui ont Fr. 50.-- de revenu en trop, ils n'auront plus du tout ce soutien. Et la pire des choses en cette proposition de l'alliance de gauche, c'est que ce ne sera plus un chèque-famille ! Pardon, de la délégation emmenée par Véronique Chervaz et heu.... Véronique tout court. Bon, Nathalie Cretton et la semi proposition ou je ne sais pas, l'ajout de la proposition du PLR, c'est que ce ne sera plus un chèque-famille ! Ça va être un chèque pauvreté. Quand vous allez aux magasins, on va stigmatiser les gens. Vous allez aux magasins vous avez un chèque-famille. C'est que finalement, vous avez un revenu fiscal qui est dans les plus bas de la commune. Donc je ne suis pas certain que ce soit ce qu'on veut, je ne suis pas certain que ce soit vraiment une aide parce que si vous allez avec votre chèque-famille aux magasins, et bien finalement on va dire "ben ces gens-là ils gagnent moins que les autres". Je pense que c'est un problème. Et au final pour nous, on ne voulait pas entrer en matière sur ce genre de proposition parce que pour nous une famille, c'est une famille quel que soit le revenu et la volonté du Conseil c'est pouvoir remettre à terme l'ensemble de ces chèques-famille et pas commencer à faire des calculs d'apothicaire pour pouvoir maintenir quand même un petit montant au budget. Notre proposition c'est de refuser l'ensemble des amendements qui sont proposés.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président la municipalité. Prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. Alors sur ces quatre amendements, la commission de gestion a discuté longuement comment il fallait voter pour pour ces amendements pour pas péjorer l'un ou l'autre, finalement les quatre amendements ont été acceptés par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Kilchenmann, j'ouvre la discussion si quelqu'un veut s'exprimer dans le plénum. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille, pour le PIR. Juste répondre à ce qu'a dit le Président de la commune, pour rappeler que par exemple les tarifs pour l'UAPE il est aussi fixé en fonction des revenus fiscaux ! Donc je veux dire c'est un élément qui est pas complètement inconnu de la commune pour pouvoir fixer des barèmes donc que je n'ai pas l'impression que ça va créer une bureaucratie énorme si on utilise déjà des outils qui sont en plus déjà connus de la commune. Et puis vous avez aussi parlé d'une impression de stigmatisation des personnes qui devraient utiliser ces bons, mais là je pense que dans la réalité j e pense que vous vous trompez parce que ces personnes, si elles ont un chèque de Fr. 50.-- elles vont tout simplement l'utiliser parce qu'elles en auront besoin. Donc c'est mieux de l'avoir dans leur porte-monnaie que de ne pas l'avoir du tout.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Très brièvement, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs, alors effectivement, ce système est connu mais il pose déjà des problèmes sur les effets de seuil, je crois que c'est un élément qu'on connaît dans l'ensemble de ces systèmes. C'est un élément central et puis, quand vous dites qu'ils vont l'utiliser c'est vrai ! mais on stigmatise quand même les gens. Il y a des gens qui ont un chèque donc qui ont un revenu fiscal qui est bas. Et il y a les gens qui ont pas de chèque, et qui ont un revenu fiscal qui est plus haut. Donc la personne qui va vous payer au magasin avec un chèque, on sait d'emblée qu'elle a un revenu fiscal faible. Bien ça stigmatise les gens !

Intervention de Fontannaz Bertrand : Voilà, autres prises de position? Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC. Chèques-famille : contrairement aux autres groupes, nous sommes satisfaits de voir une économie de Fr. 120'000.-- dans le budget 2016. Cependant il est dommage de couper d'un seul coup ce cadeau offert aux 1000 familles, aux familles. Nous n'avons malheureusement pas été écoutés l'année dernière lorsque nous avons proposé de diminuer cette prestation par pallier, 50 %. Rappelons que ces chèques-famille ont été accordés dans une situation économique favorable. Ce qui n'est manifestement plus le cas aujourd'hui. Nous serons les premiers d'accord de les réintroduire lorsque la situation financière communale sera bonne. C'est pourquoi nous refusons tous les amendements en rapport à ce compte.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Vannay. Monsieur Sotillo.

Intervention de Sotillo José : José Sotillo pour le PDC. En tant que responsable du mouvement junior à Collombey-Muraz, je peux vous dire que c'est vraiment quelque chose que plus de 130 juniors utilisent dans notre société. Et ce serait difficile pour un certain nombre dans nos différentes sociétés de la commune. Donc je pense que c'est aujourd'hui une tradition et quand je vois d'autres joueurs juniors qui viennent des villes de Monthey, de Vionnaz, de Troistorrents qui jouent chez nous et qui viennent sans ce chèque-famille, ce sport et culture plutôt, et bien c'est vrai qu'ils sont déçus et ils se disent : et bien ils ont de la chance à Collombey-Muraz. Donc ce serait vraiment dommage qu'on enlève en tout cas ce sport culture au niveau de la commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Sotillo. Madame Chervaz.

Intervention de Chervaz Véronique : Véronique Chervaz. Monsieur le Président, vous nous avez dit à terme, nous aimerions remettre ces chèques-famille. Ma question est la suivante : Quand vous dites "à terme" est-ce que vous pouvez nous proposer une année ! Quand on regarde le plan financier prévu dans les années à venir, on voit que la situation financière ne va pas s'améliorer dans notre commune. Donc je pense qu'en 2019 le chèque-famille ne sera toujours pas réintroduit. La première chose. Deuxième chose effectivement c'est un choix politique mais à l'heure actuelle où effectivement la situation des familles est difficile, faire un acte de solidarité me semble, comme je l'ai dit tout à l'heure je le répète, essentiel ! Et au-delà de ça, il y a un symbole. Un symbole incitatif et un symbole qui montre qu'on soutient des familles à Collombey-Muraz. Je vous remercie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, je ne sais pas si j'ai tellement bien compris, vous avez dit que le revenu fiscal ne reflète pas la réalité du niveau de vie des gens ! C'est ça que vous avez dit ? D'accord. Alors si je comprends bien ça, comment alors on fait pour fixer les tarifs de l'UAPE puisqu'on regarde justement les revenus fiscaux des gens pour donner les tarifs ! Alors pour moi, il y a quelque chose qui cloche. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'autres prises de position ou question au sein du plénum ? Ce n'est pas le cas, je prie le Présent de la municipalité de répondre aux différentes questions.

Intervention de Buttet Yannick : Volontiers. D'abord sur la date évidemment qu'on va pas vous donner aujourd'hui une date en disant : Voilà en 2017, vous aurez à nouveau les chèques-famille. D'abord on peut vous donner la date, on pourrait au pire vous donner la date à laquelle on vous proposerait le retour des chèques-famille, mais c'est de toute façon vous qui décideriez de réintroduire ces chèques-famille ou non. Je pense que le groupe ADG a demandé une augmentation d'impôts. On a vu qu'il y avait passablement d'abstention dans cette salle et nous avons aussi dit au début de cette séance qu'il est très probable que l'augmentation d'impôts intervienne à court terme. Ce qui va contrairement à ce que vous avez dit en prenant le plan quadriennal mais sans les différentes actions qui seront encore entreprises à l'avenir, ce qui ressort du plan quadriennal ce ne sera pas la situation financière effective de notre commune. Nous savons que nous devons trouver de nouvelles recettes. A ce moment-là il s'agira ensuite de décider : est-ce qu'il faut réintroduire simultanément les chèques-famille ? Mais je répète aussi qu'à l'heure actuelle, nous avons besoin en même temps des économies et des rentrées. Un deuxième élément, alors effectivement ça reflète partiellement la situation des gens. C'est vrai que c'est ce qui est utilisé au niveau de l'UAPE, c'est utilisé aussi dans d'autres cas. On vient tout à l'heure au niveau des bourses, mais il y a quand même des biais qui sont introduits et les revenus fiscaux ne reflètent pas de manière absolue le niveau de vie des gens. Effectivement pour certains c'est le cas, pour d'autres il y a toujours des possibilités aussi d'optimiser. Mais je crois que ce n'est pas le plus important. Le plus important pour nous c'est de dire : si une famille est une famille, si elle mérite un soutien elle mérite un soutien, et puis je répète peut-être parce que j'ai vu que certains n'avaient pas compris. Aujourd'hui tout le monde a un échec ! Donc si vous payez avec un chèque vous n'êtes pas quelqu'un de particulier. Tout le monde reçoit un chèque donc quand vous allez payer et bien finalement vous savez que vous habitez à Collombey-Muraz. A l'avenir, si on donne ça qu'aux familles qui ont pas un revenu fiscal suffisant, on saura que vous avez un revenu fiscal faible.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Autres prises de parole dans le plénum ? Ce n'est pas le cas, si, Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric : Cédric Zürcher. Si c'est juste une question de bureaucratie effectivement je pense qu'il ne faut pas continuer à donner ces chèques. Je peux rejoindre la municipalité et ce serait dommage de surcharger encore plus les gens de l'administration. Par contre je rejoins José Sotillo sur le fait qu'il faut soutenir les sociétés locales. Je sais qu'il y en a qui m'attendent aux contours sur des prochains amendements et bien au contraire je soutiens aussi les sociétés locales et ça c'est vraiment un moyen efficace de les soutenir. Ça fait participer les jeunes aux activités de la commune et ça soutient, par la même occasion aussi, nos sociétés.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Zürcher. Autres prises de position ? Ce n'est pas le cas. Je clos le débat. Nous allons voter sur les amendements. Notre Règlement ne spécifie pas comment est-ce qu'on fait, est-ce qu'on met tous les amendements l'un, les confronter les uns aux autres ?

Nous allons procéder d'une manière différente. Enfin pas différente parce que le Règlement ne le prévoit pas ! Nous allons confronter les deux propositions les plus proches de Fr. 50'000.-- à 60'000.-- . La proposition retenue sera confrontée à la proposition à Fr. 120'000.-- et enfin la proposition qui est retenue ira être confrontée à la proposition de la municipalité. Je prie les scrutateurs de se lever.

J'oppose le montant de Fr. 50'000 à 60'000.-- Les Conseillers Généraux qui soutiennent le chèque-famille à hauteur de Fr. 50'000.-- sont priés de lever la main. Merci. Les Conseillers Généraux qui soutiennent la proposition à Fr. 60'000.-- sont priés de lever la main. Merci. Abstentions ? Résultat. 50'000 : 8 ; 60'000 : 7 et 20 abstentions. Donc l'amendement à Fr. 50'000.-- est provisoirement retenu.

Nous allons maintenant confronter la proposition maintenant de Fr. 50'000 à 120'000.-- Les conseillers Généraux qui soutiennent la proposition à Fr. 50'000.-- sont priés de lever la main. Levez la main bien haut s'il vous plaît ! Merci. Les Conseillers Généraux qui soutiennent l'amendement à Fr. 120'000.-- sont priés de lever la main. Merci. Abstention ? Résultat. 50'000 : 11 ; 120'000 : 16 et abstentions : 12. Donc la proposition à Fr. 120'000.-- est retenue. Nous allons maintenant la confronter à l'amendement, à la proposition de la municipalité.

Si vous soutenez la proposition d'amendement, de porter le montant de ce poste à Fr. 120'000.-- je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité, je vous demande de lever la main. Merci. Abstentions ? Pour l'amendement à Fr. 120'000.-- : 19 ; Pour rester à 0 : 10 ; Abstentions : 10. Donc l'amendement à Fr. 120'000.-- est accepté.

Nous passons aux amendements 5 et 6. « Frais de réceptions, manifestations, décès ». Je prie le déposant qui propose Fr. 65'000.-- de s'exprimer.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton pour l'ADG. Donc je vais être brève, donc au moment où la rigueur est de mise, nous les élus devons montrer l'exemple en diminuant les frais de remerciement de fin de législature. Il est passé de Fr. 20'000.-- à Fr. 5'000 .--.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Le dépositaire du montant à Fr. 50'000.-- est prié de s'exprimer.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. A nouveau il ne doit pas y avoir de tabou dans toutes les rubriques où chercher des économies. Sans supprimer les prestations offertes il y a la possibilité de faire mieux avec moins. Par exemple distribuer des cadeaux d'une valeur quelque peu inférieure, faire payer une participation pour un repas de remerciements, ou prévoir de dépenser moins pour celui-ci. Tout cela est possible et réalisable avec un cadre budgétaire qui est simplement le retour aux comptes 2014, le réflexe d'économie restera présent lors des occasions ou manifestations concernées, sans péjorer drastiquement l'existant.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, prise de position de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, alors c'est vrai ça c'est les frais de manifestations, réceptions, on peut imaginer plein de choses sous cette rubrique-là. Je pense que c'est un montant qui est tout à fait raisonnable au vu de la hauteur de notre budget mais surtout de la taille de notre commune. Donc là-dedans, simplement pour rappel de qu'est ce qui s'y trouve parce que c'est important qu'on sache ce qu'il y a dans ces frais de manifestations, de réceptions. Et bien par exemple lorsqu'une association cantonale vient faire son assemblée générale chez nous, il se trouve qu'on nous demande régulièrement de leur offrir le verre de l'amitié. Et puis, bah quand on offre le verre de l'amitié, en général on dit pas : Voilà il y a un carton et puis quand il y a plus, il y a plus. C'est aussi une question d'image de la commune. Là-dedans, il y a aussi, c'est vrai pour cette année, il y avait l'inauguration ici, par exemple de l'EMS enfin du complexe. Vous avez les cadeaux des nonagénaires, j'entends bien le chef du groupe PLR qui, une nouvelle fois dit, on pourrait peut-être, au lieu de donner Fr. 1'000.-- par personne chez les nonagénaires, c'est une proposition qui avait déjà été faite, leur donner que Fr. 500.--. Du côté du Conseil, on a l'impression que les gens qui arrivent 90 ans ont beaucoup contribué pour la commune, puis qui méritent aussi une certaine reconnaissance. Je pense par exemple à la Fête-Dieu aussi qui est soutenue par la commune, à la manifestation pour les nouveaux arrivants aussi, les gens qui viennent chez nous, on les invite, on essaye de les accueillir correctement. On sait qu'il y en a beaucoup. Il y en a plus de 300 par année ces dernières années. Aujourd'hui, nous sommes plus de 8'600. Et bien c'est vrai que c'est aussi une manière d'accueillir les gens. La promotion civique, alors je ne sais pas s'il faut dire aux jeunes qui ont 18 ans, vous pouvez venir mais vous devez payer une participation pour le repas de la promotion civique. Je pense qu'on doit aussi être sérieux, puis il s'agit d'avoir aussi une certaine reconnaissance pour les gens qui s'engagent dans notre commune et puis surtout une question d'image pour notre collectivité. Quand on nous dit, Fr. 30'000.- sur 80'000, ça fait une diminution de 37.5 %. Donc on doit économiser plus de Fr. 1.-- sur 3 dans l'ensemble de ces manifestations. Je peux vous assurer, la liste vous l'avez eue ou vous pouvez l'avoir sans autre. Il n'y a pas d'exagération, oui peut-être qu'on pourrait à nouveau taper, il y a aussi le repas du personnel communal effectivement comme ça semble aussi être un thème, on pourrait peut-être demander au personnel communal de participer parce que c'est un montant, l'un des montants les plus conséquents. Et de nouveau, on va nous dire qu'on fait du chantage, mais simplement c'est vraiment ce qu'il y a dans cette rubrique-là. C'est simplement des apéritifs qui sont offerts à des sociétés, c'est le souper de la promotion civique, c'est tous ces éléments-là. Donc là, je pense que c'est important d'avoir une certaine reconnaissance en tout cas pour ces gens qui s'engagent et puis quand les gens viennent, en général du reste du canton, on a du plaisir à accueillir les gens correctement. On n'est pas une commune qui offre les petits fours, qui accueille les gens avec beaucoup de nourriture, en général c'est un verre, mais je pense qu'un verre c'est un minimum qu'on puisse offrir quand même à ces différentes personnes qui viennent chez nous. Si je prends l'amendement, par contre qui propose de baisser à Fr. 65'000.--, on peut le faire, donc là je vais pas me battre beaucoup parce qu'on va dire, oui mais le Conseil Communal veut défendre son cadeau de fin de législature, je pense et je défends le Conseil Communal en disant qu'on n'exagère pas non plus. Il y a beaucoup de communes dans lesquelles les élus ont plus de reconnaissance je pense, financière, je ne parle pas dans la rue ou autre que dans notre commune. Le

Conseil Communal de Collombey-Muraz depuis de nombreuses années effectue un séjour de 2 jours, une nuit chaque 4 ans sans les conjoints. Donc je pense que c'est quelque chose qui paraît acceptable en remerciement des services fournis. Mais seulement dans ces remerciements de fin de législature, il n'y a pas seulement les élus du Conseil Communal et du Conseil Général, il y aussi les membres des commissions communales. Et je pense que ces gens-là sont aussi des gens qui s'engagent pour la collectivité, qui méritent une reconnaissance, qui n'ont pas les mêmes salaires que le Conseil Communal ou que le Conseil Général et quand vous parlez de montrer l'exemple, et bien je crois que le Conseil Communal le montre depuis 4 ans comme à chaque fois que nous nous retrouvons ici de nombreuses heures au Conseil Général, nous sommes ici à titre bénévole et gratuit. Donc le Conseil Communal quand il siège avec vous ici lors de chaque séance du Conseil Général, on n'est pas rémunéré. Donc c'est aussi une manière de montrer l'exemple. Mais là, on vous laissera juge de la décision à prendre, vous comprenez bien que dans cette situation-là on vous laissera décider sur les Fr. 65'000.--. Je renonce à prendre position par contre sur les Fr. 50'000.-- ça paraît être un effort trop conséquent à demander, non pas aux élus, mais aux habitants de notre commune et à l'image de notre commune à l'extérieur.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité, je passe la parole pour la prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg :Jürg Kilchenmann, rapporteur la commission de gestion, ces deux amendements ont été acceptés par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, maintenant, j'ouvre la discussion. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, quand je disais, la rigueur est de mise, que les élus devaient montrer l'exemple. Dans les Fr. 20'000.--, il y a pas aussi pour les Conseillers généraux, une fin de législature, voilà. Donc c'était surtout à nous, nous ici à montrer à l'exemple. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui merci, Côme Vuille pour le PLR. S'il vous plaît, Monsieur Buttet, ne prenez pas d'exemples par l'absurde qu'on n'absolument pas évoqué, c'est un peu facile de prendre des exemples que l'on n'a pas cités, de dire qu'on va aller couper dans les promotions civiques, qu'on va couper dans le souper du personnel, excusez-moi mais là, franchement, ça dépasse un peu les limites. Si vous regardez notre amendement et la justification qui est faite, retour aux comptes 2014. Ça veut dire qu'en 2014, je crois qu'il y a eu des promotions civiques, il y a eu des soupers du personnel, qu'il y a peut-être eu des manifestations qui sont là chaque année. Ce qu'on demande simplement avec notre groupe c'est de dire, apparemment il y a des frais un peu supplémentaires, extraordinaires de fin de législature qui ont été évoqués notamment par la gauche, on comprend tout à fait ce point, on dit simplement, on n'est pas obligé de les supprimer mais on peut aussi réfléchir, pourquoi pas participer même si on n'a pas de salaire, je corrige juste aussi ce que vous avez dit hein, je crois que personne dans cette salle ne touche un salaire. Les Conseillers généraux ont un simple défraiement et si on peut faire soit un repas de remerciements, c'est une très bonne idée, on peut très bien le faire à des coûts moindre ou alors demander une participation je ne sais pas, à titre personnel, je serais d'accord de participer à un souper de remerciements, mais la différence elle est entre les 50'000 et les 80'000 ! Ne venez pas dire qu'on fait des coupes sur de l'existence qui n'est pas vrai.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, j'aimerais aussi rappeler que l'année prochaine, il y a par exemple une inauguration de l'école des Perraires. Alors nous pouvons renoncer à cette inauguration. Vous avez vous-même parlé de diminuer le montant des

cadeaux, de participations à des repas. Les repas en particulier c'est les repas du personnel, c'est les promotions civiques. Mais je peux pas inventer, ici vous avez la liste, vous pouvez y avoir accès, je veux pas maintenant vous donner l'ensemble des postes qui se trouvent ici. A l'heure actuelle, pour 2015, à fin novembre, nous sommes à Fr. 54'000.-- de dépenses. Nous sommes Fr. 54'000.-- de dépenses sans faire d'exagération. Donc après, et on est, ça c'était à la fin novembre, il n'y a pas encore la promotion civique là-dedans. Donc c'est des éléments, je peux vous dire, il n'y a pas d'exagérations de ce côté-là et je trouve injuste de demander des participations à des commissaires qui ont travaillé pendant 4 ans pour la collectivité. Si on veut les remercier, on les remercie correctement. Personnellement, je préférerais, si j'étais commissaire, qu'on m'invite pas plutôt que ce qu'on me dise, on t'invite mais tu vas payer une partie du souper. La même chose pour les promotions civiques, vous m'aviez déjà accusé de faire du chantage il y a 2 ans sauf erreur en disant : oui mais parce qu'on vous a simplement listé les postes et les manifestations dans lesquels on va devoir taper. Simplement, sinon c'est des petits montants et je peux vous dire c'est quoi les 6 sandwiches que le Conseil mange avant le Conseil Général. Donc c'est vraiment des éléments de ce type-là. Vous pouvez y avoir accès. Mais s'il vous plaît, n'exagérez pas ! Vous avez parlé d'excès toute à l'heure, ne faites pas d'excès de ce côté-là. Je pense que ce serait démesuré pour l'image de notre commune. Donc on devra toucher soit dans l'existence soit par exemple, je parlais toute à l'heure de l'inauguration de l'école des Perraires, on ne pourra pas le faire. Et c'est vrai, je corrige, vous ne touchez pas de salaire, mais vous touchez des indemnités, des défraiements, mais je ne dirai pas au vu des montants, un simple défraiement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité, je sais que vous voulez répondre rapidement mais la prochaine fois, s'il vous plaît, attendez que je vous passe la parole pour prendre position. Madame Knubel, s'il vous plaît.

Intervention de Knubel Natercia : Oui, Natercia Knubel pour le PDC, donc on va pas faire de grands débats parce que y a pas de débats à faire sur ce sujet mais on se permet quand même de relever à quel point il est cocasse de constater que cette année le personnel politique doit montrer l'exemple, mais que l'année dernière, quand nous avons déposé un amendement pour optimiser le travail du Conseil Général afin d'en diminuer les coûts, c'était quand même une grande sorte d'hérésie, le vent tourne.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Madame Knubel. Y a-t-il d'autres prises de position dans l'assemblée, Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC. "Frais de réceptions, manifestations, décès". Nous sommes très surpris de la position du PLR, qui en début de législature, voulait se faire défrayer les séances de préparation en rapport du Conseil Général en soutenant le fait que tout travail doit être rémunéré. Ce compte ne concerne pas seulement les élus, mais également les commissaires qui travaillent pendant 4 ans dans leur commission respective. Vis-à-vis de toutes ces personnes, il nous paraît nécessaire de leur offrir un souper en fin de législature afin de les remercier et les motiver à œuvrer pour le bien-être de notre commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de parole par l'assemblée ? Ce n'est pas le cas, la municipalité veut-elle encore ajouter quelque chose ? Ce n'est pas le cas ? Je clos la discussion et nous allons voter sur les amendements. Comme avant nous allons confronter les deux propositions et après la proposition retenue ira contre la proposition de la municipalité. Les scrutateurs je vous prie de vous lever : Si vous suivez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à Fr. 65'000.--, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition d'amendement de ramener le montant de ce poste à Fr. 50'000.-- je vous demande de lever la main ! Abstentions ? Pour l'amendement à Fr. 65'000 : 10 ; Fr. 50'000.-- : 8 ; abstentions : 17. Donc l'amendement à Fr. 65'000.-- est retenu.

Deuxième votation . si vous suivez la proposition d'amendement de porter le montant de ce poste à Fr. 65'000.--, je vous demande de lever la main. Si vous suivez la proposition de la municipalité je vous demande de lever la main ! Abstentions ? Proposition pour l'amendement à Fr. 65'000.-- : 19; proposition de la municipalité : 20 ; abstention : 0. Donc la proposition de la municipalité est acceptée. Juste à l'attention du public je vous rappelle que les membres du Conseil Général ne sont pas obligés de voter.

Amendement suivant, n° 7 « Aide à la jeunesse et à la formation ». Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Nathalie Cretton : Nathalie Cretton pour l'ADG, je passe la parole à David Morisod.

Intervention de Morisod David : David Morisod, je vais être relativement bref, donc simplement un constat, le Valais ne propose aucune formation universitaire. Donc tout jeune qui veut se lancer dans une formation de ce type doit quitter le canton et bien souvent prendre un loyer. Pour un étudiant les sources de revenus sont très limitées, pas évident à obtenir ! Donc souvent on dit les étudiants, l'été, ils ont dix semaines de vacances ! Non, ils ont dix semaines sans cours. Pendant ces dix semaines il y a souvent des stages obligatoires, des formations complémentaires et quelques semaines de libre encore, dans lesquelles ils peuvent travailler. Donc ces études coûtent cher, de plus les parents n'ont pas toujours les moyens de subvenir, enfin de soutenir financièrement leurs enfants, parfois au pluriel, qui font des études. Donc c'est pour cela que notre Etat a mis en place un système de bourses, bourses d'études. On entend souvent se vanter de notre Etat qui permet d'offrir à tout le monde un accès aux études, quels que soient ses moyens financiers, en comparaison avec d'autres systèmes dans d'autres pays, on peut constater que notre commune subventionne des apprentis, notamment avec les rails-checks, donc nous proposons qu'elle continue cette optique de subventions et maintienne ce soutien aux étudiants qui se lancent dans des formations universitaires ou d'autres formations secondaires. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Morisod. Prise de position de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. C'est de nouveau un amendement où on pourrait se dire : C'est dommage de perdre ce soutien communal à des gens qui peuvent en avoir besoin effectivement ! C'est de nouveau pas de gaieté de cœur qu'on touche à la formation. Là, on a quand même des éléments assez concrets et je ne reviendrai pas sur l'effet de seuil pour pas relancer le débat, mais tout d'abord il y a très peu de communes qui connaissent ces bourses communales. Ces bourses communales en fait, elles concernent les mêmes personnes qui touchent une bourse au niveau cantonal. Donc les bourses au niveau cantonal sont déjà faites pour des gens qui ont un certain revenu fiscal. La commune, si ces gens en font la demande, rajoute 50 % du montant. Ce qui veut dire que là l'effet de seuil est encore plus grand, parce que si vous êtes juste au-dessus et que vous n'avez pas le droit de toucher et bien au final vous aurez moins d'argent que celui qui est juste en-dessous puis qui a touché la bourse cantonale et communale. Donc là il y a une certaine injustice entre les gens qu'on juge trop haut sur le revenu fiscal puis ceux qui sont juste au-dessus de la barre. Un élément aussi, c'est que c'est un montant important. Vous avez vu que c'est un montant très important, vous vous parlez de Fr. 100'000.--, c'est juste, c'est un montant qui est estimé. Et à l'heure actuelle il y a environ seulement $\frac{1}{3}$ des ayants droits qui font la demande. On peut imaginer que si on en fait une certaine publicité, suite notamment à la séance de ce soir, on doit tripler le montant à disposition des jeunes qui pourraient avoir droit aux bourses. Dans la situation actuelle le Conseil Municipal a l'impression que ces bourses communales ou la suppression de ces bourses communales est vraiment un moindre mal par rapport à d'autres mesures qui ont été proposées.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. La commission de gestion a refusé cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. J'ouvre la discussion. Monsieur Morisod.

Intervention de David Morisod : Concernant juste l'effet de seuil puis l'injustice, je trouve très dommageable qu'on supprime l'entier d'une prestation parce que quelques personnes seraient à des limites et ne bénéficieraient pas de cette prestation. Au niveau des ... seulement $\frac{1}{3}$ font la demande c'est malheureux pour ceux qui ne la font pas. Par contre, rien n'oblige la commune à subventionner à hauteur de 50 % de la bourse communale, heu cantonale ! Donc on peut très bien imaginer ce montant, réparti sur l'entier des demandeurs. Et non pas simplement de tripler, parce que il y a maintenant trois fois plus de personnes qui en font la demande.

Intervention de Bertrand Fontannaz : Merci. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Donc encore une fois nous ne partageons pas la position de la municipalité du tout ou rien. Le groupe PLR trouve en effet que la mesure est particulièrement dure et soudaine pour les jeunes qui ont bénéficié. Nous demandons donc à la municipalité si cela n'est pas déjà fait, de favoriser un système de prêts comme cela est désormais aussi la tendance au canton suite à diverses interventions notamment du PLR. Prêts qui sont à rembourser lorsque la personne a terminé ses études et commence à gagner sa vie. De cette façon, les aides avancées s'équilibreraient avec les montants remboursés, permettant à la commune de maintenir une aide à la formation tout en faisant une économie.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position, Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natércia : Natércia Knubel pour le PDC. Ce montant, au même titre que le supplément payé par la commune pour les soins orthodontiques et dentaires vient en complément à bien plaisir d'une prestation déjà fournie par le canton. En période de restrictions budgétaires il nous semble acceptable de le suspendre du budget tout en gardant à l'esprit que lors d'un retour à de meilleures finances, il sera peut-être utile de se pencher sur son retour.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position ? Ce n'est pas le cas. Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Volontiers. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je répète encore une fois qu'il y a très peu de communes qui offrent ce système de bourses et que nous ne serions pas les parias de la nation si on devait le supprimer actuellement au vu des restrictions budgétaires. Pour revenir à ce qui a été rappelé tout à l'heure en disant : "on pourrait donner 50 % de la bourse cantonale". C'est exactement ce qu'on fait ! Mais en fait, la bourse cantonale elle dépend du nombre de demandes. Je pense que j'ai mal compris ce qu'a dit David Morisod, il voulait dire 50 % du montant, donc plus que 25 % de la bourse cantonale. Donc si je pense que c'est ça, bon vous nous expliquerez tout à l'heure. Juste au passage, si les demandes triples, forcément le montant va tripler. Si on fixe un pourcentage et on fixe une règle générale. Vous avez parlé des Rails-checks tout à l'heure, je ne l'avais pas relevé en disant : "les apprentis en profitent" mais les étudiants aussi, le Rail-check vous ne l'avez pas mentionné, vous n'avez mentionné que les apprentis, vous avez omis de mentionner que les étudiants en bénéficient déjà aujourd'hui, donc je ne suis pas certain que les étudiants soient les plus préférentiels dans notre

système. Quant à la proposition d'avoir des prêts pourquoi pas ! Moi je vous propose que le Conseil analyse cette possibilité durant l'année 2016, à voir ensuite l'utilité de faire une vraie analyse sur l'utilité d'un prêt communal, j'entends le prêt est important mais un prêt communal est-ce que c'est vraiment un complément au prêt cantonal ? Qu'est ce que ça coûterait à la commune ? Donc on vous propose que le Conseil durant l'année 2016 se penche là-dessus puis qu'on puisse vous faire des propositions concrètes ou vous donner une réponse définitive pour le budget 2017.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Morisod, si vous voulez nous apporter quelques précisions.

Intervention de Morisod David : Mes propos ont été mal compris. Quand je parlais du 50 %, actuellement la subvention communale est au 50 % de la bourse cantonale. Ça, ça c'est clair. Ce que je disais c'était, ce que vous disiez c'était que maintenant on peut s'attendre avec la publicité faite ici d'avoir des demandes qui triplent. Je ne dis pas qu'il faut tripler le budget, le montant au budget. Je dis simplement ici 100'000 ont été proposés, on peut garder ces 100'000, répartir ces 100'000 sur le total des demandes projetées. C'est pas un problème, ça ne fera pas une subvention par personne de 50 %, ça fait toujours un montant qui sera offert.

Intervention de Buttet Yannick : Merci Monsieur le Président. Donc on décide d'un montant de Fr. 100'000.-- pour le soutien à fonds perdus pour les études. Je pense que l'attribution sera assez complexe, parce que les demandes viennent au fur et à mesure de l'année. Donc il se peut qu'il y ait des gens qui aient plus de besoins qui arrivent en fin d'année puis on leur dira : Ben écoutez, on a déjà attribué les Fr. 100'000.--. Ou alors on attend la fin de l'année puis les gens qui en auraient eu besoin en début d'année ne l'auraient pas eu. Donc je ne suis pas certain que ce soit un système qui soit viable. Je pense que la proposition de dire : et bien on supprime ces bourses communales, ce qui est un moindre mal, on étudie la proposition d'un prêt communal pour le budget 2017 et puis, le cas échéant, si la commune devait revenir à meilleure fortune et qu'elle souhaitait réintroduire ces bourses, et bien elle aurait toute liberté de le faire.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, quelqu'un désire-t-il encore s'exprimer ? Ce n'est pas le cas. Nous allons passer au vote sur l'amendement. Je prie les scrutateurs de se lever, de venir vers moi. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Merci.

Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Merci. Abstention ? En faveur de l'amendement : 6 ; en faveur de la proposition de la municipalité : 26 ; abstention : 6. La proposition de la municipalité est retenue. S'agissant des amendements 8, 9 et 10, les trois portent sur la charge de personnel. Comme je l'ai dit, ces amendements ne sont pas recevables. Donc nous allons pas nous déterminer. Monsieur Vuille, je vous passe la parole.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, je vous ai déjà fait toute l'explication avant, je vais pas la refaire ici. Simplement vous rappeler que le groupe PLR ne retire pas les amendements déposés sur les rubriques par nature. Nous ne demandons donc de les soumettre au vote. Seul le déposant peut retirer ce qu'il a déposé. Nous ne partageons pas votre avis Monsieur le Président et nous demandons au Conseil Général de se prononcer par un vote sur l'interprétation du Règlement qu'il a lui-même adopté et sur les effets qu'il n'a pas voulu et qu'on veut bien essayer de lui faire prêter aujourd'hui. Donc nous, nous maintenons les amendements que nous avons déposés. Merci d'organiser le vote.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Alors comme je vous l'ai dit l'année passée pour l'amendement numéro 3, nous ne nous étions pas déterminés et tout le monde a accepté. Cette année, vous entendez faire différemment. Est-ce que vous déposez une motion d'ordre ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Monsieur le Président, l'année passée, on a aussi accepté de se prononcer par un vote sur un amendement qui portait sur une rubrique générale. Donc je crois qu'on peut faire exactement la même chose à ce débat ce soir et oui je dépose une motion d'ordre.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Très bien, alors la motion d'ordre peut-être déposée par le chef de groupe. En vertu de l'article 27 alinéa 5 du Règlement, la motion d'ordre est une demande concernant la procédure de délibération et de vote, l'ajournement ou le renvoi d'objets émanant du Conseil Municipal, du Président du Conseil Général ou d'un Conseiller général. Elle doit être demandée par 5 membres ou par un chef de groupe. Donc vous avez le droit de le faire. Par conséquent, j'interromps la séance et je prie le Bureau de venir me rejoindre pour délibérer où nous avons voté précédemment.

Pour les gens qui veulent, nous interrompons la séance 5 minutes. Vous pouvez aller fumer.

Mesdames et Messieurs, nous allons reprendre la discussion. Le Bureau s'est réuni et puis comme il y a eu une demande, une motion d'ordre, nous devons procéder démocratiquement et nous allons poser la question qu'il faut. Nous nous sommes mis d'accord, vu qu'il y a 5 amendements qui ont été déclarés irrecevables, de ne poser qu'une seule fois la question et de poser une question de principe. C'est-à-dire que nous nous déterminerons si le Conseil général ne peut que se prononcer sur le vote rubrique par rubrique au dernier détail ou si il peut se prononcer d'une manière plus élevée, à un degré plus élevé. Après, en fonction de la réponse, c'est clair que, à ce moment-là, nous aborderons les 5 amendements pour en parler ou bien suivant comment, les 5 amendements nous cesserons là toute discussion. Je crois que les chefs de groupe entendaient parler juste avant de passer au vote. Oui, Madame ... Nous avons pris une décision de principe plutôt que de voter 5 fois sur les amendements, nous prenons une décision générale savoir si, par principe, on peut voter la rubrique au dernier degré de détail ou si, au contraire, on peut monter et pas voter sur le dernier degré de détail du document remis aux Conseillers généraux. Alors, les Conseillers généraux désiraient s'exprimer. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR, brièvement, par rapport à la question posée, comme déjà répété, je me permets d'insister sur le fait que le ROC ne dit pas qu'on ne peut se prononcer que sur les rubriques. Faudrait pas sortir le sens qui n'est pas dans le texte et surtout que cette possibilité de restriction n'avait pas été envisagée par personne lors de l'élaboration du ROC, donc ne nous sabordons pas nous-mêmes. C'est une possibilité d'aller jusqu'à la plus petite rubrique, mais, si on fait l'addition de plusieurs petites rubriques ça fait la rubrique par nature et c'est sur celle-ci qu'on pose les amendements, justement pour ne pas rentrer dans l'opérationnel, pour laisser cela au Conseil Municipal car nous n'avons pas les informations pour savoir dans le détail si tel ou tel achat se justifie cette année mais pas l'année suivante et donc ça c'est de l'opérationnel et on a tout à fait la possibilité de poser les amendements sur des rubriques générales et qui plus est, ça c'est pas une rubrique générale, c'est une rubrique par nature qui est donc l'addition de tous les petits montants qui sont proposés et ventilés partout ailleurs dans le budget. Et aussi pour rappeler que jusqu'ici, à part accepter un amendement de Fr. 120'000.-- qui péjore le budget, on n'a pas fait beaucoup d'économies non plus durant cette soirée et que les plus gros montants d'économies portent justement sur ces rubriques générales et il faut savoir si on veut tenter de faire des économies ou être satisfaits ou insatisfaits à l'issue des amendements pour savoir si on devra accepter ou refuser ce budget. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG, donc je trouve bien malheureux qu'on doive réfléchir à savoir si oui ou non c'est une rubrique par nature qui englobe trop de montants ou quoi que ce soit. On a essayé, nous, de déposer, l'ADG, un amendement concernant les nettoyages-conciergeries. On a pris tous les montants, on les a additionnés. On arrive à Fr. 712'000.-- et puis si on devait les amender les uns après les autres, ça nous ferait 12 amendements à déposer et sur les 12 amendements, il y en a 7 qui seraient irrecevables parce qu'ils sont en-dessous de Fr. 30'000.--. Donc je vous montre comme quoi c'est quelque peu absurde d'essayer d'instaurer cette façon de faire. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel pour le PDC, je vais être très très brève. Je pense surtout que cette façon de faire permet de s'asseoir sur la limite de Fr. 30'000.-- en-dessous de laquelle on ne peut pas amender est donc sur le vote de la population qu'a accepté le ROC avec cette limite. En plus, je reviens sur ce que j'ai déjà dit l'année passée, on s'est réunis dans une commission dans l'urgence pour voter un ROC parce que c'était indispensable de pouvoir aller voter chaque rubrique et maintenant encore une fois, on veut s'asseoir dessus et voter sur quelque chose de générale, en apportant de toute façon aucune idée concrète d'économie. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, est-ce que c'est clair ? Monsieur Turin.

Intervention de Turin Alexis : Alexis Turin, PLR, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues, je crois que c'est un vote qui est extrêmement important. On nous dit que la parole de Monsieur Chevrier c'est quelque chose, bien sûr, c'est pas la dernière autorité dans notre pays, dans notre démocratie où on a la séparation des pouvoirs : législatif, exécutif, judiciaire. La dernière autorité dans ce pays, c'est le Tribunal Fédéral. C'est comme ça que ça fonctionne. Maintenant, on est tous ici, des élus du peuple, on a tous discuté entre nous pour savoir comment est-ce qu'on allait voter sur le budget. On a eu l'unanimité pour dire, écoutez ça va pas de voter en bloc un budget, il faut pouvoir amender ce budget. Parce que c'est pas, parce qu'on n'est pas d'accord avec une rubrique, qu'on doit dire non à tout le budget. Donc on a fait cette règle du vote, budget rubrique par rubrique. Ensuite, certains dans cette salle ont trouvé qu'on devait quand même pas se prononcer sur toutes les rubriques. J'en faisais pas partie, c'est la démocratie, j'ai perdu contre d'autres, je ne reviens pas là-dessus. Simplement, en décidant de ne pas voter sur des rubriques en-dessous de Fr. 30'000.--, on s'est interdits de voter sur environ 80 % des rubriques du budget. Parce que 80 % des rubriques du budget sont en-dessous de Fr. 30'000.--. Alors maintenant, on essaie de nous expliquer que non seulement on a pas voulu voter pour des rubriques en-dessous de Fr. 30'000.--, mais en plus, qu'on ne veut pas voter sur des rubriques de plusieurs centaines de milliers de francs. C'est Monsieur Chevrier qui dit ça. Il aurait peut-être pu venir nous dire ça ici, mais il trouvait qu'on n'était pas digne de le recevoir. Je vais prendre un exemple. Au niveau du personnel communal qui ce soir est représenté en nombre, bravo, c'est comme ça que vous pouvez nous aider à faire la meilleure politique. Aujourd'hui, il n'y a qu'une mesure qui a été prise, c'est par le Conseil Municipal par rapport au personnel communal. C'est de geler ces salaires. C'est le seul qui a pris une décision ce soir, c'est le Conseil Municipal. Alors prenons l'exemple où le Conseil Général déciderait de ne pas geler vos salaires et d'augmenter de 0.5 % vos salaires. Et bien, on ne pourrait pas le faire. Pourquoi? Parce que dans l'organisation du personnel, le salaire du personnel est ventilé en fonction des dicastères et quelqu'un qui travaille pour par exemple entretenir des espaces publics, il va avoir son salaire qui est partagé entre les écoles, entre l'EMS parce qu'il y a une refacturation, entre le parc de skate et ainsi de suite. Ce qui fait que son salaire, parfois, est dans une rubrique de moins de Fr. 30'000.--. Donc si ici, au Conseil Général, on décide d'augmenter de

0.5 %, et bien, on aura la curiosité suivante, c'est que on ne pourra amender que les rubriques où il y a plus de Fr. 30'000.-- donc, il va avoir son salaire partiellement augmenté. Parce que, si par malheur, cet employé communal travaille pour l'entretien des parcs publics et que la rubrique fait Fr. 25'000.--, son salaire est là-dedans, en partie, on ne pourra pas l'augmenter. Un chef de service nous dit que c'est tout à fait juste et tout à fait ce qu'on a voulu ici à Collombey-Muraz. Permettez d'en douter.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de position? Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric : Cédric Zürcher, je parle en tant qu'ancien Président de la commission du ROC, comme dirait Flamby en France, moi Président, jamais j'aurais personnellement accepté d'avoir une telle limitation pour pouvoir voter au niveau des rubriques. Voilà.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position? Ce n'est pas le cas. Donc je demande, les scrutateurs de se lever. Vous l'avez compris, nous allons voter maintenant, faire un vote de principe. Estimez-vous que le Conseil Général peut se prononcer sur un amendement qui porte sur une rubrique générale ne correspondant pas au dernier degré de précision, présenté dans le document publié. Ceux qui acceptent et qui l'estiment sont priés de lever la main.

Si vous estimez que le Conseil Général ne peut pas se prononcer sur un amendement qui porte sur une rubrique générale ne correspondant pas au dernier degré de précision présenté dans le document publié, je vous prie de lever la main. Abstentions ? Merci. 16 Conseillers généraux estiment que le Conseil Général peut se prononcer sur un amendement qui porte sur une rubrique générale ne correspondant pas au dernier degré de précision présenté dans le document publié et 23 Conseillers généraux estiment le contraire. Aucune abstention. Par conséquent, les propositions d'amendements qui portent sur un montant qui ne correspond pas au dernier degré de précision sont déclarées irrecevables et nous ne voterons pas sur ce point. Ce qui veut dire que l'amendement numéro 8, nous ne voterons pas sur ce point. Il a été déclaré irrecevable par la commission de gestion. Le point 9, nous ne voterons pas non plus. Le point 10, nous ne voterons pas non plus. L'amendement 11 qui porte sur la rubrique par nature 31 est également irrecevable, nous ne voterons pas. Et, nous passons à l'amendement numéro 12: « subventions accordées aux sociétés culturelles ». Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Zürcher Cédric : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers, chers collègues, ces Fr. 10'000.--, en fait on va plus les avoir ces Fr. 10'000.-- que donnait Tamoil à l'époque. Maintenant on connaît la situation avec Tamoil. Même si ces Fr. 10'000.-- n'étaient pas impactés directement sur les sociétés locales. C'est effectivement Fr. 10'000.-- que aujourd'hui on n'aura plus dans l'avenir, en tout cas dans un avenir proche. J'estime, je pense que si tout va bien peut-être qu'un jour mais pour l'instant ... et pour ce budget et en tout cas pour le budget suivant je pense qu'on n'aura rien du tout. Ça c'est un des premiers points. Maintenant il ne s'agit pas là de venir tuer les sociétés locales. Les sociétés locales sont nombreuses sur notre commune. Beaucoup font énormément pour la commune et méritent d'avoir, d'avoir peut-être même plus que ce qu'ils ont aujourd'hui. D'autres, par contre, sont des sociétés quasi dormantes, qui ne participent plus aux activités de la commune et celles-ci, peut-être, mériteraient de voir leur contribution communale réduite voire éliminée. Maintenant, j'ai cru entendre que la municipalité est en train de travailler sur le sujet, peut-être qu'ils pourront nous apporter plus d'explications et après ça, je pourrai apporter un complément.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Burdet-Défago Geneviève : Geneviève Burdet pour la commune, Conseil Communal, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, chers

collègues, Mesdames et Messieurs. Pour répondre à votre amendement, l'entreprise Tamoil remet chaque année un montant à la commune afin de le répartir entre les sociétés locales qui organisent des manifestations durant l'année. Est-ce que Yves tu pourrais me mettre la page 56 de votre budget ? Vous pouvez regarder ce chiffre comptable. Si vous prenez le revenu 309.439.00, donc c'est vraiment une opération comptable qui n'a absolument rien à voir avec les subventions communales. Alors vous prenez ce chiffre, c'est Fr. 10'000.-- que Tamoil nous remet et la commune sous le chiffre 309.365.00, elle remet ces Fr. 10'000.-- répartis selon les sociétés. Alors j'espère avoir répondu à votre question.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Zürcher.

Intervention de Zürcher Cédric : Oui, tout à fait, et bien dans ce cas-là, je vais retirer l'amendement et y compris l'amendement qui est le suivant qui concerne le sport.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Donc, vous retirez l'amendement 12 et l'amendement 13, le suivant ?

Intervention de Zürcher Cédric : Oui c'est ça.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'accord, alors ces amendements sont retirés. Nous allons pas nous prononcer. Nous passons à l'amendement 14, « manifestations et réceptions ». Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton pour l'alliance de gauche, je passe la parole à Monsieur Daniel Schmid.

Intervention de Schmid Daniel : Oui, Daniel Schmid pour l'ADG, « manifestations et réceptions » nous demandons une réduction du montant de 3'000, les petits ruisseaux faisant les grandes rivières. Ce montant de Fr. 48'200.--, je peux vous donner ce qu'il concerne. Sortie des personnes âgées, 20'000. Feux du premier août et autorisation mise à feu, 6'700. Premier août, musique, sonos, artistes et artisans, 11'500. Label Fiesta, marche communale et divers, 7'500. Et marché du terroir, 2'500, quoique le marché du terroir, apparemment, s'autofinance. Donc sur ces montants-là, nous demandons une simple réduction Fr. 3'000.--. Je pense dans la situation dans laquelle on se trouve, ça démontre en somme une économie qui doit être tout à fait possible. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, alors effectivement il y a tous ces éléments dans le compte qui a été précisé. Il y a aussi des rentrées qui sont effectuées de ce côté-là parce qu'il y a des dépenses qui existent pour ces manifestations. Mais les personnes âgées payent aussi une contribution. Ça va dans le sens de certaines demandes. Donc je pense que c'est un élément positif tout comme notamment lors de la manifestation du premier août où il y a des dépenses mais il y a aussi des recettes avec les gens qui consomment, les raclettes, saucisses et autres bières et vins à disposition. Donc le bilan du premier août, comme l'amendement porté sur le premier août, en tout cas, réduction des coûts du premier août. Maintenant, Monsieur Schmid nous parle de l'ensemble mais si je lis bien la justification, c'était bien sûr le premier août qu'on voulait diminuer ces Fr. 3'000.--. En 2014, le premier août a coûté Fr. 17'000.--. Ça c'est le bilan net. Comme ça vous avez le bilan net. En 2015, il a coûté un peu plus cher parce qu'il y a eu une action spéciale pour le 200ème que le Conseil avait proposé et que le Conseil Général avait accepté. Donc là on est à environ Fr. 23'000.-- du côté du premier août 2015. Mais autrement 17'000 en 2014 et

2013, Fr. 13'000.-- donc vous voyez que si on ôte les Fr. 3'000.--, c'est environ un quart du budget, un quart à un cinquième du budget qui serait diminué pour le premier août.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion, cet amendement a été accepté par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, j'ouvre la discussion. Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien : Vannay Damien, chef du groupe UDC, « Manifestations et réceptions ». Cet amendement qui cible uniquement la fête du premier août me paraît contraignant pour la bonne organisation de cette manifestation. Par contre, nous pensons qu'une décision doit être prise au sein de la commission communale afin de trouver des économies possibles. Nous savons qu'à ce jour, de nombreuses manifestations font appel à un service traiteur par exemple. Afin de diminuer la main d'oeuvre nécessaire, nous refusons cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR. Le groupe PLR soutient cet amendement, encore une fois nous sommes convaincus qu'il est possible de faire mieux avec moins sans rien supprimer de la substance de la fête du premier août qui remporte toujours un franc succès populaire.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de position ? Je clos la discussion. Les scrutateurs ! Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous prie de lever la main. Merci. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstentions ? En faveur de l'amendement : 21. En faveur de la proposition de la municipalité : 13. Abstentions : 4. Donc l'amendement est accepté.

L'amendement 15 est irrecevable. Nous passons à l'amendement 16 « Médias locaux ». Je prie le déposant de prendre position.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton pour l'ADG, je passe la parole à Monsieur Patrick Oberson.

Intervention de Oberson Patrick : Oberson Patrick pour l'ADG. Monsieur le Président, Madame, Messieurs de la municipalité, chers collègues. Canal 9 est une chaîne de télévision enracinée depuis 1984 dans la région de Sierre. Celle-ci depuis 2002 est diffusée dans toute la région francophone du canton. Puis dès 2009 dans toute la région linguistique, dans toutes les régions linguistiques. Malheureusement ce média privé a perdu une part non négligeable de son financement à fin 2014 par l'arrêt d'une taxe volontaire de Fr. 3.-- provenant des abonnés des différents réseaux câblés. Depuis lors une campagne de financement participative a lieu en comptant sur la générosité de plus de ces (pardon), téléspectateurs. Tout ceci l'ADG est consciente. Selon l'institut Média Plus en 2014 le taux de pénétration, donc la part de personnes dans un jour moyen, ont regardé une émission pendant une seconde au moins, était de 8,6 % avec un temps moyen de 48 secondes de visualisation du programme. Par ces chiffres cela démontre que l'audience de cette chaîne est très limitée et ceci encore plus dans le Chablais de part son enracinement historique plus au centre du Valais. De plus, nous ne pouvons

admettre que la commune subventionne un média qui permet la publicité politique. Tout ceci n'enlève en rien la qualité des programmes proposés et diffusés par cette chaîne. Mais dans un esprit d'équité, pourquoi subventionner une entité certes cantonale mais tout de même privée quand d'autres associations mériteraient largement notre soutien tant d'un point de vue éthique que régionaliste. C'est donc une raison de budget. Une question d'audience dans notre Chablais, puis d'une valeur éthique que l'ADG vous demande d'accepter l'amendement qui nous ferait économiser environ Fr. 12'900.--. Ceci cette année, puis les suivantes, si cette subvention est calquée sur les modèles Radio-Chablais. Dans une période de rigueur budgétaire une nouvelle subvention qui offre à une chaîne de télé (tv) privée me semble déplacée. Merci de votre écoute.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Pour la municipalité le Président.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je pense que, je ne sais pas qui je regarde Canal 9. Je pense que c'est un apport important pour le canton du Valais, d'abord qui permet le lien entre les différentes régions du canton. Sinon vous avez que le Nouvelliste qui fait le lien sur l'ensemble du territoire cantonal et comme certains ne le trouvent pas représentatif de la population, peut-être est-il positif d'avoir un deuxième média qui ait cette aura et Canal 9 émet non seulement dans le Valais Romand mais aussi dans le Haut-Valais donc on a la possibilité d'avoir ce lien. Maintenant on peut comprendre vos arguments. Ici, je ne vais pas perdre beaucoup de temps. Il y a eu des discussions au niveau cantonal pour voir s'il y avait une possibilité de sauver Canal 9 ! Canal 9 qui était dans des difficultés vous avez fait tout l'historique, vous avez relevé aussi la fin de cette contribution plus ou moins volontaire de Fr. 3.-- par mois que les réseaux câblés encaissaient et peuvent plus maintenant. Ils ont fait cette campagne qui a eu apparemment un succès assez moyen pour un appel volontaire à une contribution de Fr. 3.-- par mois. Et puis maintenant toutes les communes du canton du Valais ont accepté de verser Fr. 1.50 par habitant. Alors ce serait probablement dommageable à notre image si la seule commune, y compris le Haut-Valais, c'était une condition pour que les communes acceptent, on était assez critiques du côté des communes sur cette contribution, toutes les communes du canton du Valais ont accepté de payer Fr. 1.50. Je ne suis pas certain que ce soit le domaine dans lequel la commune de Collombey-Muraz doit se singulariser. Au passage, je suis étonné que vous parliez de Radio Chablais mais sans mettre le thème sur la table, Radio chablais bénéficie aussi du soutien de notre commune mais un soutien de Fr. 5.-- par habitant. Alors que Canal 9 demande un soutien de Fr. 1.50 par habitant.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, qui veut s'exprimer dans le plénum ? Monsieur Vannay.

Intervention de Damien Vannay : Vannay Damien, chef de groupe UDC, je passe la parole à Angst Stéphane.

Intervention de Angst Stéphane : Alors Angst Stéphane pour l'UDC, bonsoir à tous. Nous ne comprenons pas la position de l'ADG qui attaque uniquement Canal 9 parce que comme ça a été dit par notre Président de la commune, des montants sont aussi versés à Radio Chablais alors pour ça, et puis ils font aussi de la publicité politique alors pourquoi pas, ici attaquer aussi. Donc on refusera cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel pour le PDC. C'est quand même un média de proximité qu'il est important de soutenir. Comme a dit le Président de la commune, c'est un lien entre différentes parties du canton. Il y a des émissions qui font participer les jeunes étudiants, des jeunes apprentis, il y a la promotion de tout notre canton, de notre économie. Je trouverais ça dommage de

supprimer ce média et à titre personnel je ne rate pas une seule session du Grand Conseil donc je regarde beaucoup plus que 40 secondes d'affilée. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je vais demander au rapporteur de la commission de gestion de se prononcer sur cet amendement.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Kilchenmann Jürg, rapporteur de la commission de gestion. Cet amendement est refusé par la Cogest.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci de cette précision. Nous continuons la discussion, Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Le PLR ne soutient pas cet amendement. Certes il est juste de chercher une piste d'économie sur des montants non obligatoires, mais le rôle de Canal 9 est nécessaire dans la couverture et le traitement des informations de notre région et du canton et vous l'avez aussi dit dans les deux langues. On l'a vu encore récemment tant avec avec la fermeture de la raffinerie qu'avec la mobilisation des élus du Chablais autour du retard inadmissible de la réalisation du tunnel de contournement des Evouettes, ce qui sera par ailleurs trancher cette semaine au Grand Conseil. Pour cette raison nous refuserons l'amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position ? Ce n'est pas le cas. Je clos le sujet et nous passons au vote. Si vous soutenez la proposition d'amendement je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstentions ? En faveur de l'amendement : 8. En faveur de la proposition de la municipalité : 31. Abstention : 0.

Nous passons à l'amendement n°17 « Personnel de maison ». Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Cretton Nathalie : Alors Nathalie Cretton. Ça concerne le personnel de maison descendre de 54'000.-- à 27'000.--. Alors nous ne possédons pas de cahier des charges précis concernant ce personnel de maison à part le fait que cette personne s'occupe de la mise en place et du nettoyage des réfectoires avant et après les repas si l'on se réfère au PV du 16 décembre 2011. De ce fait, solliciter les enfants à la mise en place des couverts ainsi que le débarrassage des tables favoriserait le développement de ces derniers à la notion de solidarité, de respect et d'entraide. Ceci les responsabiliserait et leur permettrait de participer activement à la vie en communauté, ce qui est loin d'être condamnable. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Turin Olivier : Olivier Turin pour la municipalité. Donc Mesdames, Messieurs, Messieurs les Conseillers généraux, Monsieur le Président, chers collègues. Le personnel destiné à l'intendance aux structures jeunesse ne débarrassent pas les tables. Ce sont les enfants depuis l'âge de 2 1/2 ans qui débarrassent leur couvert sur les chariots. Chariots qui sont récupérés par le personnel de l'intendance. Pour les enfants en-dessous de 2 1/2 ans c'est le personnel éducatif qui débarrasse les tables. La commune a mandaté une entreprise externe pour le personnel d'intendance des structures. 5 heures par jour sont attribuées à ce travail et le descriptif du poste se répartit comme suit, effectivement il n'y a pas de cahier des charges. Donc très brièvement. 15 minutes = mise en place de la cuisine et des chauffe-plats, préparation des plats qui contiendront la nourriture. 30 minutes = réception des plats livrés par le

traiteur, préparation des salades, des desserts conditionnement en plats plus petits pour les différents groupes et les différents services. Durant 60 minutes, le linge. Donc mettre en marche les machines, repassage et pliage du linge de la crèche. Donc bavettes, linges, etc. 60 minutes également pour la vaisselle de la crèche c'est-à-dire 80 couverts et plats, les rincer, les mettre dans la machine et puis les sortir de la machine. 15 minutes de pause. 90 minutes de vaisselle UAPE. Egalement donc le même système pour 75 couverts. 15 minutes = rangement de vaisselle et 15 minutes = nettoyage de la cuisine. Voilà. Donc on arrive à 5 heures. Dans toutes les tâches que je vous ai décrites, il est pratiquement impossible de faire intervenir les enfants pour des raisons élémentaires. Donc si le budget est réduit de moitié, ces tâches devront être attribuées au personnel d'encadrement éducatif et les normes d'encadrement ne seront plus respectées. De telles pratiques peuvent conduire à une diminution, voire une suppression des subventions. Donc le Conseil naturellement n'est pas favorable à cet amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. Cet amendement a été refusé par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. J'ouvre la discussion. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Madame Cretton, alors je suis toute surprise et très contente que les enfants participent parce que quand j'avais proposé ça à la séance du 16 décembre 2013, on m'avait dit c'est de l'esclavagisme. Donc je suis très contente qu'on ait mis ça en place et après avoir eu enfin tout le cahier des charges du personnel de maison je retire mon amendement. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, si l'amendement est retiré nous passons à l'amendement n° 18 « Etudes routières, éclairage public » de rapporter le montant de Fr. 130'000.-- à 90'000.--. Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton pour l'ADG, je donne la parole à Monsieur Roger Rhyner

Intervention de Rhyner Roger : Roger Rhyner pour l'ADG. Le but de cet amendement c'était d'éviter des études inutiles, trop onéreuses. Alors le premier, la justification c'est la réfection de la rue Clos-Novex / Pré Raye. La même chose que la commission de gestion on trouve ça inutile, il faudrait la refuser. Il faudrait l'abandonner. Il faut la reporter plutôt. Pour ce qui est de la mobilité douce c'est bizarre pour un cycliste que je suis, c'est bizarre de dire qu'il faudrait l'annuler ou le diminuer mais c'est un montant qui nous paraît exagéré. De même que pour la mobilité douce le passage sous la route de la Vallée, on pense que c'est pas utile de passer, de faire une étude pour passer sous la route de la Vallée, de passer par dessus ce serait peut-être plus simple et moins cher. Donc il faudrait refuser aussi cette étude actuellement. Voilà. Merci pour votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, prise de position de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur Le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Alors je prendrai les trois points qui m'ont été soulevés par Monsieur Rhyner. D'abord l'étude sur la rénovation de Clos-Novex - Pré Raye, je ne suis pas sûr que ce secteur là mérite pas une réfection, toutes celles et tous ceux qui y sont passés en voiture, à pied ou à vélo, voient que c'est un secteur sur lequel il y a une nécessité d'agir. On vous avez expliqué ça l'année dernière, la volonté c'est d'effectuer d'abord les études pour voir ce qu'on veut y faire et d'effectuer ensuite la réalisation plus tard, parce que

cette rue est tellement longue qu'elle va probablement nous coûter relativement cher et puis là on n'a pas les moyens à disposition. Mais au moins au moment où les travaux, les chantiers à proximité seront terminés on pourra directement vous proposer un montant pour la réalisation. On vous avez aussi dit l'année dernière qu'on allait exiger des gens qui sont en train de bâtir des immeubles, leur donner un délai pour qu'ils se raccordent aux différents services au niveau de la route, afin d'éviter par la suite qu'ils recreusent la route et puis qu'ils endommagent une installation qui serait neuve. Donc l'idée c'était de leur donner un délai, ensuite ils peuvent se raccorder, ensuite on effectue ce que l'étude aura montré. Je ne sais pas si vous vous rappelez, vous avez déjà validé ce montant d'étude l'année dernière et le montant de l'étude pour l'année prochaine c'est seulement le solde de cette étude. Je ne suis pas certain que quand on a dépensé déjà plusieurs dizaines de milliers de francs, il faille remettre en question la fin de cette étude sur le secteur Clos-Novex - Pré Raye, un montant de Fr. 25'000.-- qui est prévu pour terminer cette étude et vous connaissez comme on fonctionne dans les bureaux d'étude, si on doit recommencer à 0 et bien ça va nous coûter plus cher, donc là je vous encourage à ne pas sabrer sur ce montant d'étude. Sur la mobilité douce, d'abord vous rappeler que les deux montants de mobilité douce, que ce soit la liaison Muraz-Rhône ou le passage à travers la route de la Vallée, c'est deux mesures qui ont été acceptées dans le cadre du projet d'agglomération et que nous bénéficierons sur ces projets d'un subventionnement fédéral de 30 %. Nous nous sommes aussi engagés à réaliser ces différentes mesures, dans le cadre de ce projet d'agglomération si nous réalisons pas ces mesures nous allons mettre en danger, d'abord on ne va pas respecter la convention qu'on a signée avec le canton du Valais, qui nous engageait dans ce projet d'agglomération et en parallèle on va mettre en danger le projet d'agglomération de troisième génération, que nous souhaitons déposer l'année prochaine, d'ailleurs la commission agglomération a déjà reçu des pré-informations, en tout cas son président, a reçu des pré-informations. Concrètement sur ces analyses de mobilité douce, évidemment que si on peut avoir des études pour moins cher on va le faire, on n'aime pas dépenser, les crédits d'études sont très conséquents. C'est une des premières constatations, je pense que tous mes collègues ont fait en arrivant au Conseil Communal en disant, mon dieu, on fait tellement d'études mais malheureusement aujourd'hui vous réalisez plus rien ou presque, en tout cas si vous bénéficiez de subventions sans avoir fait au préalable une étude sur la faisabilité et puis le type d'installation choisie. Donc si je prends votre proposition par exemple sur la traversée de la route de la Vallée, vous avez peut-être raison, à priori les premières analyses montraient que les passages par dessus étaient peu utilisés parce que quand vous avez un vélo ou quand vous avez une poussette c'est pas aisé surtout dans une zone commerciale et qu'il valait mieux passer dessous. Mais probablement que cette étude va nous montrer l'alternative qui est la meilleure, nous on n'a pas décidé de notre côté de dire : il faut passer dessous ! On a juste dit il faut relier les deux parties de la zone commerciale pour éviter que les gens soient sur un passage piétons qui bouche davantage la circulation dans un secteur où il y a des bouchons à toutes les heures de pointe. Je crois que là bas aussi si vous y passez de nouveau en voiture, à vélo, à pied ça pose problème. Donc, nous on vous encourage à maintenir ces différents montants, c'est vrai que c'est beaucoup d'argent mais le montant que vous voulez amender c'est Fr. 40'000.--, si on part du principe qu'il y a déjà Fr. 25'000.-- qu'on doit sauver absolument pour Clos-Novex - Pré-Raye, comme c'est le solde de l'étude, il reste Fr. 15'000.-- pour la mobilité douce Muraz, d'après votre amendement, qu'on n'aurait pu investir sur la fin de l'étude enfin sur la suite de l'étude de mobilité douce Muraz-Rhône et la traversée de la route de la Vallée, ça nous paraît un investissement qui est important et qui est utile pour notre commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. Cet amendement a été accepté par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : J'ouvre la discussion. Monsieur Schmid.

Intervention de Schmid Daniel : Schmid Daniel, là, c'est toute la politique de ces fameux frais d'études qu'on dénonce pratiquement depuis le début de la législature. On nous dit il faut nous dépêcher de faire une étude et puis on fera après. Mais on sait pertinemment que quand on se dépêche de faire les études puis 5, 6 ans après peut-être qu'on va faire les travaux, mais il y a ça de nouveau, il y a ça de nouveau...., donc on recommence l'étude. L'année passée effectivement pour la rue Clos-Novex on avait déposé un amendement en disant simplement: faisons l'étude quand on soit sûr de faire les travaux. Qu'est-ce qui s'est passé? On nous a répondu: Non, non. Alors, on a commencé et puis maintenant qu'est-ce qu'on nous dit? Ben les travaux on les fera quand les constructions seront terminées. Donc ça, c'est l'exemple typique: on aura une étude, elle sera terminée en 2016 et on fera les travaux en 2025 mais on recommencera l'étude. C'est ce qu'on avait aussi dénoncé pour le plan de quartier de Collombey-Muraz, de Collombey. On a commencé les études, on les a finies mais là on n'est même pas informé, on ne sait pas qui payera pour raser la Maison de la Cour ? Qui payera pour les bâtiments, on n'en sait rien et ça figure même plus dans les investissements. Voilà. Ensuite on a aussi, concernant le pôle d'échanges du Corbier. Pourquoi se dépêcher de faire l'étude de l'année prochaine quand vous venez de dire avant, avec les oppositions, avec tout ce qui va se passer, 2021 c'est optimiste. Attendons 2017, 2018 ou 2019 et puis l'étude nous informera sur les aspects extérieurs de cette construction. Alors là cet amendement, il était surtout fait pour en somme, mettre un point où là il y a des économies possibles et est-ce qu'on pourrait quand même modifier cette méthode de faire. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de parole dans le plénum ? Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je ne sais pas, peut-être que Monsieur Schmid a un exemple d'étude qui avait été effectuée et qui a dû être refaite parce qu'elle était obsolète. En tout cas moi ça m'intéresserait de la connaître parce que j'ai pas connaissance de ça, mais comme ça fait beaucoup plus longtemps que moi que vous êtes actif en politique communale, je suis persuadé que vous aurez des exemples à me donner. On vous a déjà dit l'année dernière que la réalisation se ferait en fonction de nos capacités financières mais aussi dès la fin des travaux. Puis je crois que c'est la simple logique, on va pas aller faire une route qui va nous coûter cher quand il y a encore des travaux, des camions qui passent quotidiennement, des gens qui vont aller raccorder l'eau potable, l'eau usée. Enfin je pense que là, c'est la simple mauvaise foi que de ne pas reconnaître cet élément-là. Vous parlez du plan de quartier de Collombey, puis vous vous dites, ouais mais il y a rien dans les investissements. Et ben voilà, vous avez la réponse à votre question. Ça n'est pas la commune de Collombey-Muraz qui va payer à court terme, en tout cas ce plan de quartier. Nous ne savons pas qui va payer aujourd'hui parce que nous cherchons des partenariats publics privés, comme nous l'avons dit depuis le début, nous savons que ce plan de quartier ne vous plait pas depuis le début. Malheureusement, il a progressé, il est à bout touchant, l'information, c'est qu'il sera mis à l'enquête le plus rapidement possible et ensuite, la réalisation se fera en fonction des possibilités que nous allons trouver, partenariats avec des privés et aussi des capacités financières de la commune. Mais je répète encore une fois que ce plan de quartier a l'assentiment, en tout cas du Conseil Communal et probablement de la population de Collombey, quand on peut faire un parc souterrain, une vraie place du village, qu'on peut redynamiser le village de Collombey, lui redonner une nouvelle vie et que nous avons apporté, je vous rappelle, les correctifs que la population avait demandés. Je pense qu'il y a que des avantages à ce plan de quartier. Et puis enfin, vous parlez de l'étude du Corbier, je veux pas aller rechercher les PV mais je sais que beaucoup de personnes ont reproché à notre municipalité trop souvent de ne pas anticiper. Et là ce pôle d'échanges du Corbier, il est très important dans la mesure où ça a un impact aussi sur les études de l'AOMC. L'idée dans le secteur du Corbier, c'est de faire un vrai pôle d'échanges entre les CFF, l'AOMC, les bus, peut-être même des voitures, tout ça c'est à voir et pour savoir ce qu'il faut y faire, pour savoir ensuite les investissements qu'il faudra mettre au budget, et bien

on est obligés de participer au début à une analyse de la situation et à une proposition. Cette proposition-ci d'analyse nous a été faite par le canton du Valais en disant qu'il y a d'autres analyses de pôle d'études qui a été effectuées et que le moment était opportun en lien avec l'évolution de la mobilité douce ou plutôt de la mobilité collective. Dans le secteur du Chablais, on pense à Monthey, au pôle d'échanges rail-route, mais aussi à l'espace vers la gare CFF de Monthey qui deviendra un espace remodelé entre CFF et AOMC. Donc nous, on vous encourage à soutenir ces montants d'études et puis on se réjouit d'entendre, surtout parce qu'on n'aimerait pas refaire la même erreur, donc si Monsieur Schmid a un exemple d'étude qui a dû être refaite, je prends volontiers.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Schmid je vous passe la parole.

Intervention de Schmid Daniel : Oui, merci. L'exemple, et bien justement vous mentionnez qu'il y a longtemps que j'étais dans la politique, ben j'étais au Conseil Communal, pas longtemps, 4 ans. Ben on parlait justement de la rue Clos-Novex, on a fait des études à cette époque, je l'avais mentionné, je crois l'année passée ou l'année d'avant, quand on avait entamé ces frais d'études. J'ai dit, il y a des études qui ont été faites, faudrait les ressortir, on m'a répondu non. Voilà.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, là, je ne suis pas certain qu'on soit dans, mais vous me corrigerez comme vous vous rappelez mieux que moi de votre législature, je suis pas certain qu'on soit dans le cas où l'étude n'était plus actuelle au moment où ça été réalisé. Sauf erreur, c'est la réalisation qui ne correspondait pas aux attentes de la population et aux besoins qu'on a dans ce secteur-là. Mais la réalisation a été faite selon les études que vous aviez menées au Conseil à l'époque. Donc je suis pas certain que ce soit comparable.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de position au plénum ? Ce n'est pas le cas, je clos le débat.

Nous allons voter sur l'amendement. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstentions? En faveur de l'amendement : 13. En faveur de la proposition de la municipalité : 24, abstentions: 2. La proposition de la municipalité est retenue.

Amendement 19 « équipements, dépôt, atelier, outillage et machines ». Je passe la parole au déposant.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour l'UDC, bonsoir à tous, je vais parler qu'une seule fois pour les 2 amendements qui suivent. Par le dépôt de ces 2 amendements, nous aimerions connaître les besoins réels des travaux publics pour justifier de telles sommes uniquement pour de l'achat de nouveaux matériel et outillages, sachant qu'un compte, "maintenance et réparation", est clairement séparé pour le compte 622 en tout cas. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, prise de position la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Oui, Jean-Luc Planchamp donc pour la municipalité, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux et chers collègues, je vous demande tout simplement d'être un peu réalistes. Si je regarde ce montant, de quoi il est constitué ? Il est constitué, 2013, 2014, 2015, de besoins courants qui sont déjà de l'ordre Fr. 19 à 23'000.--. Ça c'est déjà les achats de base. Après, dans ces achats, c'est quoi? C'est de la petite machine, c'est de la visserie, c'est de l'outillage, c'est des huiles moteurs, c'est le matériel d'arrosage etc... etc... Après, à ce montant de base, que je répète entre 19 et 23'000 chaque année, il y a des achats qu'on appelle : petites

machines, c'est déjà des achats de l'ordre de Fr. 7'500.-- qui sont prévus normalement pour 2016. Et puis, à ces achats-là, il vient encore des achats qu'on ne peut pas prévoir, c'est une casse d'un véhicule, de réparations ou un truc comme ça. Donc, si on est vraiment réalistes, un minimum vital de Fr. 31'000.-- est obligatoire. On ne peut pas descendre en-dessous de ça. Maintenant, on a mis 38 pour les en-cas. Mais il faut aussi savoir une chose, c'est que, c'est pas parce qu'on met un budget de 38, qu'on va l'utiliser. On utilisera ce qu'on a besoin. On utilisera ce qui est nécessaire pour le fonctionnement des travaux publics. Je vous rappelle aussi que s'il y a un achat conséquent à faire, c'est pas comme ça qu'il va se faire, c'est pas direct à engager des crédits. C'est une discussion qui est née et puis que nous décidons ensemble si on doit le faire vraiment, si c'est impératif ou pas. Donc, en résumé, je vous dirai que de baisser ce budget à Fr. 20'000.--, c'est tout simplement irréaliste. C'est insuffisant pour permettre à la section des travaux publics de pouvoir bosser, de pouvoir faire son boulot correctement pour le bien des citoyens. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, prise de position de la commission de gestion sur cet amendement 19.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion. Cet amendement a été accepté par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, j'ouvre la discussion. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour l'UDC, vous nous avez parlé de frais de réparations qui étaient justement dans ce compte mais justement c'est ce que j'ai dit avant, en tout cas pour le compte 622, on a Fr. 60'000.-- qui sont budgétés pour la maintenance, réparation machines et véhicules.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Non, c'était pas des frais de réparation, je m'excuse, c'est plutôt le renouvellement de machines au minimum par année. Des fois, j'ai une liste un peu, des fois c'est une tondeuse, des fois c'est une débroussailleuse, des fois une souffleuse, des fois un taillé. C'est pas des réparations effectivement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de positions dans le plénum ? Ce n'est pas le cas. Pardon. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR, concernant les amendements 19 et 20, le groupe PLR les soutiendra dans la mesure où l'amendement général sur les rubriques 31 n'a pas été accepté d'être traité puisque c'est donc des rubriques 31, c'est le lieu où on peut faire ce genre d'économie et puisqu'il faut rentrer dans l'opérationnel, alors, allons-y.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de parole? Ce n'est pas le cas. Nous allons voter sur l'amendement. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstentions ? En faveur de l'amendement : 14 ; en faveur de la proposition de la municipalité : 15 ; abstentions : 9. La proposition de la municipalité est retenue. Nous passons à l'amendement numéro 20. Est-ce que le déposant, Romain Gex-Fabry, veut de nouveau s'exprimer? Ce n'est pas le cas, la municipalité ? Je passe la parole à Monsieur Planchamp.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Donc Jean-Luc Planchamp de la municipalité, Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux, chers collègues. Tout

simplement vous dire au début que c'est impossible de travailler avec cette somme, mais je vais vous expliquer pourquoi. Le budget 2016, il correspond à la moyenne des dépenses 2012-2013. En ce sens, ce budget paraît tout à fait réaliste. Ensuite, dans ce budget, ce budget comporte l'achat de compteurs d'eau qui est indispensable pour permettre des rentrées dans ce compte qui est d'ailleurs et j'aimerais le préciser, il est autofinancé. Ça veut dire par là que si nous baissons ce budget, nous ne pourrions plus l'acheter, des compteurs d'eau, nous ne pourrions pas les réviser non plus, et ça représente tout simplement une somme de Fr. 22'000.-- par an. On pourra plus les acheter. On pourra plus les réviser. En plus de ces Fr. 22'000.-- par an de compteurs d'eau, il vient encore des autres achats courants tels que des colliers de réparation, des vannes, des prises d'eau etc... pour du matériel de réparation qui représente par année Fr. 5 à 7'000.--. Le calcul est vite fait, si on réduit ce compte à 20'000, on ne pourra, plus d'acheter du matériel ça c'est clair, mais en plus, tous les achats courants, on ne pourra pas les faire non plus. Et puis, ce qui est peut-être important, c'est que ce compte il est lié à l'autofinancement du réseau. Ça veut dire qu'il a aucune influence dans la marge d'autofinancement. Et ça, peut-être qu'on l'a oublié. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Prise de position de la Commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la Commission de gestion. Cet amendement est accepté par la Commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. J'ouvre la discussion. Monsieur Gex-Fabry.

Intervention de Gex-Fabry Romain : Romain Gex-Fabry pour l'UDC. Le fait que ce compte soit autofinancé finalement ça n'apporte pas vraiment, mais suite aux explications je retire l'amendement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Si l'amendement est retiré nous passons aux deux amendements suivants. Le 21 et le 22 puisqu'ils portent sur les véhicules, de ramener le montant de Fr. 38'000 à 0. Je prie le premier déposant de se prononcer. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton pour l'ADG. Nous estimons que le parc automobile de notre Commune est assez étoffé pour faire face à nos besoins, nous pensons qu'une rationalisation optimale de l'utilisation des véhicules en notre possession pourrait nous permettre d'éviter cet achat supplémentaire. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Deuxième déposant.

Intervention de M. Edgar Vieux: Vieux Edgar, UDC. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Pour le groupe UDC le parc véhicule nous semble très, être suffisant pour les besoins de notre commune et des secteurs y découlant. Nous pensons qu'une logistique appropriée et une utilisation optimale du parc seraient suffisantes pour ainsi éviter l'achat d'un véhicule supplémentaire. À titre d'information, la moyenne des km effectués par année est de 8'500 km par véhicule. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Prise de position de la municipalité.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Jean-Luc Planchamp de la municipalité. L'achat de ce véhicule il a déjà été, il a déjà été combattu l'année passé, il est de nouveau cette année, pas de problème, ça me va très bien, j'adore ça. La chose que vous devez savoir c'est qu'il y a 3 raisons impératives pour acheter ce véhicule. J'aimerais savoir qui d'entre vous dans cette salle seriez d'accord d'utiliser son véhicule privé, avec des sièges enfants à l'intérieur en travaillant à la STEP avec tout que ça incombe comme

inconvenient, c'est à dire, odeur et bactéries. S'il y en a un dans la salle qui désire le faire qu'il s'annonce vers moi. Maintenant, pourquoi cet achat, il y a une deuxième raison et la deuxième raison c'est de rationalisation. Actuellement qu'est-ce qui se passe? Nous avons un véhicule pour 3 personnes. Ça veut dire que chaque fois qu'on va travailler, on va prendre une personne qui n'est pas nécessairement utile, le travail pourrait être fait avec une seule personne. Ça c'est déjà une chose. Après la répartition des tâches, si un véhicule est correctement et on va vous proposer, j'aimerais vous proposer un peu un truc comme ça, si le véhicule est vraiment bien, bien monté et tout c'est de la rationalisation, c'est du temps gagné, c'est de l'efficacité. Après le troisième, vous avez raison quand vous disiez la répartition des véhicules, tout ça. En faisant l'achat de ce véhicule ça nous permet une remise complète du parc des véhicules, avec des échanges entre les travaux publics et puis le service des eaux. Maintenant, pour moi la raison principale c'est surtout cette histoire d'hygiène, c'est inconcevable et j'aurais de la peine à regarder, à continuer à regarder les gens qui travaillent à la STEP, d'utiliser leurs véhicules privés. Sachez qu'ils utilisent. Alors vous racontiez Fr. 8'500.-- exactement de moyenne, c'est 1'000 km, 8'500 km, pardon. C'est 1'000 km par année qu'on utilise ce véhicule privé, vous trouvez normal ? Après, l'efficacité de la section des eaux. L'achat de ce véhicule va nous permettre de multiplier les interventions et surtout de gagner du temps. Parce qu'il sera complètement équipé, c'est pas une trousse à outils qu'on met dans le coffre du véhicule et puis qu'on part avec. C'est un véhicule que sera équipé où on lui mettra toutes les pièces nécessaires pour les interventions rapides. Il sera enfin efficace. Et puis après le transport de matériel spécifique? Il faut quand même vous dire qu'actuellement, on transporte comme vous allez aux magasins, vous rentrez avec un sac à commission. Ça c'est plus professionnel. On perd du temps et en plus la marchandise risque d'être détériorée. Voilà maintenant, ce que nous pouvons envisager, et nous l'avons envisagé, c'est ... Il existe sur le marché des véhicules d'occasion, très peu de km, des véhicules de démonstration complètement équipés et la somme que nous avons mis dans le budget ici c'est un véhicule d'occasion, totalement équipé. Je pense avoir fini. Oui, j'en ai fini. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Prise de position de la Commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la Commission de gestion. La Commission de gestion a accepté ces deux amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. J'ouvre la discussion. Madame Knubel.

Intervention de Knubel Natercia : Natercia Knubel pour le PDC. Nous rejoignons ce qu'a dit Monsieur Planchamp et trouvons tout à fait inadmissible qu'un employé communal doive utiliser son véhicule privé pour ce genre de travail. Il est amené à transporter dans sa voiture du matériel pollué, du matériel sale et dans la même voiture il va chercher ses enfants le soir à l'école. Qui accepterait une telle situation ? En plus, étant donné qu'il s'agit d'un véhicule privé aucun matériel de rechange, n'y est entreposé, ce que revient à dire que pour chaque intervention l'employé communal doit faire le trajet deux fois. D'abord il va constater, ensuite il retourne au dépôt chercher le matériel et il revient effectuer des réparations nécessaires. L'achat de ce véhicule d'occasion complétement équipé et adapté aux services auxquels il serait attribué est une nécessité. Nous refusons ces amendements.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de position ?

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Si je peux rajouter un élément encore.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je vous passe la parole.

Intervention de Planchamp Jean-Luc : Oui, Jean-Luc Planchamp pour la municipalité. Merci Monsieur Fontannaz, Monsieur Le Président. Je vous dirai une chose, compte tenu de la situation financière de la commune c'est clair que ce budget, on a vraiment discuté. Est-ce qu'on doit le remettre ? L'année passée il n'avait pas passé, cette année il est de nouveau sujet à caution, mais ça devient impératif et là j'aimerais vous convaincre qu'on ne peut pas continuer à travailler au service des eaux sans un véhicule qui est correctement équipé. Et puis pour les raisons qui ont été, qui ont été évoquées. J'aimerais encore rajouter une chose. Ce compte il est aussi lié à l'autofinancement et ça je crois qu'on a aussi tous oublié ici. Il est autofinancé, donc il a aucune influence sur la marge d'autofinancement de la commune. Peut-être un élément que j'aurais dû dire en premier.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur Planchamp. Quelqu'un d'autre veut-t-il s'exprimer ? Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Oui, Nathalie Cretton. Après les explications, effectivement nous allons retirer cet amendement. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, mais il reste de toute façon un deuxième amendement. Mais vous avez pris position pour cet amendement. Je clos le débat, nous allons passer au vote. Si vous soutenez la proposition d'amendement de ramener ce poste à Fr. 0, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité je vous prie de lever la main. Abstention ? En faveur de l'amendement : 8 ; en faveur de la proposition de la municipalité : 29 ; abstentions : 2. La proposition de la municipalité est retenue. Nous passons à l'amendement 23: « Impôt sur les chiens ». Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Delarze Madeleine : Madeleine Delarze, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs, chers collègues. L'amendement concernant cet impôt sur les chiens n'est pas très sympathique, il est vrai, pour les personnes possédant cet animal, pour autant la taxe de Fr. 100.-- actuellement n'est pas très élevée considérant qu'elle peut s'étendre sur la base de l'art. 182 de la loi fiscale du Valais jusqu'à Fr. 250.--. Les communes doivent fournir un certain travail administratif qui va du contrôle des documents simples à celui plus étendu dans la bande de données ANIS à Berne et doivent exiger des propriétaires, la présentation de différentes attestations concernant l'animal. Il faut encore savoir que tout propriétaire de chien qui suit un cours de sensibilisation auprès d'un club affilié à la société sinologique suisse ou statut jugé équivalent, donc on pourrait dire tous les chiens, bénéficient d'une exonération partielle de l'impôt. Selon le règlement concernant la perception de l'impôt sur les chiens numéro 650.100. Pour tout ce qui précède, nous estimons que la taxe de Fr. 150.-- n'est pas abusive. Elle fournirait de plus quelques recettes supplémentaires à la commune. Nous vous demandons donc d'accepter l'amendement 900.406.00. Merci de votre attention.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur Schmid, vous étiez le premier déposant. Je pars de l'idée que vous auriez passé la parole à Madame Delarze ? Bien. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames et Messieurs, la proposition de la municipalité c'était d'avoir une augmentation de Fr. 100 à 130.-- parce que ça fait quand même une augmentation déjà de 30 % du prix de cet impôt en sachant que des personnes ont parfois deux animaux à la maison. Alors on sait, ma foi ça a des coûts, ça génère des coûts. On pensait que c'était une augmentation qui était acceptable. Pour nous, de notre côté en tout cas, d'après la base légale, les chiens qui sont dispensés, c'est les chiens de travail, les chiens d'utilité publique, on pense aux chiens d'aveugles, on pense aux chiens policiers, on pense aux chiens qui gardent

les troupeaux aussi, donc ça c'est des chiens qui sont dispensés du paiement de la taxe. Maintenant, quant à d'autres rabais, ils ne sont pas du tout en notre connaissance. Peut-être juste un élément de comparaison dans le district, la commune de Troistorrens est à Fr. 120.--, les communes de Monthey et Port-Valais à 125, 145 Val d'Illiez et Vionnaz, 150 St-Gingolph, Vouvry et 200 Champéry qui est la commune la plus chère du canton à part la commune de Grächen, dans le Haut-Valais, qui elle, est allée jusqu'au Fr. 250.--. Mais vous avez une seule commune sur l'ensemble du canton, sinon vous avez la commune de Champéry et juste pour rappel, l'année dernière, sauf erreur de ma part, la commune de Vouvry, qui était aussi à Fr. 200.--, est redescendue à Fr. 150.--. Donc de notre côté, nous maintenons notre proposition.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, prise de position de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann rapporteur de la commission de gestion, cet amendement a été refusé par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, j'ouvre la discussion. Quelqu'un désire-t-il s'exprimer ? Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Damien : Damien Vannay, chef de groupe UDC, je passe la parole à Angst Stéphane.

Intervention de Angst Stéphane : Alors Angst Stéphane pour l'UDC, l'UDC refuse cet amendement qui veut à nouveau charger les familles et les personnes âgées qui possèdent un animal de compagnie. D'un côté, vous voulez rajouter des taxes et d'un autre côté, vous voulez offrir des prestations non-obligatoires. De plus, la municipalité propose déjà une augmentation sur ce point.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de position ? Ce n'est pas le cas. La municipalité ? Ce n'est pas le cas non plus. Nous allons voter cet amendement. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstention ? En faveur de l'amendement : 10 ; en faveur de la proposition de la municipalité : 21 ; abstention : 8 ; la proposition de la municipalité est retenue. Et le 24ème et dernier amendement « Police du feu, caserne du feu ». Je prie le déposant de se prononcer.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, le montant proposé comprend, d'une part, des frais d'études et d'autre part, l'achat du terrain envisagé, le tout avec Monthey. Les frais d'études peuvent être mis au budget. Mais avant de décider d'un achat, il se justifie de venir devant le plénum avec un rapport complet pour démontrer la nécessité de l'achat envisagé. En l'état, nous ne disposons pas d'éléments suffisants pour décider. Il est préférable de revenir courant 2016 avec un crédit d'engagement comprenant l'achat du terrain justifié par un rapport complet. A cette occasion, nous pourrions voir l'analyse qui a été faite et pourquoi la solution choisie semble être la plus judicieuse. Cela ne retarde en rien le projet mais nous semble plus approprié. En effet, il semble que en l'état, certains points doivent encore être clarifiés et donc que le projet n'est pas mûr à 100 %. Je pense notamment à l'accord sur la vente du terrain avec le canton, aux accès prévus, etc... Pour être clair, ce n'est pas une mesure d'économie, c'est simplement une meilleure approche pour permettre à ce Conseil Général de décider avec toutes les cartes en main.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs, alors nous comprenons la proposition du groupe PLR. Effectivement, dans tous les cas, vous aurez un crédit d'engagement à voter. Ce qu'on vous propose aujourd'hui, c'est des crédits d'étude pour pouvoir quantifier précisément ce montant qui est déjà estimé et l'achat d'un terrain. Donc, est-ce qu'on prend un risque à acheter un terrain en zone artisanale alors que nous voulons aussi faire de la promotion économique? J'en doute personnellement. Dans tous les cas, ce terrain est une opportunité intéressante pour notre commune dans la mesure où il est très bien situé, dans la mesure où les analyses qui ont déjà été effectuées entre les deux corps de sapeurs-pompiers en collaboration avec le service du feu du canton, le service des bâtiments du canton montrent que c'était le meilleur des emplacements qui ont été étudiés. Différents emplacements ont été étudiés dans la commune de Monthey, dans la commune de Collombey-Muraz et le choix s'est définitivement posé à cet emplacement-là, raison pour laquelle nous vous proposons d'acheter ce terrain. Effectivement nous avons des difficultés aujourd'hui à acheter ce terrain avec le canton, c'est plutôt des négociations sur le prix d'achat du terrain. Dans tous les cas, ces Fr. 500'000.-- on pourrait les dépenser nous-mêmes sans l'accord du Conseil Général comme jusqu'à 5 % des recettes brutes, on pourrait nous-mêmes acheter ce terrain. Par correction et par souci de transparence, nous l'avons mis au budget mais effectivement, un crédit d'engagement vous sera soumis lors de l'année prochaine. Les premières estimations, c'est une caserne qui devrait coûter aux alentours des Fr. 6'000'000.-- sans le terrain. Fr. 6'000'000.-- avec en général 43 % de subventionnement cantonal qui seront encore à confirmer parce que en ce moment, il y a une limite supérieure et ensuite, ce qui voudrait dire qu'il resterait 3 millions environ à se partager entre la commune de Monthey et de Collombey-Muraz à 1/3 pour Collombey-Muraz, 2/3 tiers pour Monthey. A l'heure actuelle, les estimations nous laissent penser que la construction de cette nouvelle caserne commune dans lequel devrait s'installer nos 2 corps de sapeurs-pompiers qui seraient maintenus. La construction de cette nouvelle caserne devrait revenir quasiment au même prix que si on devait rénover les locaux actuels. Parce que les locaux actuels de notre corps de sapeurs-pompiers sont plus adaptés, nous devons dans tous les cas faire quelque chose. D'un côté, le canton nous subventionnerait probablement pas pour rénover une caserne propre à Collombey-Muraz dans un souci d'efficacité et de regroupement des forces. Et en parallèle, si on peut avoir une caserne neuve avec des installations neuves au même prix qu'une rénovation, et bien nous pensons que c'est une bonne chose. Donc, effectivement, le crédit d'engagement vous sera soumis avec l'ensemble de l'analyse. Aujourd'hui, ce qu'on vous dit simplement c'est, laisser ce montant au budget pour acheter le terrain et ce terrain, dans tous les cas, ne sera pas perdu.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président la municipalité, je passe la parole à la commission de gestion. Pardon, au rapporteur de la commission de gestion.

Intervention de Kilchenmann Jürg : Jürg Kilchenmann, rapporteur de la commission de gestion, cet amendement a été accepté par la commission de gestion.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, j'ouvre le débat. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR, je crois qu'on a l'air d'accord Monsieur le Président de la municipalité. Simplement ce qu'on disait, c'était qu'avec un crédit d'engagement qui vient en 2016 en comprenant le projet et le terrain, on aurait au moins un rapport détaillé qui nous soit soumis, ce qu'on veut éviter, on est d'accord, un terrain est absolument pas perdu dans la commune. Ce qu'on veut éviter c'est qu'il y ait un prix qui soit fixé en fonction de conditions de réalisation sur ce terrain. Parce qu'à ce moment-là, on ne peut pas dire, on a acheté un terrain mais oui parce qu'il y avait un projet derrière puis que finalement, le jour où c'est qu'on viendra nous présenter le projet avec le crédit d'engagement on va vous dire, et bien écoutez, on n'a pas tellement le choix puisqu'on a déjà

accepté le terrain à ces conditions-là. Ce qu'on veut être sûr, c'est éviter ça et on se dit simplement qu'en venant avec le crédit d'engagement, même vous pouvez venir dès le mois de mars, finalement, on péjore absolument rien du tout.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Oui, merci, peut-être un complément, donc le projet est très avancé. Donc contrairement à ce que vous dites, il y a des choses qui ne sont pas réglées. A part la question du terrain, nous aurions pu déjà mettre à l'enquête ou en tout cas en soumission le mandat d'architectes et d'ingénieurs à la fin de cette année-ci. Nous y avons renoncé de manière à ne pas frustrer le canton en disant, on n'a pas encore acheté le terrain et puis on a déjà mis en soumission le mandat d'architectes. Mais c'est un bâtiment qui est transposable aussi ailleurs, un bâtiment qui ressemble à ce qui a été fait à Vouvry qui est très pratique, qui est limité aux investissements minimum. Donc ça, on comprend tout à fait, vous aurez de toute façon ce crédit d'engagement. Je dois quand même vous dire que si le canton vient en début d'année et puis il dit qu'on s'est fait enfin mis d'accord sur un prix, parce qu'à l'heure actuelle, le canton veut nous vendre ce terrain au prix du marché, donc c'est plutôt l'inverse, il y a pas de risque que ce soit lié à une réalisation. Si on se met d'accord sur un prix qui est acceptable pour les deux partis, on se devra d'acheter ce terrain rapidement.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci, autres prises de position dans le plénum ? Ce n'est pas le cas. Je clos la discussion et nous allons voter l'amendement. Si vous soutenez la proposition d'amendement, je vous demande de lever la main. Si vous soutenez la proposition de la municipalité, je vous prie de lever la main. Abstentions ? En faveur de l'amendement : 12 ; En faveur de la proposition de la municipalité : 18 ; abstentions : 8. La proposition de la municipalité est retenue. Voilà, nous avons passé en revue les 24 amendements, nous avons pu nous prononcer. Nous faisons une pause de 5 minutes. Je vous prie de regagner vos places.

Nous passons aux rubriques non-amendées, questions et discussions. Nous allons passer en revue le budget de fonctionnement et ensuite le budget d'investissement. Pour être plus pragmatique, je vais passer en revue les différents comptes fonctionnels. Vous pouvez poser des questions à la municipalité si le cœur vous en dit et surtout si c'est utile.

Budget de fonctionnement

0. Administration générale, page 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32.

1. Sécurité publique, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40.

2. Enseignement et formation, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51.

3. Culture, loisirs et cultes, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61.

Oui, Madame Delarze?

Intervention de Delarze Madeleine : Oui, Madeleine Delarze, ça concerne le chiffre 350.314.00, maintenance et rénovation des équipements à Fr. 15'000.--. La somme étant en-dessous de la barre des 30'000, il n'est pas possible donc de proposer un amendement. Je constate que les charges budgétées sont de Fr. 15'000.--. Dans les détails, on voit des sommes n'atteignant pas cette marge. Il y a également Fr. 6'000.-- de plus que la somme budgétée pour 2015, donc l'année passée. Donc, il y en aurait assez

pour pas refaire la place de jeux d'Illarsaz. Je reviens. Donc ces jeux, en général, sont chers c'est vrai. Pour votre information, voici les prix les moins chers que j'ai trouvés sur le catalogue, pour un jouet en ressort, il en coûterait Fr. 880.-- mais il faut encore compter avec une plaque de base en béton pour l'installation à Fr. 140.-- et un revêtement de sécurité ovale à Fr. 150.--. Ce qui, pour deux structures à ressort, ferait un total de Fr. 2'340.--. Et pour continuer de rêver, deux bancs simples du triage forestier du Haut-Lac facturés aux clients Fr. 360.-- l'unité et peu-être bien moins à la commune et bien sûr, l'installation par le personnel communal. Serait-il pensable avec ces informations que notre commune termine l'installation la place de jeux d'Illarsaz? En tous les cas, c'est un rêve pour beaucoup. Merci pour votre attention.

Intervention de Vieux Mikaël : Mikaël Vieux pour le Conseil Communal, par rapport à ce poste en fait quelle est la différence? Et tout simplement au niveau du skatepark, le skatepark en fait demandait pas mal de rénovations, sinon le montant de Fr. 9'000.-- c'est des contrats d'entretien que nous avons, en fait, sur l'ensemble des places de jeux qui se renouvellent, en fait, chaque année. Donc, on a les sociétés qui, une société qui nous installe, en fait, ce matériel qui fait après des passages pour l'entretien. Et par rapport, en fait, à la place de jeux d'Illarsaz, donc, dernièrement nous avons décidé de mettre la balançoire comme on avait discuté. Maintenant par rapport aux places des jeux sur l'ensemble nous avons déjà un petit peu regardé et nous pensons que le minimum a été installé sur toutes les places et puis qu'elles sont actuellement viables. Voilà, merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine : Alors, Madeleine Delarze. Alors merci pour ces précisions. Je ne suis pas contente de toute façon. Il manque les jeux à ressorts pour les petits, il y a 50 petits enfants qui seraient heureux de pouvoir en bénéficier. La structure des balançoires est magnifique, c'est vrai. Mais je reviendrai à la charge ça c'est sûr. Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Donc, page 61, 62, 63, 64, 65

4. Santé, 66, 67
5. Prévoyance sociale, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75
6. Trafic, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82
7. Protection et Aménagement de l'environnement, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93
8. Economie Publique, 94, 95, 96
9. Finance et Impôts, 97, 98, 99, 100, 101.

Nous passons au budget d'investissement.

0. Administration générale, 108
1. Sécurité publique 109

2. Enseignement et formation 110

3. Culture-Loisir et culte 111

5. Prévoyance sociale 111

6. Trafic 112

7. Protection et Aménagement de l'environnement 113, 114, 115, 116

Finances et impôts 116.

Voilà nous avons terminé avec l'étude de détails. Nous passons au débat final. Est-ce qu'il y a une prise de parole pour des observations générales. Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Côme Vuille pour le PLR, c'est juste une question générale sur le budget puisque c'est une question sur la rubrique par nature 30 "Charges de personnel" par rapport à notre amendement n° 9 en effet nous demandions des explications qui par ailleurs nous ont été données à ce sujet, je déplore d'ailleurs qu'on nous ait attaqué plusieurs fois ce soir sur cet amendement, alors que si vous lisez la justification c'est très clair qu'on était très étonnés de la différence et qu'on demandait des explications simplement à la COGEST de se pencher sur cette question. Ce qui a été fait, donc les explications fournies ont démontré que les normes comptables avaient changé en 2015, notre amendement n'était pas si inutile que ça et j'aimerais que le savoir, que la municipalité, pardon, profite de partager les informations données avec ce plénum.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, Mesdames, Messieurs. Je suis étonné de la démarche quand même quand on nous dit qu'on dépose un amendement pour interpeller la COGEST et qu'elle puisse avoir des informations. La COGEST a un contact direct avec le Conseil municipal, peut poser des questions et du moment que vous aviez la réponse avant comme vous venez de le dire, je pense qu'on peut retirer l'amendement s'il est sans fondement. Donc vous justifiez de ne pas demander 6 % de diminution du personnel, en fait, il y eu un changement de comptabilisation du personnel paroissial entre 2014 et 2015, raison pour laquelle il y a ces différences au niveau des budgets et des comptes.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Autres prises de parole dans ce débat final ? Ce n'est pas le cas, je déclare le débat clos. Conformément à notre Règlement, peuvent encore s'exprimer le Président de la commission et le représentant du Conseil municipal. Je passe la parole au Président de la commission de gestion.

Intervention de Turin Alexis : Monsieur le Président du Conseil Général, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, chers collègues et ceux qui ont encore eu le courage de rester jusqu'à maintenant à cette séance. Alors je serai très bref pour dire que les années se suivent et se ressemblent pour la COGEST où on vient avec des analyses qu'on espère qui vous sont utiles, en tous les cas on n'a pas de remarques de la part des groupes sur les chiffres qu'on avance, donc ce qui veut dire que nos analyses sont fondées. On aboutit finalement à une marge d'autofinancement qui est quasiment équivalente au budget de 2015 à Fr. 13'000.-- près, mais pas vraiment dans les objectifs qui, que nous avons fixés nous, Commission de gestion. J'aimerais profiter, puisque j'ai le micro, pour remercier le

Conseil municipal et l'administration pour le soutien qu'ils nous apportent et les documents qu'ils nous fournissent selon nos demandes. Je remercie aussi le Conseil Général pour le bon accueil vous avez réservé à notre rapport, bien sûr je vais remercier tous les membres de ma commission où on fait un travail que je trouve très profond et très sérieux avec un petit clin d'oeil particulier à notre, bien sûr, rapporteur qui aussi a l'habitude de travailler à ses heures, à ses mêmes heures pour vous fournir des documents à temps, parfois ça ne suit pas malheureusement, au reste du plénum et c'est des choses qu'on peut améliorer pour les prochaines années. Et puis j'en profite pour souhaiter à tout le monde de belles fêtes de fin d'année.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la Commission de gestion. Je passe la parole à la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Oui. Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs. Effectivement les années se suivent et se ressemblent. Donc je ne vais pas répéter les remerciements que le Président de la Commission de gestion a évoqués maintenant. Je tiens à remercier l'ensemble des personnes qui se sont engagées pour élaborer ce budget, de l'administration, le Conseil Municipal, le Conseil Général, la Commission de gestion, l'ensemble des personnes qui se sont engagées pour rédiger ce budget. Je remercie aussi pour le travail qu'on a pu faire ensemble ce soir, pour le débat, c'est toujours important qu'on puisse, qu'on puisse débattre, les nombreux amendements qui ont été déposés. Je vous encourage encore une fois si vous avez des questions que ce soit sur le budget ou sur les autres éléments à vous adresser directement à la municipalité, on peut vous donner beaucoup d'éléments en dehors aussi des séances, en dehors des plénums, ça vous permet de vous faire une bonne idée de ce qui a derrière ces chiffres, peut-être en gagnant un peu de temps sur le plénum, même si ce n'est pas l'objectif, l'objectif c'est que la démocratie puisse vivre. Alors, je vous remercie encore une fois de votre soutien. Je vous remercie d'avance à votre soutien au vote final sur ce budget qui est indispensable pour le bon fonctionnement de notre commune.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci Monsieur le Président de la municipalité. Nous allons donc passer au vote sur le budget. Les scrutateurs, s'il vous plaît. Les Conseillers généraux qui acceptent le budget 2016 amendé sont priés de se manifester en levant la main. Refus ? Abstentions ? Avec 24 oui et 15 non, 0 abstention, le budget 2016 tel qu'amendé ce soir est donc accepté. Je remercie la Commission de gestion et le Conseil Municipal pour leur travail. Nous passons au point 5 de l'ordre du jour.

5. Information de l'exécutif

Je passe la parole au Président de commune, Yannick Buttet.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, vu la durée de notre séance nous renonçons à vous donner des informations.

6. Questions

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Peut-être que nous aurons droit à certaines questions, alors? Avant de passer la parole à la salle pour d'éventuelles questions. Est-ce que le Conseil Municipal a différé des réponses par rapport à la dernière séance ? Ce n'est pas le cas. Alors, je passe l'assemblée au

plénum qui peut poser des questions à la municipalité. Alors, je vous rappelle que la parole n'est accordée qu'aux membres du Conseil Général. Madame Delarze.

Intervention de Delarze Madeleine : Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, Mesdames et Messieurs chers collègues. Donc, même s'il est tard, que tout le monde espère enfin rentrer je me permets cette question qui concerne à nouveau les Illarsouds. Pour rappel, le 24 mars 2014 la résolution pour un trottoir à Illarsaz a été acceptée par le Conseil Général et validée par Sion, peu après par le canton. L'endroit n'a pas changé comme d'habitude la route est remise en état à chaque saison, un endroit a été refait, élargi avec une belle ligne de sécurité qui court tout le long de chaque côté. On a bien cru à ce moment-là que des travaux commençaient. Et l'insécurité règne toujours sur cette rue, cette route. La preuve par ces photos qui sont du 20 novembre dernier à 16h30 environ. Je reviens de chez ma coiffeuse en longeant la route, il pleut ce jour là, sans quoi peut-être n'aurais-je pas constaté ceci. La route est gorgée d'eau, une ligne de sécurité pas sécurisante et au loin arrive bien vite ce camion et sa suite. Il ne me reste plus, qu'à me réfugier dans le champ et attendre en espérant ne pas trop me faire éclabousser après tout ça. Cela prête sans doute à rire. Cependant et on l'avait relevé à l'époque, les enfants marchent le long de cette route pour rejoindre l'arrêt de bus du village et ce jusqu'à 4 fois par jour. Notre gentille coiffeuse reçoit la visite de beaucoup d'Illarsouds qui ne veulent, ni ne peuvent peut-être s'y rendre en voiture. On habite quand même le même village. Et par temps sec, nous avons toujours besoin du bord du champ pour nous retrouver en sécurité. En ce mois de l'Avent, nous sommes plusieurs personnes du village même à se rendre à des fenêtres de l'Avent, organisées aussi, dans ce secteur. A 18h30 c'est nuit noire. C'est presque de la folie que de s'y rendre à pied. Les gens de ce secteur n'y croient pas, n'y croient plus. Ce trottoir espéré depuis longtemps, demandé par eux-mêmes bien avant la résolution est un mirage pour eux. Dans la résolution nous demandions que le Conseil communal suive l'évolution de ce dossier. Cela fera 2 ans que la demande est sur le bureau de l'Etat. Il n'y a pas moins de véhicules sur les routes Valaisannes, vous le savez, et c'est également le cas chez nous. Je n'avais vraiment pas à cœur à attendre le mois de mars 2016 pour faire, pour dire ce mot, pour demander cette question. Donc, à l'aube de l'année 2016 nous souhaitons savoir quand ce trottoir verra le jour. Merci de votre réponse et de votre attention et de votre patience.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Je passe la parole au Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, Mesdames, Messieurs. Je n'ai pas la réponse ce soir, évidemment on parle d'une route cantonale. Alors, on va relancer le canton mais on peut s'attendre, au vu de l'état des finances cantonales, des reports qui ont été effectués. On a déjà eu certains échos sur les investissements sur les routes cantonales. On a parlé toute à l'heure notamment d'investissements qui avaient été octroyés et qui, au dernier moment, ne seront pas réalisés. Je ne suis pas certain que le trottoir d'Illarsaz reste une priorité pour le canton mais nous allons aller aux nouvelles du côté des autorités cantonales.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Monsieur Vannay.

Intervention de Vannay Jérôme : Jérôme Vannay du PDC, je voulais dire un mot au Conseil Municipal, j'ai passé plusieurs fois à Illarsaz, route de Tabac-Rhône, je ne savais pas qu'ils avaient une décharge là bas, c'est une honte ! Des caravanes, des voitures parkées et ça continue des dizaines de voitures. Alors j'aimerais que ça, que vous alliez mettre de l'ordre là-bas ! Parce que c'est pas une décharge. Si maintenant, on a de la chance qu'il n'y a pas eu de foehn, parce que comme je vois la charpente, il y a un coup de vent, s'il y a des gamins qui passent autour là-bas, ben ils sont morts. Alors j'aimerais que ce soit clair.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci et je passe la parole au président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Merci Monsieur le Président, Monsieur le Conseiller général, vous avez raison. C'est vraiment une situation qui n'est pas acceptable. Donc les différentes procédures ont été lancées. Je rappelle, on en a déjà parlé sauf erreur ici aussi que tout l'aspect du bâti relève de la commission cantonale des constructions. Donc c'est la commission cantonale des constructions, comme on est hors zone, qui gère ce secteur. Nous on avait écrit plusieurs fois à la CCC, on a écrit aussi, lorsqu'il y avait des enfants à la protection de l'enfance, à d'autres. Donc on a fait le maximum sur ce secteur là. Toute la question par contre des véhicules, des caravanes, c'est de compétence communale et là la procédure arrive à son terme, donc si la personne n'évacue pas elle-même ses différents véhicules selon ce qui a été fixé, ce sera fait du côté de la commune à ces frais pour autant que la facture soit honorée. Mais c'est une problématique qui est en main et puis les différentes procédures sont lancées. Le souci qu'on a, c'est que ça revienne par la suite donc il faut qu'on laisse aussi attentifs. Et si vous voyez, en passant plus souvent que nous dans ce secteur que la situation une fois qu'elle sera régularisée, devait se détériorer, on vous remercie de nous donner l'information rapidement. Alors là, ça c'est en court

Intervention de Fontannaz Bertrand : Madame Cretton je vous rappelle juste là c'est la partie des questions si vous avez des questions posez-les là. Par contre dans les divers si vous voulez vous exprimer vous pouvez aussi si c'est des constatations que vous faites pas véritablement une question. Madame Cretton.

Intervention de Cretton Nathalie : Nathalie Cretton, lors du Conseil général du 12 octobre, l'exécutif nous avait informés qu'un processus de demande de garantie pour assurer un démontage des installations de Tamoil était parti le 12 octobre 2015 et une réponse était attendue dans les 45 jours. Où en est-on ! Merci.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Monsieur le Président de la municipalité.

Intervention de Buttet Yannick : Monsieur le Président, Madame la Conseillère générale, et bien le processus continue, vous avez pu lire dans la presse que le décret qui avait été voté par le Grand Conseil a été contesté par l'entreprise Tamoil, que le Tribunal Fédéral a pris une décision uniquement sur l'effet suspensif en disant en clair à la commune : Vous pouvez continuer avec la procédure. Ce que la commune a fait nous sommes en contact régulier avec le canton et pas plus tard qu'aujourd'hui nous avons une séance commune avec le canton pour fixer précisément la suite, parce que le cas Tamoil sera probablement le premier cas en Valais où l'entreprise ne joue pas le jeu et il faudra aller jusqu'au bout de la procédure. Ou en tout cas, il faudra pousser plus en avant la procédure. Mais cette procédure continue à rouler pour autant que le Tribunal Fédéral n'annule pas le décret qui a été décidé. Donc là c'était seulement la décision sur l'effet suspensif il y aura une décision de fond sur cette position du Grand Conseil par le Tribunal Fédéral.

Intervention de Fontannaz Bertrand : D'autres questions. Ce n'est pas le cas, nous passons au point 7.

7. Divers

Comme je vous l'ai communiqué en début d'année, le Bureau a décidé que les séances auxquelles le Président du Conseil Général n'a pas été convié sont des séances qui doivent être considérées comme

CONSEIL GENERAL

des séances non-officielles et n'ont donc pas à être rémunérées. Je vous prie de produire, en annexe à vos décomptes, les invitations que vous avez transmises au Président du Conseil Général, conformément à ce qu'exige notre Règlement, pour toutes vos séances officielles. Je vous en remercie.

Je passe la parole à l'assemblée. Quelqu'un veut-il s'exprimer sous les divers ? Monsieur Vuille.

Intervention de Vuille Côme : Oui, Côme Vuille pour le PLR, pour vous dire que le groupe PLR annonce déjà qu'il déposera une motion visant à réviser le ROC pour éviter la situation vécue ce soir avec cette auto-interdiction de se prononcer sur les montants d'économie les plus importants par le biais d'une justification juridique à laquelle nous ne pouvons souscrire. Cela évitera aussi que l'on se retrouve avec 200 amendements qui concernent chaque fois une dernière rubrique lors du vote du budget 2017. Merci de votre attention et bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci de votre précision, Monsieur Valvona.

Intervention de Valvona Alain : Alain Valvona, pour, pas pour le PDC, du PDC ! Ce soir, combien de fois on a entendu prendre ses responsabilités. Ce n'est pas parce qu'on n'a pas les mêmes idées qu'on prend pas ses responsabilités. Au contraire, prendre ses responsabilités, c'est porter le débat au sein de cette assemblée. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est la confrontation d'idées porteuses et constructives qui fait avancer les choses. Nous venons ici après avoir discuté avec nos concitoyens. Nous ne venons pas ici avec nos idées personnelles et nous partageons les soucis de la population et ce, peu importe le parti que l'on représente. Merci et bonnes Fêtes à tous.

Intervention de Fontannaz Bertrand : Merci. Autres prises de parole ? Alors, il me reste à vous remercier pour tout le travail accompli durant cette année 2015 et à vous souhaiter, ainsi qu'à vos familles, d'excellentes fêtes de Noël et de fin d'année. Bonne nuit.

La séance est close à 01h00.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOMBEY-MURAZ

LE PRESIDENT
Bertrand Fontannaz

LE SECRETAIRE
Samuel Rouiller

